



Assemblée générale

Distr. générale

16 août 2011

Français

Original : anglais/arabe/espagnol/
français/russe

Soixante-sixième session

Point 40 de l'ordre du jour provisoire*

**Nécessité de lever le blocus économique,
commercial et financier imposé à Cuba
par les États-Unis d'Amérique**

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 65/6, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-sixième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

* A/66/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses reçues des gouvernements	8
Afrique du Sud	8
Algérie	9
Angola	10
Antigua-et-Barbuda	10
Arabie saoudite	10
Argentine	11
Arménie	12
Australie	13
Azerbaïdjan	13
Bahamas	13
Bangladesh	14
Barbade	14
Bélarus	14
Belize	15
Bénin	15
Bolivie (État plurinational de)	16
Bosnie-Herzégovine	19
Botswana	20
Brésil	20
Burkina Faso	21
Burundi	22
Cambodge	22
Cameroun	22
Cap-Vert	22
Chili	23
Chine	23
Colombie	24
Comores	24
Congo	24
Costa Rica	25

Côte d'Ivoire	25
Croatie	25
Cuba	26
Dominique	56
Égypte.	56
El Salvador.	57
Émirats arabes unis	57
Équateur	58
Érythrée	58
Éthiopie	58
Ex-République yougoslave de Macédoine.	59
Fédération de Russie	59
Fidji	60
Gabon	60
Gambie	60
Géorgie.	61
Ghana	61
Grenade	62
Guatemala	63
Guinée	63
Guinée-Bissau	64
Guinée équatoriale.	64
Guyana	64
Haïti	65
Honduras	65
Îles Salomon.	65
Inde.	66
Indonésie	66
Iran (République islamique d').	67
Jamaïque.	68
Japon.	69
Kazakhstan.	69
Kenya	69

Kirghizistan	70
Kiribati	70
Koweït	70
Lesotho	71
Liban	71
Libéria	71
Liechtenstein	71
Lituanie	72
Madagascar	72
Malaisie	72
Malawi	73
Maldives	73
Mali	73
Maroc	73
Maurice	74
Mauritanie	74
Mexique	74
Mongolie	76
Monténégro	77
Mozambique	77
Myanmar	77
Namibie	78
Nauru	78
Népal	79
Nicaragua	79
Niger	80
Nigéria	81
Norvège	81
Oman	81
Ouganda	81
Pakistan	82
Panama	82
Papouasie-Nouvelle-Guinée	82

Paraguay	83
Pérou	84
Philippines	84
Qatar	85
République arabe syrienne	85
République centrafricaine	87
République démocratique du Congo	87
République démocratique populaire lao	87
République dominicaine	88
République populaire démocratique de Corée	88
République-Unie de Tanzanie	89
Rwanda	89
Sainte-Lucie	89
Saint-Kitts-et-Nevis	90
Saint-Marin	90
Saint-Siège	90
Saint-Vincent-et-les Grenadines	90
Samoa	91
Sénégal	91
Serbie	92
Seychelles	92
Sierra Leone	92
Somalie	93
Soudan	93
Sri Lanka	94
Suriname	94
Swaziland	94
Tadjikistan	95
Thaïlande	96
Timor-Leste	96
Togo	96
Tonga	97
Trinité-et-Tobago	97

Tunisie	97
Turkménistan	98
Turquie	98
Tuvalu	98
Ukraine	99
Union européenne	99
Uruguay	99
Vanuatu	100
Venezuela (République bolivarienne du)	100
Viet Nam	103
Yémen	103
Zambie	104
Zimbabwe	104
III. Réponses reçues d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies.	105
Agence internationale de l'énergie atomique	105
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba	105
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	108
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.	111
Fonds des Nations Unies pour la population	116
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	117
Fonds international de développement agricole	118
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	119
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	119
Organisation de l'aviation civile internationale	120
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	122
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	127
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	128
Organisation internationale du Travail	129
Organisation maritime internationale	130
Organisation météorologique mondiale	131
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	131
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	133
Organisation mondiale du commerce	136

Organisation mondiale du tourisme	136
Programme alimentaire mondial.	137
Programme des Nations Unies pour le développement	138
Programme des Nations Unies pour l'environnement	141
Programme des Nations Unies pour les établissements humains.	143
Union internationale des télécommunications.	145
Union postale universelle	145

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/6, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la présente résolution, compte tenu des buts et principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-sixième session.
2. En application de cette demande, dans une note verbale datée du 12 avril 2011, le Secrétaire général a invité les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer toute information qu'ils voudraient apporter à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 6 juin 2011.
3. Le texte des réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 11 juillet 2011 figure dans le présent rapport. Les réponses ultérieures seront reproduites dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[16 juin 2011]

L'Afrique du Sud s'est régulièrement associée à la majorité des États pour exprimer son désaccord et son opposition concernant tous les aspects du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et appuiera à nouveau la levée du blocus durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Afrique du Sud considère que le maintien de ce blocus est une violation flagrante des principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

En 2010, l'ONU l'a condamné par 187 voix contre 2. Ce vote démontre clairement que le moment est venu de le lever et de mettre fin aux souffrances de la population cubaine, qui est la première à subir les conséquences de cette injustice.

La communauté internationale reconnaît l'œuvre remarquable accomplie par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et des biotechnologies en Afrique, dans le monde sous-développé en particulier et dans le reste du monde en général. L'embargo entrave cette remarquable contribution au développement économique et social et fait obstacle à l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

Le Président Jacob Zuma a effectué une visite d'État couronnée de succès à Cuba, en décembre 2010. L'Afrique du Sud continuera à étudier les moyens d'apporter un soutien à Cuba. Dans cette optique, elle a décidé de payer Cuba de retour pour l'action qu'elle mène en annulant une dette de 1,1 milliard de rand. Elle envisage également, toujours dans l'idée de lui fournir assistance et secours, de lui donner des semences et des engrais. Enfin, pour intensifier le commerce entre les deux pays, l'Afrique du Sud met actuellement au point des propositions visant à

ouvrir une ligne de crédit à Cuba, ce qui constituerait une avancée majeure dans les relations commerciales entre les deux pays et réaffirmerait l'engagement de l'Afrique du Sud aux côtés de Cuba.

Le Mécanisme consultatif mixte et la Commission bilatérale mixte entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent d'être les cadres témoignant de l'étroitesse de nos relations bilatérales. Le Ministre sud-africain délégué aux relations internationales et à la coopération et son homologue cubain coprésideront la neuvième réunion du Mécanisme consultatif mixte en 2011. En outre, le secrétariat de la Commission bilatérale se réunira en 2011 pour faire le point des progrès accomplis et dégager de nouveaux domaines de coopération. À cet égard, l'Afrique du Sud a donné la priorité à ses programmes de renforcement des compétences et tiré profit de sa relation avec Cuba à plus d'un titre, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la science et des technologies, du développement social, des établissements humains, des travaux publics et du sport et des loisirs.

Au plan multilatéral, l'Afrique du Sud et Cuba continuent de coopérer au sein de plusieurs organisations et ont des positions communes sur un grand nombre de questions, dont la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la promotion de l'Agenda du Sud. La dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qu'accueillera l'Afrique du Sud, sera l'occasion de continuer à œuvrer de concert.

Algérie

[Original : français]
[2 juin 2011]

L'Algérie, foncièrement attachée aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, se déclare, une fois de plus, profondément préoccupée par la persistance du blocus économique, financier et commercial imposé par les États-Unis à Cuba.

L'Algérie, à l'instar de la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) n'a cessé d'appeler à la levée de ce blocus que subit le peuple cubain, depuis un demi-siècle.

L'Algérie estime, en effet, que le blocus économique, commercial et financier, imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et des principes de base du système multilatéral commercial.

L'Algérie considère que ces mesures coercitives affectent la croissance économique de Cuba et ralentissent son développement social et humain. Elle exprime, à ce titre, sa profonde inquiétude quant à ses incidences négatives sur la qualité de vie et le bien-être des citoyens cubains, particulièrement aux plans de l'alimentation, de la santé et d'autres services sociaux vitaux.

L'Algérie réaffirme son plein appui aux positions adoptées par le quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu en juillet 2009 à Charm el-Cheikh, et à celles adoptées lors du deuxième Sommet du Sud (Groupe des 77 et la Chine), en juin 2005 à Doha, qui ont rejeté les mesures économiques coercitives

et les lois à caractère extraterritorial imposées aux pays en développement, et réitère la nécessité de cesser le blocus économique, commercial et financier imposée par les États-Unis à Cuba.

Aussi, l'Algérie se joint-elle à la plupart des États Membres de l'ONU, et appelle à la fin à ce blocus imposé à Cuba, et qui a été constamment rejeté par un nombre croissant de pays, pour être, aujourd'hui, quasi unanimement dénoncé.

Angola

[Original : anglais]
[23 mai 2011]

Le Gouvernement angolais réaffirme une fois encore son soutien inconditionnel aux dispositions de la résolution 65/6.

Il apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à cette question et appelle la communauté internationale à s'efforcer d'engager Cuba et les États-Unis sur la voie d'un dialogue plus constructif et fructueux afin de trouver une solution définitive qui ne saurait être que la levée du blocus financier et commercial imposé par les États-Unis.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda reste profondément attaché aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit de l'appui massif des États Membres à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, aux précédentes résolutions contre le blocus et aux autres traités internationaux pertinents.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 65/6, il continue de ne promulguer ni d'appliquer aucune loi ou mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution susmentionnée, conformément aux obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui réaffirme notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Arabie saoudite

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Royaume d'Arabie saoudite soutient l'application de la résolution 65/6 et insiste sur la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine des États et le principe de non-ingérence dans

leurs affaires intérieures, ainsi que la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Argentine

Le Gouvernement de la République argentine s'est pleinement conformé aux dispositions de la résolution 65/6 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, définit le cadre législatif relatif à la portée des lois étrangères sur le territoire national. En vertu de cette loi, les lois étrangères qui, directement ou indirectement, ont pour objet de restreindre ou d'entraver le libre exercice du commerce et la libre circulation des capitaux, des biens ou des personnes au détriment d'un pays ou groupe de pays ne sont pas applicables ni ne produisent d'effet juridique de quelque nature que ce soit sur le territoire national.

L'article 1 de la loi susmentionnée dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter les investissements dans un pays déterminé afin d'entraîner un changement de gouvernement ou d'affecter son droit à l'autodétermination sont absolument inapplicables et ne produisent aucun effet juridique.

En votant pour l'adoption de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et des résolutions qui l'ont précédée, l'Argentine a témoigné de sa position traditionnellement favorable à la suppression de ce type de mesures unilatérales ainsi que de son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme.

Se joignant au rejet presque unanime du blocus, l'Argentine rappelle qu'elle est opposée à ces mesures et qu'elle soutient pleinement les arguments de Cuba en faveur de leur levée. Diverses instances multilatérales auxquelles l'Argentine participe ont d'ailleurs formulé plusieurs déclarations en ce sens depuis le dernier rapport :

Le 23 février 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à l'occasion du Sommet de l'unité à Cancún, ont publié la déclaration sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique qui se lit comme suit :

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis dans le cadre du Sommet de l'unité, nous opposons vivement aux mesures économiques coercitives et unilatérales appliquées à l'encontre de pays souverains pour des raisons politiques et qui portent atteinte au bien-être de leur peuple et visent à les empêcher d'exercer leur droit de décider, librement, de leurs régimes politique, économique et social. Dans cet esprit, nous réaffirmons notre ferme opposition à la mise en œuvre de lois et mesures contraires au droit international, telles que la loi Helms-Burton, et exhortons le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à leur application. En conséquence, nous le prions de se conformer aux résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba, sachant que ce blocus est contraire au droit international, qu'il porte gravement atteinte, de

manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain et nuit à la paix et à la coexistence entre les nations américaines.

Dans la déclaration qu'ils ont adoptée à l'issue du sixième Sommet qui s'est tenu à Madrid le 18 mai 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne ont rejeté fermement toutes les mesures de coercition unilatérales ayant un effet extraterritorial, qui sont contraires au droit international et aux règles de libre-échange communément admises. Ils estiment que ce type de pratique constitue une grave menace pour le multilatéralisme. Dans ces conditions, rappelant la résolution 64/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ils réaffirment leur position bien connue concernant l'application des dispositions extraterritoriales de la loi Helms-Burton.

Dans le communiqué conjoint publié à l'occasion du trente-neuvième Sommet tenu à San Juan (République argentine) le 3 août 2010, les présidents des États parties au Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés ont déclaré qu'ils s'opposaient au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, étant convaincus qu'il s'agit d'une mesure contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils ont renouvelé leur appel à la levée immédiate du blocus et à l'abrogation de toutes les lois et dispositions qui, en violation du droit international, portent atteinte ou entravent la liberté du commerce et de la navigation.

À l'occasion du vingtième Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu à Mar del Plata (République argentine) les 3 et 4 décembre 2010, un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi Helms-Burton, a été publié.

Dans le communiqué conjoint qu'ils ont publié à l'occasion de leur quarantième Sommet qui s'est tenu à Foz do Iguaçu (Brésil) le 17 décembre 2010, les présidents des États parties au MERCOSUR et des États associés ont rappelé que, en vertu des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ils s'opposaient au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, faisant observer qu'il était contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Ils ont de nouveau demandé que le blocus, qui porte préjudice à des millions de Cubains, soit levé immédiatement.

Arménie

[Original : anglais]
[29 juin 2011]

L'Arménie qui pâtit de près de 20 ans de blocus imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie s'est toujours opposée aux embargos et blocus économiques, commerciaux et autres, qui ont des effets dévastateurs sur l'essor politique, politique et social des États touchés, notamment ceux qui sont sans littoral et en développement.

La législation arménienne ne prévoit ni texte ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

La République d'Arménie entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales avec la République de Cuba et se réjouit à la perspective de les développer et de les resserrer davantage.

Australie

[Original : anglais]
[26 mai 2011]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie les résolutions de l'Assemblée générale appelant à mettre fin au blocus commercial imposé à Cuba. L'Australie ne dispose d'aucune loi ni aucune mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

Elle entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a promulgué ni appliqué contre cette dernière aucune loi ou mesure qui interdirait les relations économiques, commerciales ou financières entre l'Azerbaïdjan et Cuba. Il existe actuellement huit accords de coopération entre les deux républiques. Une commission intergouvernementale bilatérale, créée en vue de développer les relations entre les deux pays, a été créée le 18 octobre 2007. En 2010, la valeur des échanges entre l'Azerbaïdjan et Cuba a atteint 185 000 dollars des États-Unis.

La République d'Azerbaïdjan continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et consolider ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[4 mai 2011]

Le Commonwealth des Bahamas continue d'entretenir des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Au cours de la période à l'examen, les Bahamas n'ont ni promulgué ni appliqué à l'encontre de Cuba des lois ou mesures qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les Bahamas et la République de Cuba.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position des organes régionaux et interrégionaux tels que la Communauté des Caraïbes, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et le Mouvement des pays non alignés.

Bangladesh

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Il n'a cessé de soutenir cette résolution à l'Assemblée et a toujours voté en sa faveur.

Barbade

[Original : anglais]
[2 juin 2011]

Le Gouvernement barbadien n'a aucune loi restreignant la liberté de commerce et de navigation avec Cuba et a toujours voté en faveur des résolutions sur cette question (dont la dernière est la résolution 65/6) depuis que l'Assemblée générale en a été saisie à sa quarante-sixième session, en 1991.

Bélarus

[Original : russe]
[6 juin 2011]

La République du Bélarus a toujours condamné le recours à des mesures économiques unilatérales comme moyen de pression politique et économique sur les pays en développement, car elle juge ces mesures contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux.

Le Bélarus défend le droit inaliénable qu'a tout État de définir son propre modèle de développement. Toute tentative unilatérale d'un État visant à modifier le système politique interne d'un autre État en usant de pressions militaires, économiques et autres est inadmissible.

La politique étrangère de la République du Bélarus est strictement conforme aux principes du droit international. La législation du pays ne contient aucune loi, décision ou mesure ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ou au libre-échange et à la liberté de navigation.

Les pressions économiques aggravent les souffrances des peuples car elles causent des dommages considérables aux économies nationales et font ainsi obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures économiques coercitives ralentissent le développement socioéconomique des pays auxquels elles s'appliquent, en violation du droit de peuples entiers de vivre dans la

dignité, ce qui contribue grandement à l'augmentation de l'instabilité politique et à l'apparition de conflits.

Les pays qui adoptent des mesures économiques coercitives unilatérales ou appuient de telles mesures doivent être tenus responsables de leurs effets.

À cet égard, la République du Bélarus demande qu'il soit mis fin d'urgence à l'embargo économique, financier et commercial imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. La levée des sanctions pourrait constituer un préalable à la normalisation des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba.

Les relations entre le Bélarus et Cuba se caractérisent par une étroite collaboration. Le Bélarus est déterminé à renforcer encore sa coopération et ses relations d'amitié avec Cuba.

Belize

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, lesquels constituent également des principes fondamentaux du droit international.

En rigoureuse conformité avec la Charte et le droit international, le Belize a toujours appuyé les résolutions adoptées concernant le blocus imposé à Cuba et s'y est pleinement conformé, rejetant l'application extraterritoriale des lois et mesures s'y rapportant.

La tentative actuelle visant à isoler Cuba au mépris de cette résolution adoptée chaque année est préoccupante. Sur le plan des relations bilatérales, le Belize continue d'entretenir un partenariat constructif et mutuellement fructueux avec Cuba, qui apporte des bénéfices concrets à nos deux peuples. Notre politique d'engagement est encore renforcée par la coopération régionale qui s'est instaurée entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]
[28 juin 2011]

En application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée le 26 octobre 2010, la République du Bénin et la République cubaine, qui entretiennent d'excellentes relations de coopération et d'amitié, ont organisé la huitième session de la grande commission mixte de coopération bénino-cubaine. Cette session a permis aux deux parties d'élaborer un programme de coopération économique, scientifique et technique, afin de donner à ces relations plus de visibilité.

Dès lors, la République du Bénin souscrit pleinement à cette résolution et elle considère que les mesures d'embargo commercial, financier et même scientifique

décrétées contre Cuba causent beaucoup de préjudices au développement de ce pays, et souhaite qu'elles soient levées pour permettre au peuple et au Gouvernement cubains de jouir de leur entière souveraineté, conformément aux principes et valeurs originels établis par la Charte des Nations Unies.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[2 juin 2011]

Une fois encore, l'État plurinational de Bolivie rejette de manière ferme et catégorique l'application constante par certains États de lois, normes, dispositions ou mesures unilatérales visant à imposer un blocus économique, commercial ou financier à tout État Membre de l'ONU et rejette également l'emploi de moyens unilatéraux de coercition par un pays contre un autre.

En vertu des principes précités, la Bolivie condamne une nouvelle fois énergiquement les politiques de blocus et de guerre économique imposées par le Gouvernement des États-Unis, qui, depuis près de 50 ans, portent un préjudice direct au peuple cubain et notamment aux secteurs les plus vulnérables de la société.

Ces mesures ont des conséquences dramatiques pour les enfants, les femmes et les personnes âgées et handicapées, ainsi que pour les personnes qui souffrent de maladies graves comme le cancer et le VIH/sida et ne peuvent avoir accès à des traitements onéreux, entraînant ainsi un coût élevé en vies humaines et une grande souffrance de la population.

L'État bolivien considère que le blocus nord-américain imposé à Cuba depuis près d'un demi-siècle constitue une violation du droit international et des objectifs, des principes et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des États américains ainsi que des principes fondamentaux du droit international.

La Bolivie réaffirme que le blocus nord-américain illégal est une politique criminelle qui, selon des estimations très prudentes, est responsable de l'équivalent de 250 milliards de dollars de pertes depuis le début de son application.

Le blocus a non seulement des conséquences graves pour le peuple cubain mais il porte également préjudice aux intérêts et aux droits du peuple nord-américain et de tous les pays et peuples du monde tandis que son aspect extraterritorial unilatéral porte tout particulièrement atteinte à la souveraineté des nations.

Du point de vue du droit international public, la compétence législative territoriale du Gouvernement des États-Unis est contraire à tous les principes du droit international, notamment en ce qui concerne la souveraineté des États étrangers et la non-ingérence dans les affaires internes de ceux-ci, et elle fait obstacle au plein exercice par le peuple cubain de ses droits à l'autodétermination et au développement.

Face à cette situation regrettable, l'État plurinational de Bolivie informe la communauté internationale qu'il n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures qui seraient susceptibles de restreindre les échanges commerciaux avec un pays, y compris avec sa sœur, la République de Cuba, et s'avéreraient contraires aux

objectifs énoncés dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Au contraire, les États bolivien et cubain intensifient leurs relations de coopération solidaire horizontale et s'efforcent d'approfondir les relations commerciales existantes.

Par ailleurs, la Bolivie réaffirme le principe fondamental institué par les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'opposent catégoriquement aux lois étrangères qui, directement ou indirectement, portent atteinte au principe de non-ingérence dans les affaires internes des États et à la souveraineté de ceux-ci. Ainsi, la position arbitraire des États-Unis menace l'équilibre et l'équité prévalant entre les droits et obligations comme base de tout système juridique en vigueur. Par ailleurs, cette attitude ébranle la confiance des membres dans les accords de l'OMC.

Le fait qu'au cours des 19 dernières années, Cuba ait bénéficié d'un large appui international contre la politique imposée par le Gouvernement des États-Unis montre bien que la lutte du peuple cubain suscite une sympathie croissante au niveau international et prouve de manière indiscutable que cette politique inhumaine est rejetée presque unanimement par la communauté internationale.

Face à cette situation, l'État plurinational de Bolivie exprime son soutien solidaire à la lutte que mène Cuba sur le plan international et, par conséquent, appuie la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui témoigne du rejet, de la part de la communauté internationale, de ce type de mesures, ainsi que son adhésion à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme. Il affirme également son adhésion au principe d'égalité juridique entre les États et souligne que le respect inconditionnel de toutes les différences, qu'elles soient économiques, politiques ou autres, doit être respecté.

Coopération avec Cuba

L'État plurinational de Bolivie a mis en place un nouveau type de coopération et de complémentarité économique entre les pays fondé sur les principes de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et du Traité commercial entre les peuples. La Bolivie et Cuba ont ainsi établi le premier Protocole additionnel se rapportant à l'Accord sur la complémentarité économique n° 47, signé le 4 février 2009, dont l'application permanente réaffirme la volonté de resserrer les liens entre leurs gouvernements et leurs peuples, notamment par un accès au marché et la libéralisation complète des échanges commerciaux, dans le cadre de ce qu'ils ont appelé un commerce juste pour leurs peuples.

L'État plurinational de Bolivie souligne que, malgré les conséquences négatives du blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement cubain coopère dans des domaines essentiels au développement national, comme la coopération aux fins de la formation des ressources humaines, dont le niveau correspond aux normes internationales des organismes des Nations Unies. Par ailleurs, Cuba investit des millions de dollars dans la formation universitaire d'étudiants boliviens en leur accordant des bourses complètes.

En matière de coopération dans le domaine de l'éducation, la Bolivie a reçu un appui pour les programmes d'alphabétisation et de postalphabétisation, qui font partie d'une politique d'État visant à mettre fin à l'exclusion du droit à l'éducation dont les plus pauvres sont victimes depuis toujours. Ce projet ne pourrait être mené à bien sans l'appui technique et économique de la République de Cuba.

L'État plurinational de Bolivie a été déclaré pays exempt d'analphabétisme en décembre 2008 après que plus de 824 000 personnes ont reçu un diplôme dans le cadre du programme « Yo sí puedo » (« Oui, je peux »), à l'évaluation pédagogique permanente auquel Cuba a participé directement. La deuxième partie de ce programme de postalphabétisation intitulée « Yo, sí puedo seguir » (« Oui, je peux continuer »), est actuellement en cours de réalisation et vise à fournir, sur une période de cinq ans, un niveau d'éducation équivalent à la 5^e année d'école primaire à un million de bénéficiaires.

La coopération en matière de santé est l'un des autres aspects essentiels de la coopération avec Cuba, qui apporte un appui à la formation des ressources humaines au moyen de bourses d'études, ainsi qu'une aide sanitaire grâce à la brigade médicale cubaine qui intervient sur l'ensemble du territoire bolivien, dans des localités disposant de peu de moyens et dans lesquelles les mécanismes institutionnels de santé boliviens sont peu présents.

L'État plurinational de Bolivie salue les efforts déployés par Cuba pour coopérer avec le peuple bolivien. Malgré les conséquences néfastes du blocus pour l'économie cubaine, la coopération peut s'illustrer facilement en chiffres : on dénombre plus de 46 millions de consultations médicales gratuites; plus de 47 900 vies sauvées; et plus de 586 337 opérations de la vue réalisées gratuitement dans le cadre de l'« Operación Milagro » (Opération Miracle) qui a redonné la vue à des Boliviens de toutes origines ou conditions sociales ou en a amélioré la vision. Cet important projet de soins ophtalmologiques n'a pas seulement concerné le peuple bolivien (482 200 citoyens) mais aussi la population des pays limitrophes et depuis 2005, 46 000 Brésiliens, 33 800 Argentins, 21 900 Péruviens et 312 Paraguayens en ont également bénéficié. Toujours dans le cadre de ce projet, 1 639 personnes ont été opérées à Cuba.

La coopération dans le domaine de la formation des ressources humaines intervient dans le cadre du programme de bourses. Grâce à de nouveaux projets lancés récemment, qui se sont ajoutés à ceux qui existaient déjà, le programme a atteint une envergure sans précédent, comme le montre le nombre de bourses accordées à des étudiants boliviens ayant de faibles revenus et vivant en zone rurale, d'origine paysanne ou autochtone. À ce jour, 5 800 Boliviens étudient à Cuba dans différents domaines et ils sont en grande majorité (90 %) inscrits en médecine. Une partie de ces boursiers sont déjà de retour en Bolivie pour terminer leur cursus médical, s'intégrant ainsi dans la dynamique de leur pays.

L'État plurinational de Bolivie bénéficie d'une coopération dans d'autres domaines comme le sport, grâce à des bourses accordées dans le domaine de la médecine sportive. Six entraîneurs cubains sont également venus former des sportifs boliviens. En matière d'économies d'énergie, on peut citer le programme d'efficacité énergétique lancé en mars 2008 et mené à bien en avril 2009. Par ailleurs, Cuba a permis à de nombreuses populations rurales boliviennes de bénéficier d'un approvisionnement en électricité en installant des panneaux solaires.

Adhésions de la Bolivie

À ce jour, le Gouvernement des États-Unis poursuit sa politique de blocus malgré les appels internationaux de plus en plus nombreux et l'espoir suscité par le nouveau Gouvernement. La Bolivie remarque que depuis l'élection du Président Barack Obama, un nombre croissant de présidents, d'organisations, d'institutions et

de personnalités internationales en général appellent à la fin de ces politiques illégales et préjudiciables au peuple cubain. L'État plurinational de Bolivie se joint fermement et solidairement à cet appel, dans l'espoir de voir triompher la raison, le respect du droit de choisir et d'appliquer librement le modèle économique et politique qui sert au mieux son peuple, sans pressions venues de l'extérieur ni politiques illégales qui constituent un véritable crime contre tout un peuple.

Dans les différentes instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie s'est prononcé contre le blocus imposé à Cuba, notamment lors du XI^e Sommet des présidents des pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, tenu au Venezuela le 3 avril 2011. À la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue à Bali (Indonésie) du 22 au 27 mai 2011, la Bolivie a rejeté énergiquement le recours à des mesures unilatérales contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international, prises par des pays contre d'autres, et notamment le blocus imposé par les États-Unis à Cuba.

Dans le cadre de la XXIX^e Assemblée générale de l'Organisation des États américains tenue à San Pedro Sula (Honduras) les 2 et 3 juin 2009, le Président de l'État plurinational de Bolivie, Juan Evo Morales Ayma, a réaffirmé avec vigueur sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et il a participé aux négociations visant à révoquer la décision prise en 1962 d'éloigner Cuba du système interaméricain. Ces négociations ont été un signal positif de la volonté des États-Unis de modifier le cours de leurs relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autant que de hauts responsables américains ont admis que leur politique d'isolement de certains pays de la région s'avérait contre-productive.

Compte tenu de ce qui précède, la Bolivie réaffirme qu'il est aujourd'hui plus que jamais judicieux d'adopter une nouvelle fois la résolution qui réclame la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et contribue à la consolidation et au soutien des appels internationaux encourageant les États-Unis à s'acheminer vers la fin de cette politique. En ce sens, l'État plurinational de Bolivie déclare que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba doit prendre fin de manière inconditionnelle, unilatérale et immédiate.

La Bolivie demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de continuer d'informer les États Membres et les différents organes concernés des conséquences négatives des politiques et des pratiques de blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, menées par le Gouvernement des États-Unis contre ce pays souverain et qui ont également des répercussions pour la souveraineté des autres États Membres de l'ONU.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[11 juillet 2011]

Réaffirmant son attachement profond aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, la Bosnie-Herzégovine n'a ni adopté ni appliqué de lois, de règlements ou de mesures ayant un effet extraterritorial ou portant atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme en dispose le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

La Bosnie-Herzégovine a toujours appuyé la résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur.

Botswana

[Original : anglais]
[23 mai 2011]

La République du Botswana n'a jamais eu et n'a toujours pas l'intention d'adopter ou d'appliquer de loi ou de mesure du type visé dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Dans le droit fil de son vote sur cette résolution, le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer pareilles mesures extraterritoriales et, à cet égard, il est favorable à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais]
[14 juin 2011]

Le Brésil réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales sont contraires à la nécessité de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Conformément aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6 et 65/6 de l'Assemblée générale, le Brésil n'a ni adopté ni appliqué de loi, de règlement ou de mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Le droit brésilien ne reconnaît pas la validité des mesures ayant des effets extraterritoriaux.

De surcroît, les sociétés établies au Brésil sont soumises à la seule législation brésilienne. Quel que soit le pays qui les prend, les mesures qui contreviennent aux dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale ou qui entendent obliger les citoyens d'un pays tiers à se soumettre à une législation étrangère portent atteinte aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et vont à l'encontre des principes généralement acceptés du droit international. Il convient donc de les revoir et de les modifier pour les mettre en conformité avec le droit international.

Par ailleurs, les gouvernements qui ne respectent pas la résolution 65/6 de l'Assemblée générale devraient d'urgence prendre des mesures visant à supprimer les pratiques commerciales discriminatoires et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier unilatéralement déclaré. Le Brésil réaffirme sa ferme conviction que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales nuisent non seulement au dialogue, mais sont également contraires aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement brésilien s'est toujours opposé au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Aussi le Brésil a-t-il continué à encourager et à entretenir des relations économiques étroites avec Cuba. Le commerce bilatéral s'est avéré dynamique et le volume des échanges commerciaux a plus que sextuplé entre 2003 et 2008. De plus, le Brésil contribue au financement des travaux de construction du port de Mariel, qui aura une influence considérable sur le commerce extérieur cubain.

Outre qu'ils entretiennent un dialogue étroit et des relations économiques saines qui sont bénéfiques aux deux pays et ont une incidence positive sur les initiatives prises par les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Brésil et Cuba sont tous deux d'avis qu'il importe de promouvoir la coopération Sud-Sud pour faire face aux grands défis mondiaux. En mars 2010, ils ont signé un mémorandum d'accord visant à renforcer les services de santé publique et de surveillance épidémiologique en Haïti, ce qui contribuera nettement à l'amélioration des services de santé offerts aux Haïtiens. En août 2010, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti a accepté que le Gouvernement brésilien finance le projet à hauteur de 70 millions de dollars.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre de la politique régionale dynamique dans le cadre de laquelle le pays a récemment recommencé à prendre part aux instances américaines de dialogue et de coopération. En décembre 2008, Cuba a participé au premier Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes et elle est devenue membre du Groupe de Rio. En juin 2009, par sa résolution 2438 XXXIX, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a rapporté la décision par laquelle elle avait exclu Cuba de la participation à l'Organisation.

Dans cet esprit, le Brésil se félicite à nouveau des gestes d'ouverture faits par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis 2009, estimant néanmoins qu'il faut faire plus pour apporter un réel changement au peuple cubain, qui est le premier touché par le blocus.

Burkina Faso

[Original : français]
[16 juin 2011]

Le Burkina Faso voudrait une fois de plus réaffirmer son attachement au principe cardinal du libre-échange, surtout en cette ère de mondialisation et de globalisation.

Il exprime sa réprobation vis-à-vis de toute décision unilatérale visant à restreindre la liberté économique, commerciale et financière d'un État.

Aussi le Burkina Faso réitère-t-il son appel à veiller au strict respect des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en l'occurrence la résolution 65/6.

Il invite de nouveau les parties à privilégier le règlement pacifique de leur différend, par le recours aux instances internationales appropriées ou par la négociation directe.

Le Burkina Faso garde espoir que les changements intervenus au sommet des deux États contribueront à une révision des positions afin que s’instaure un dialogue direct qui aboutisse très prochainement à la levée du blocus.

Burundi

[Original : français]
[26 mai 2011]

Le Gouvernement du Burundi a toujours été opposé à cet embargo.

Cambodge

[Original : anglais]
[13 mai 2011]

Le Gouvernement royal du Cambodge appuie pleinement la levée sans condition de la sanction imposée de manière INJUSTE à la République de Cuba.

Le maintien d’un blocus immoral pendant plus de 40 ans a infligé au peuple cubain innocent d’énormes souffrances et des pertes économiques considérables. C’est pourquoi le Gouvernement royal du Cambodge exige une nouvelle fois la levée de cet embargo injustifié.

Cameroun

[Original : français]
[10 juin 2011]

Le Cameroun, en application des dispositions de la résolution 65/6 et des résolutions précédentes sur ce sujet, et conformément aux principes d’égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, n’a jamais adopté de mesures législatives ou réglementaires destinées à renforcer ou à élargir le blocus imposé à Cuba. Le Cameroun a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, et entretient d’excellentes relations d’amitié et de coopération avec Cuba. Il salue la décision prise par les États-Unis en 2009 de lever les restrictions imposées aux virements de fonds et aux voyages des familles à Cuba, et encourage aussi bien les États-Unis que Cuba à déployer des efforts supplémentaires pour améliorer la qualité de leurs relations et parvenir à la levée totale de cet embargo.

Cap-Vert

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

En vertu des principes consacrés par sa Constitution nationale et dans l’esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l’amitié entre les pays et les nations, la République du Cap-Vert n’a jamais adopté

ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Chili

[Original : espagnol]
[19 mai 2011]

Fidèle à sa position, qui se fonde sur les principes, entre autres, d'égalité juridique des États, de non-ingérence et de liberté du commerce et de la navigation, le Chili réaffirme son opposition à l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis et restera saisi de la question, comme il s'y est engagé.

Chine

[Original : chinois]
[30 mai 2011]

Application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale par le Gouvernement chinois.

Depuis 19 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, à une écrasante majorité, une résolution après l'autre demandant qu'il soit mis la fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et exhortant tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international et à abroger ou à annuler toute loi ou décision dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'au libre échange et à la liberté de navigation.

Malheureusement, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Il s'agit là d'une grave violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba. Cet embargo entrave les efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, porte atteinte à son droit de vivre et de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales, avec les autres pays. Alors même que la communauté internationale est durement frappée par une série de crises survenue dans les domaines financier, alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le problème des changements climatiques, l'embargo et les sanctions imposées à Cuba sont plus que jamais déraisonnables.

Le Gouvernement chinois a toujours affirmé que la communauté internationale devait faire reposer le développement de relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement et s'opposer à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques et autres. Pour sa part, la Chine a toujours rigoureusement respecté et appliqué les

résolutions pertinentes des Nations Unies. Actuellement, la Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales, procèdent à des échanges de main-d'œuvre et ne cessent d'intensifier leur coopération, amicale et mutuellement avantageuse, dans de nombreux domaines. Cette démarche est à la fois conforme aux aspirations des peuples chinois et cubain et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le monde d'aujourd'hui, dialogue, communication et coexistence harmonieuse sont désormais des éléments clefs des relations internationales, et l'on observe un mouvement irréversible vers la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales. La Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies, mettront fin dans les plus brefs délais à l'embargo qu'ils ont imposé à Cuba, et que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui favorisera la stabilité du développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Colombie

[Original : espagnol]
[3 juin 2011]

Le Gouvernement colombien, qui a toujours soutenu Cuba, lui renouvelle son appui politique et réaffirme qu'il n'a ni adopté ni appliqué de loi ou de mesure concourant à l'embargo économique, commercial et financier de Cuba, respectant en cela les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Comores

[Original : anglais]
[18 avril 2011]

Le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme qu'il est lié par la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il n'a ni adopté, ni appliqué de loi ou de règlement dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États.

Congo

[Original : français]
[20 juin 2011]

La République du Congo n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou règlements qui favorisent le blocus économique, commercial et financier de Cuba, se conformant ainsi aux obligations de la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

En considération des dispositions contenues dans ladite résolution, la République du Congo, consciente des excellentes relations qu'elle entretient avec la

République de Cuba, a toujours voté en faveur des résolutions qui recommandent la levée de ce blocus parce qu'elle le considère comme une mesure unilatérale et discriminatoire, contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Eu égard à ce qui précède, le Congo désapprouve le caractère extraterritorial de ce blocus ainsi que les dernières mesures et lois, comme la loi Helms-Burton, qui ne font qu'aggraver les souffrances du peuple cubain.

Costa Rica

[Original : espagnol]

[6 juin 2011]

Le Gouvernement costaricien se permet de rappeler qu'il n'a ni promulgué ni appliqué de loi favorisant l'embargo économique contre Cuba et qu'il demeure résolu à se conformer à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Costa Rica rejette en effet les mesures coercitives unilatérales prises à l'encontre de tout État et préconise le multilatéralisme et le dialogue comme moyens de régler les différends entre États et gouvernements.

Côte d'Ivoire

[Original : français]

[26 mai 2011]

Le Gouvernement ivoirien n'a pris aucune mesure de type économique et commercial à l'encontre des intérêts de Cuba.

Le Gouvernement ivoirien n'a en outre adopté aucune disposition (lois et règlements) dont les effets extraterritoriaux sont de nature à porter atteinte à la souveraineté de Cuba ainsi qu'à sa liberté de commerce et de navigation.

Croatie

[Original : anglais]

[16 avril 2011]

Guidée par les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, la République de Croatie met pleinement en œuvre la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Cuba

[Original : espagnol]
[11 juillet 2011]

Introduction

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis se poursuit et se durcit malgré les demandes répétées et catégoriques de la communauté internationale, notamment de l'Assemblée générale, tendant à ce qu'il soit levé. Le Gouvernement actuel des États-Unis a certes adopté des mesures positives, mais celles-ci sont insuffisantes et extrêmement limitées et n'ont pas pour objet de modifier l'ensemble complexe de lois et règlements qui sous-tend la politique de blocus contre Cuba.

La loi sur le commerce avec l'ennemi de 1917, la loi sur l'assistance étrangère de 1961, la loi sur l'administration des exportations de 1979, la loi Torricelli de 1992, la loi Helms-Burton de 1996 et les règlements d'administration des exportations qui se maintiennent constituent l'architecture juridique d'une politique qui peut être qualifiée d'acte de génocide, en vertu de la Convention de Genève pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, et d'acte de guerre économique aux termes de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime adoptée à la Conférence navale de Londres en 1909.

À cause de l'application stricte et acharnée de ces lois et d'autres dispositions, il est toujours impossible pour Cuba de librement exporter vers les États-Unis et en importer des biens et des services, d'utiliser le dollar dans ses transactions internationales, d'ouvrir des comptes dans cette devise dans les banques de pays tiers, d'obtenir des crédits auprès des banques aux États-Unis, de leurs filiales établies dans des pays tiers et des institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement.

En dépit de la rhétorique officielle qui vise à convaincre l'opinion publique internationale que le Gouvernement actuel des États-Unis a adopté une nouvelle orientation politique, Cuba ne peut toujours pas faire des affaires avec les filiales d'entreprises américaines dans des pays tiers et les entreprises de pays tiers qui souhaitent investir à Cuba sont systématiquement menacées, voire inscrites sur des listes noires.

Le durcissement de la traque des opérations financières internationales de Cuba, notamment celles effectuées par des organismes multilatéraux coopérant avec l'île, est l'une des caractéristiques de la politique de blocus de l'Administration actuelle des États-Unis.

Les dirigeants des groupes anticubains les plus féroces qui contrôlent la Commission des affaires étrangères du Congrès des États-Unis préparent actuellement un nouveau coup contre Cuba avec l'intention d'empêcher la venue d'entreprises étrangères souhaitant prospecter des gisements de pétrole dans la zone économique exclusive de Cuba.

À cet égard, la pétition présentée le 19 mai dernier à la Secrétaire d'État par le sénateur de la Floride, Bill Nelson, demandant à l'Administration d'intervenir auprès du Gouvernement espagnol pour que la compagnie pétrolière espagnole

Repsol renonce aux activités de prospection qu'elle avait prévues à Cuba et les manœuvres en ce sens d'une délégation de haut niveau du Gouvernement des États-Unis à Madrid, qui est dirigée par Ken Salazar, Secrétaire à l'intérieur, montrent que l'action contre Cuba ne s'arrête à aucune frontière.

Les informations exposées dans la présente communication montrent que le dommage économique direct causé au peuple cubain par le blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba jusqu'en décembre 2010, calculé avec prudence et aux prix actuels, s'élève à plus de 104 milliards de dollars.

Si l'on tient compte de la baisse de la valeur du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international, baisse qui a été très forte en 2010 et qui se poursuit, la perte totale pour l'économie cubaine se chiffrerait à plus de 975 milliards de dollars.

Chapitre 1

Poursuite du blocus économique, commercial et financier contre Cuba

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis s'est poursuivi avec la plus grande rigueur. Les fondements juridiques sur lesquels repose cette politique n'ont pas été modifiés et les mécanismes politiques, administratifs et répressifs ont été renforcés pour la rendre plus efficace et durcir la traque des opérations commerciales et financières cubaines dans le monde entier.

L'exportation de toutes sortes de produits et services de Cuba à destination des États-Unis est toujours interdite, à quelques exceptions près qui sont sévèrement réglementées. Les navires marchands de pays tiers qui ont mouillé dans les ports cubains continuent de se voir interdire l'accès aux ports des États-Unis pendant 180 jours.

Aucune entreprise de quelque pays que ce soit ne peut faire des affaires avec les entreprises cubaines si elle a des relations avec des entreprises américaines ou des intérêts dans des entreprises américaines, quelles que soient la relation du pays en question avec Cuba, la législation en vigueur dans ce pays et les règles du droit international applicables. Les entreprises des pays tiers qui ont des liens commerciaux avec Cuba sont soumises à des poursuites, des menaces et des sanctions par les autorités américaines partout dans le monde, quels que soient leur origine et leur patrimoine et qu'elles entretiennent ou non des liens avec les États-Unis. La traque des transactions financières cubaines avec les pays tiers s'est aggravée, indépendamment de la relation entre ces pays avec Cuba, de la devise utilisée et des normes bancaires en vigueur dans ces pays.

En règle générale, il est interdit aux citoyens des États-Unis de se rendre à Cuba, à de très rares exceptions régies par des dispositions très strictes.

Le Gouvernement des États-Unis continue d'affirmer publiquement qu'il lui faut maintenir le blocus comme « moyen de pression » et les restrictions comme conditions à un changement de sa politique envers Cuba. Il est évident qu'il n'a aucune intention de modifier sa politique envers Cuba ni de respecter les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU lui demandant de mettre fin à cette politique inhumaine.

Le 14 janvier 2011, le Gouvernement des États-Unis a annoncé, entre autres mesures, qu'il autorisait les citoyens américains à se rendre à Cuba à des fins éducatives, culturelles et religieuses, et à envoyer des fonds, en quantité limitée, aux Cubains, et les aéroports internationaux des États-Unis à solliciter le permis d'admettre des vols directs vers Cuba sous certaines conditions, mais ces mesures sont insuffisantes et ont une portée limitée. Au fond, ces mesures dénotent non pas la volonté du Gouvernement des États-Unis de modifier sa politique du blocus mais l'opposition croissante de larges secteurs de la société américaine au maintien de cette politique.

Avec les mesures annoncées le 14 janvier, le Gouvernement des États-Unis a cherché à donner une image positive de sa politique désastreuse envers Cuba, alors que son rejet à l'échelle nationale et internationale n'a jamais été aussi fort. Cela étant, dans le fond, il n'a rien fait d'autre que rétablir les dispositions qui étaient en vigueur durant les années 90 sous le gouvernement Clinton et qui avaient été révoquées par George W. Bush en 2003. Le droit constitutionnel des citoyens américains de se déplacer librement demeure une chimère au XXI^e siècle. Ce sont les seuls citoyens au monde auxquels il est interdit de se rendre à Cuba. Lors de l'annonce des mesures susmentionnées, le Gouvernement des États-Unis a précisé que le blocus serait maintenu tel quel et que ces mesures viendraient renforcer ses instruments de subversion et d'ingérence dans les affaires intérieures de Cuba.

1.1 Principales mesures adoptées par le Gouvernement américain au titre du maintien du blocus

Le Gouvernement des États-Unis maintient l'ensemble des lois et dispositions administratives relatives au blocus. Les fondements sur lesquels repose sa politique envers Cuba n'ont pas été modifiés, comme l'illustrent les lois et règlements en vigueur énumérés ci-après :

La loi sur le commerce avec l'ennemi. Promulguée en 1917 dans le cadre des mesures de guerre, cette loi était à l'origine destinée à limiter le commerce avec les États considérés comme hostiles. Son application a ensuite été étendue afin de permettre au Président de réglementer les transactions concernant des biens de citoyens des États-Unis dans un pays étranger, que ce soit en temps de guerre ou « durant tout état d'urgence nationale déclaré par le Président ». Les premières réglementations sur le blocus contre Cuba adoptées en 1962 étaient fondées sur cette loi.

Le 2 septembre 2010, le Président Obama a annoncé la prorogation de la loi sur le commerce avec l'ennemi, ce qui revient concrètement à maintenir le blocus contre Cuba. Dans un mémorandum adressé à la Secrétaire d'État, Hillary Clinton, et au Secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, le Président a affirmé que la poursuite des mesures concernant Cuba est dictée par les intérêts nationaux des États-Unis.

La loi sur l'aide extérieure. Par cette loi adoptée en septembre 1961, le Congrès des États-Unis a autorisé le Président à établir et maintenir « un embargo total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba ». Il a également interdit l'octroi de toute aide au Gouvernement cubain.

La loi sur l'administration des exportations. En vertu de cette loi de 1979 portant révision des contrôles à l'exportation, le Président est habilité à contrôler l'ensemble des exportations et des réexportations de biens et de technologies, en particulier

celles qui sont considérées comme susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale des États-Unis.

La loi pour la démocratie cubaine. Cette loi, plus connue sous le nom de loi Torricelli, fut signée par le Président Bush père en octobre 1992. Elle a permis au Gouvernement des États-Unis de renforcer les mesures économiques dirigées contre Cuba et donné une base juridique à l'extraterritorialité du blocus. C'est en vertu de cette loi qu'il est interdit aux filiales de sociétés américaines installées dans des pays tiers de faire du commerce avec l'État cubain ou des citoyens cubains et que l'accès aux ports américains est notamment refusé aux navires de pays tiers ayant mouillé dans un port cubain au cours des six mois précédents.

La loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba. Cette loi, plus connue sous le nom de loi Helms-Burton, a été approuvée par le Président Clinton en mars 1996. Elle vise à décourager l'investissement étranger et à internationaliser le blocus contre Cuba. C'est en application de cette loi, qui a codifié les dispositions du blocus, limité les prérogatives du Président de le suspendre et étendu sa portée extraterritoriale, que l'accès au territoire américain est refusé aux chefs d'entreprise étrangers (et à leur famille) investissant dans des biens « confisqués » à Cuba et qu'il est désormais possible de poursuivre ces chefs d'entreprise devant la justice américaine.

Les règlements d'administration des exportations. Ces règlements s'appliquent aux exceptions à la loi sur l'administration des exportations et aux exceptions autorisées par licence émise par le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Ministère du commerce des États-Unis. Il s'agit de règlements d'application de la loi sur le commerce avec l'ennemi et de la loi sur l'administration des exportations.

L'extension des lois et règlements ci-dessus montre que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est unique par sa brutalité et sa portée.

1.2 Portée extraterritoriale du blocus

Depuis plus de deux ans, l'Administration démocrate des États-Unis cherche à impressionner le monde en tenant un discours de changement et de rénovation, alors que sa politique contre Cuba consiste à renforcer la dimension extraterritoriale du blocus. Le Gouvernement des États-Unis a durci les sanctions et les poursuites extraterritoriales contre les ressortissants, les institutions et les entreprises de pays tiers qui établissent ou se proposent d'établir avec Cuba des relations économiques, commerciales, financières, scientifiques ou techniques, s'arrogeant ainsi le droit de s'ingérer dans des affaires qui relèvent de la souveraineté des États. Le rôle prépondérant que jouent les États-Unis dans l'économie mondiale et dans la formation d'alliances stratégiques, de fusions et de mégafusions d'entreprises a continué de porter préjudice à Cuba et aggravé les effets néfastes du blocus en réduisant son espace économique international.

Les grandes lignes de la politique d'extraterritorialité des États-Unis sont les suivantes :

- Il est interdit aux filiales de sociétés américaines dans des pays tiers de faire la moindre transaction avec des sociétés cubaines;
- Il est interdit aux sociétés de pays tiers d'exporter aux États-Unis des produits d'origine cubaine ou des produits comportant des composants d'origine cubaine;

- Il est interdit aux sociétés de pays tiers de vendre à Cuba des biens ou des services dont la technologie contient plus de 10 % de composants d'origine américaine, même si leurs propriétaires sont des ressortissants de ces pays;
- Il est interdit aux navires marchands transportant des produits en provenance ou à destination de Cuba d'accoster aux États-Unis, quel que soit leur port d'attache;
- Il est interdit aux banques de pays tiers d'ouvrir des comptes en dollars des États-Unis pour des personnes morales ou physiques cubaines ou de faire avec elles des transactions financières dans cette monnaie;
- Les chefs d'entreprise de pays tiers qui font des investissements ou des affaires à Cuba sont pénalisés, le visa d'entrée aux États-Unis leur est refusé (ainsi qu'à leur famille) et ils s'exposent à des actions en justice devant les tribunaux américains au cas où leurs opérations seraient liées à des propriétés en litige avec des citoyens américains de naissance ou nés à Cuba et naturalisés.

De mars 2010 à avril 2011, des millions de dollars d'amendes ont été infligés à des sociétés américaines et étrangères ayant effectué des transactions avec Cuba. Ces sanctions ont un effet dissuasif et, dans le cas particulier des banques, entraînent la rupture des liens avec Cuba ou obligent à réaliser ces opérations dans des conditions plus précaires.

Le harcèlement des personnes et des entreprises installées dans des pays tiers et les poursuites engagées contre celles-ci ont atteint des niveaux alarmants, confirmant ainsi que le blocus n'a rien perdu de son caractère extraterritorial, bien au contraire.

En 2010, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a infligé 502 721 671 dollars d'amendes à quatre entités, la plus fortement frappée ayant été la banque néerlandaise ABN Amro (502 721 671 dollars), pour avoir effectué des transactions financières non autorisées dans lesquelles Cuba ou des nationaux cubains avaient des intérêts.

Le 15 juillet 2010, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers a infligé à la United Nations Federal Credit Union une amende de 500 000 dollars pour avoir effectué des transactions financières non autorisées dans lesquelles Cuba avait des intérêts.

Le 27 juillet 2010, la société d'importation cubaine Imeco du Ministère de la construction a signé un contrat avec la société d'import-export panaméenne Vibas pour la fourniture de quatre motoniveleuses Komatsu, par l'intermédiaire de la société Tiesa, distributrice de Komatsu au Panama. Deux de ces engins n'ont pas pu être livrés car la Komatsu America Corporation a refusé d'exécuter sa part de la commande, sous prétexte qu'elle détenait des preuves selon lesquelles deux autres engins avaient été acheminés vers Cuba. Cet incident a retardé l'exécution du calendrier d'investissement de Ferroniuel. Chaque niveleuse coûtait 235 000 dollars.

Le 16 août 2010, la banque britannique Barclays a passé un accord avec les procureurs fédéraux des États-Unis, acceptant de payer 298 millions de dollars pour que ses documents comptables de 1995 à 2006 soient modifiés de manière à effacer toutes traces de transactions de Cuba, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Soudan et du Myanmar vers les banques américaines, qui se montaient à 500 millions de dollars. Aux yeux des procureurs fédéraux, ces transactions constituaient une

violation de la loi sur le commerce avec l'ennemi et de la loi sur les pouvoirs économiques internationaux en cas d'urgence. Soixante et une des transactions réalisées (montant estimatif : 6 711 798 dollars) concernaient Cuba.

En septembre 2010, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers a demandé à l'organisation non gouvernementale Medical Education Cooperation with Cuba (MEDICC) de lui communiquer toute information sur les voyages de son personnel et ses liens avec Cuba aux fins d'une enquête. De leur côté, les membres de l'organisation Global Links, qui offre une assistance technique médicale aux pays en développement, ont reçu un avertissement de la part du Bureau pour avoir dépassé la durée de séjour autorisée à Cuba.

Au dernier trimestre 2010, l'entreprise de peinture Vitral a dû interrompre la production de peintures à émulsion, à l'huile et à l'email (893 800 litres, d'une valeur de 2 285 800 dollars) dans trois de ses usines, le fournisseur mexicain, Petroplastic, ayant annulé la livraison des 120 tonnes de dioxyde de titane rutile pour la production de janvier et février 2011.

En mars 2011, une boutique hors taxe espagnole réservée aux diplomates a refusé de vendre des cigarettes à un diplomate cubain en invoquant les lois du blocus. Le vendeur a expliqué que, selon les règlements du Bureau de contrôle des avoirs étrangers, il n'avait pas le droit de vendre des produits Philip Morris aux Cubains, y compris les diplomates.

Le 21 mars 2011, la société portugaise DigitalSign a informé la société cubaine Neuronica qu'elle ne lui octroierait pas le certificat numérique qui devait être validé par la société américaine VeriSign, à cause des lois du blocus.

Le 7 avril 2011, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 22 500 dollars à la compagnie d'assurance Metlife de New York pour avoir émis un chèque à l'ordre d'un ressortissant cubain.

Le 17 avril 2011, le Gouvernement des États-Unis a demandé des explications à la banque espagnole BBVA, qui avait signalé dans son rapport annuel qu'elle avait un employé à Cuba. La Securities and Exchange Commission des États-Unis a en plus exigé de la banque qu'elle communique des informations sur la portée et la nature de ses activités passées, en cours et prévues à Cuba et sur ses contacts avec les autorités cubaines. Comme l'a révélé Wikileaks, le Gouvernement des États-Unis a décidé d'axer son action sur les entreprises espagnoles afin de mettre fin à leurs relations avec Cuba, en les soumettant à un harcèlement constant.

Le 25 avril 2011, la société PayPal, qui assure des transferts bancaires via l'Internet, a annulé le transfert de fonds d'un groupe d'appui à Cuba en Irlande sur un compte cubain destiné à récolter des fonds pour les victimes du tremblement de terre à Haïti. PayPal a indiqué dans une communication que, si elle effectuait une opération au bénéfice de Cuba [...], elle violerait la loi sur le commerce avec l'ennemi et encourrait des sanctions de la part du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

La société espagnole Flint Ink, Division Sheetfed, a fait savoir qu'elle devait remplacer deux équipements destinés au secteur de l'imprimerie cubain, car la quantité de matière première d'origine américaine entrant dans la composition de ces équipements était supérieure à celle définie par la législation américaine pour les produits d'exportation à Cuba.

Une entreprise européenne a annulé la livraison à l'industrie du nickel cubaine des pelles rétrocaveuses R984C, dont le moteur (Cummins) est d'origine américaine. Il a fallu changer de modèle, ce qui pourrait entraîner des pertes – non encore quantifiées – sur les plans du rendement, de la gestion des stocks et du temps de gestion.

Le fait de ne plus pouvoir continuer à acheter à la société Mexicana de Cobre l'acide sulfurique indispensable à l'industrie du nickel a entraîné pour Cuba des pertes de 14 844 128 dollars. En 2010, Cuba a dû importer 410 491 632 tonnes pour un coût de transport de 73,66 dollars la tonne, alors que le transport du même produit du Mexique ne lui aurait coûté que 37,50 dollars la tonne.

Le fournisseur européen de pièces de rechange pour les compresseurs de l'usine de lixiviation de cobalt de l'entreprise de nickel Comandante René Ramos Latour a fait savoir qu'il ne pourrait pas livrer les pièces parce que leur fabricant était originaire des États-Unis et n'avait pas le droit de faire du commerce avec Cuba. À l'heure actuelle, les pertes se chiffrent à 26 300 dollars.

Depuis le rachat de la société Centac, qui produit des compresseurs pour l'industrie pétrolière en faisant appel à des capitaux d'origine américaine, l'achat de pièces de rechange revient très cher. Alors que les compresseurs coûtent environ 60 000 dollars l'unité, les pièces de rechange pour une unité vendues par des entreprises de pays tiers coûtent 191 000 dollars, soit trois fois plus que le prix du compresseur lui-même.

1.3 Effets du blocus sur la coopération avec les organisations multilatérales

Les effets préjudiciables du blocus imposé par les États-Unis sur la relation entre Cuba et les organismes multilatéraux internationaux se sont aggravés sous l'administration Obama.

En janvier 2011, le Gouvernement des États-Unis a saisi 4 207 000 dollars du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui devaient servir à financer des projets de coopération avec Cuba.

Cet acte délibéré visant à entraver l'exécution de trois projets devant avoir une forte incidence sur les groupes de population concernés n'est ni légitime ni justifié, mais procède de la volonté de durcir l'embargo dans un des domaines les plus sensibles pour la population et le Gouvernement cubains.

Cuba a dénoncé cette mesure au motif qu'elle constitue un acte illégal qui entrave sérieusement la coopération multilatérale apportée par le système des Nations Unies par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes. Cet acte est d'autant plus grave qu'il entrave les activités de formation, la prévention et le traitement des personnes atteintes du VIH/sida et de la tuberculose, en particulier l'achat de médicaments, d'antirétroviraux et de vivres. Le Gouvernement cubain et la communauté internationale ont consacré d'importants efforts à la lutte contre ces pandémies, dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

À la suite des plaintes émises par Cuba, le Département du Trésor a décidé d'autoriser en mai le déblocage de ces fonds jusqu'au 30 juin 2015. Cela étant, nonobstant cette décision, le Gouvernement des États-Unis s'est arrogé, de manière

arbitraire et sélective, le droit de contrôler les ressources allouées à Cuba au titre de la coopération multilatérale.

Par ailleurs, Cuba n'a pas pu acheter un spectromètre de masse à source à plasma inductif d'une valeur de 193 000 dollars, demandé dans le cadre du projet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à renforcer le système de contrôle des résidus chimiques et contaminants dans les produits de la pêche grâce à des techniques nucléaires (CUB/5/018). Ce matériel est utilisé dans l'industrie de la pêche pour vérifier la qualité et l'innocuité de tous les produits de la pêche. Il est aussi utilisé pour contrôler les résidus chimiques et contaminants dans les produits aquacoles.

Cuba a dû faire appel à des entités étrangères, ce qui lui a causé des difficultés considérables, essentiellement sur le plan financier (70 000 dollars), et pour ce qui est de l'envoi des échantillons et de la confidentialité des résultats.

Depuis la fin de 2006, les banques suisses UBS et Crédit Suisse, qui gèrent les comptes de la plupart des organismes internationaux à Genève, refusent d'effectuer les virements directs, en vertu de traités internationaux, d'institutions cubaines comme l'Office cubain de la propriété intellectuelle et d'autres cabinets juridiques ayant leur siège à Cuba, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour l'enregistrement et le renouvellement de brevets et de marques d'entreprises cubaines ou à capital cubain. Ces deux banques se sont soumises aux ordres des États-Unis et contribuent à l'application de lois extraterritoriales.

En raison de cette même politique visant à entraver la coopération de Cuba avec les organismes internationaux, le Centre d'études environnementales de Cienfuegos, qui avait acheté un microscope Axiovert 40 auprès de la société allemande Carl Zeiss Axiovert 40 dans le cadre du projet RLA 7/014 intitulé « Conception et mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide et d'évaluation de la toxicité des algues nuisibles proliférant dans la région des Caraïbes grâce à l'application des techniques nucléaires » financé par l'AIEA, n'a pas pu acheter le logiciel de traitement d'images AxioVision qui contient des composants américains.

Le Département du Trésor a gelé 8 375 dollars destinés à une entreprise étrangère sous contrat avec l'entreprise Empresa Ejecutora de Donativos pour la fourniture d'équipements et de produits informatiques nécessaires à l'exécution d'un projet dans la province de Pinar del Río, qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement humain local du Programme des Nations Unies pour le développement.

Chapitre 2

Incidences négatives du blocus sur les secteurs importants sur le plan social

2.1 Incidences négatives sur les secteurs de la santé et de l'alimentation

Les secteurs de la santé publique et de l'alimentation continuent d'être les premiers visés par le blocus.

Secteur de la santé publique

Entre mai 2010 et avril 2011, les incidences économiques du blocus sur le secteur de la santé publique ont été estimées à 15 millions de dollars, notamment du fait de l'achat sur des marchés éloignés et de l'augmentation des prix à l'importation des matériels et consommables à usage médical, ainsi que des médicaments, réactifs, pièces de rechange et équipements.

Si le préjudice causé à Cuba par le blocus se fait cruellement sentir dans ce domaine, c'est non seulement à cause de ses effets économiques, mais aussi de la souffrance engendrée pour les patients et leurs proches qui, très souvent, ne peuvent se procurer au moment voulu le médicament adapté au traitement d'une maladie donnée.

Bien que l'exportation vers Cuba de médicaments, de fournitures et d'appareils médicaux soit autorisée par la loi Torricelli (1992) et la loi pour la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations (2000), d'importantes restrictions subsistent. Les ventes de produits destinés au secteur de la santé ne sont pas exemptées de la licence (ou licence automatique) créée pour les produits agricoles par le Ministère du commerce. Elles requièrent un permis spécifique, accordé au cas par cas et pour une durée déterminée. Les produits susceptibles d'être autorisés doivent répondre à différents critères de contrôle et de classification définis par la réglementation pour la gestion des exportations du Ministère du commerce, qui établit des listes de contrôle répondant aux contraintes de sécurité nationale ou à celles du secteur de la biotechnologie. Les licences sont octroyées sous réserve que le Gouvernement des États-Unis puisse exercer un suivi et vérifier, en procédant à des inspections sur place, ou par d'autres moyens, que le produit est bien utilisé aux fins pour lesquelles il a été autorisé. La politique appliquée dans ce secteur interdit la vente de technologie de pointe.

À ce jour, les importations directes depuis les États-Unis sont quasiment inexistantes et se limitent pour l'essentiel à des consommables. Parmi les nombreux exemples montrant les conséquences négatives du blocus sur le secteur de la santé, on citera les suivants :

L'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire a prévu de réaliser cette année environ 400 interventions chirurgicales. Soixante dix pour cent de ces interventions seront des revascularisations par pontage aorto-coronariens, qui requièrent la pose de 24 à 30 clips mammaires par patient. Si Cuba pouvait acheter ce clip à l'entreprise nord-américaine Horizon, son prix varierait entre 0,30 et 0,40 dollar, mais comme il doit être acheté dans d'autres pays, son prix de revient atteint les 0,78 dollar.

De même, avec la fermeture à Cuba de l'entreprise Saint Jude, qui commercialise des valvules mitrales et aortiques artificielles, l'Institut est obligé d'acquérir ces produits dans des pays tiers au prix unitaire de 1 200 dollars, soit entre 400 et 500 dollars de plus que les prix pratiqués par Saint Jude. Il en va de même pour les stabilisateurs et immobilisateurs cardiaques utilisés pour la chirurgie sans arrêt cardiaque, que Cuba n'a pas le droit d'acheter à l'entreprise Medtronic.

L'hôpital Frank País, spécialisé en orthopédie et en traumatologie, s'est vu obligé de recourir à d'autres marchés et de réduire une partie de ses services parce que l'entreprise nord-américaine Amron, dont le siège est situé en Californie, a refusé de lui fournir les composants requis pour la maintenance tous les trois ans du

caisson hyperbare qu'il avait acquis auprès de l'entreprise mexicaine Remisa. De la même façon, l'entreprise nord-américaine Kapack refuse de fournir à cet hôpital, qui est le seul du pays à disposer d'une banque de tissu osseux, les pièces de polyéthylène de haute densité nécessaires pour les tissus traités, ce qui entraîne de nombreuses difficultés.

L'Institut national d'endocrinologie et de maladies métaboliques de Cuba n'a pu acheter à l'entreprise nord-américaine PerkinElmer les appareils de mesure de rayonnement gamma destinés aux analyses hormonales effectuées pour établir le diagnostic des maladies dans lesquelles il est spécialisé, ni obtenir les pièces de rechange qui lui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal de certains équipements, qu'elle a acquis en 1974. Il est pour cela obligé de faire appel au marché européen et de payer un prix considérablement plus élevé.

Le service oncopédiatrique de l'Institut d'oncologie et de radiobiologie, n'ayant pu utiliser de prothèses extensibles destinées à remplacer les parties osseuses dans la chirurgie des tumeurs, n'a pas non plus été en mesure d'assurer le traitement conservateur ou fonctionnel des enfants et jeunes touchés par des tumeurs malignes des os, car ces prothèses sont commercialisées par des entreprises nord-américaines. Le département de radiothérapie du même institut a lui aussi rencontré de graves difficultés pour se procurer différentes pièces et fournitures du fait du rachat de l'entreprise canadienne MDS Nordion par la firme nord-américaine Best Medical.

Par ailleurs, comme il a déjà été signalé dans des rapports antérieurs, Cuba a continué de se voir refuser l'achat de nouveaux cytostatiques de production nord-américaine tels que l'adriamycine liposomale et la nitrosourée, qui servent à traiter les tumeurs encéphaliques.

Il en va de même des antibiotiques de dernière génération destinés aux enfants de moins d'un an, en particulier ceux qui sont administrés par voie orale. Cuba parvient à se procurer quelques substituts, mais de façon ponctuelle et rarement en temps voulu, ce qui l'empêche d'effectuer des traitements complets dans les délais voulus.

L'Institut d'oncologie ne dispose d'aucun cytomètre de flux pour l'étude des cellules cancéreuses car la société américaine Becton Dickinson, en apprenant qu'il serait envoyé à Cuba, a refusé de vendre un tel appareil à l'entreprise intermédiaire qui l'achetait.

Le programme national de transplantation rénale de Cuba, pour effectuer ses études d'histocompatibilité (antigènes de leucocytes humains-HLA) sur des bases scientifiques et éthiques, a besoin de réactifs sérologiques anti-HLA de très grande qualité, qu'elle se procure depuis des années auprès de l'entreprise One Lambda, par l'intermédiaire de pays tiers. L'intensification du blocus a eu des répercussions négatives sur l'acquisition de ces réactifs, entraînant la paralysie du programme national de transplantation ou réduisant tout au moins sa valeur scientifique.

Secteur de l'alimentation

Le blocus, qui a des incidences négatives sur le secteur clef de l'alimentation, affecte directement la population cubaine. Entre mars 2010 et mars 2011, les pertes se sont élevées à environ 120 300 000 dollars.

Le blocus impose d'acheter des produits alimentaires sur des marchés éloignés – ce qui s'accompagne de frais d'assurance et de coûts de fret plus élevés –, souvent dans des conditions défavorables.

Bien qu'il soit possible d'importer des produits agricoles et alimentaires depuis les États-Unis, l'entreprise Alimport rencontre des difficultés en raison du caractère extrêmement onéreux et réglementé des conditions d'achat depuis 2001. Les effets négatifs du blocus à cet égard ne se font pas seulement sentir sur le plan financier, mais également en termes de pertes de créneaux logistiques sur d'autres marchés. Le manque à gagner correspondant est estimé à 90 800 000 dollars, ce qui équivaut à l'achat de 325 000 tonnes de blé, ou de 380 000 tonnes de maïs, ou de 125 000 tonnes de poulet au prix moyen de 2010.

Le mécanisme complexe de licences en vigueur tant pour les voyages des hommes d'affaires américains que pour la signature des contrats, le transport et les paiements liés à ces opérations, a été maintenu. Outre ces contraintes, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers peut annuler ces licences sans préavis ni justification explicite. Les exemples ci-après illustrent la situation actuelle :

L'entreprise Coracan S.A., qui se consacre à la production et à la commercialisation d'aliments à préparation instantanée, a été touchée, pendant l'année 2010, à hauteur de 162 100 dollars. Elle a rencontré de graves difficultés pour acheter des édulcorants hypocaloriques artificiels – en particulier l'édulcorant neotame, dont le pouvoir sucrant est entre 8 000 et 13 000 fois supérieur à celui du sucre –, car la fabrication et la commercialisation de ces produits sont monopolisées par des sociétés nord-américaines.

La société commerciale Caribex n'a pu accéder au marché nord-américain, où les queues de langouste sont exemptes de droits de douane, alors que sur le marché européen, canadien et chinois, elles sont respectivement taxées à 4,3 %, 5 % et 10 %, soit une perte d'environ 573 100 dollars.

Les rhums cubains – en particulier ceux de la marque phare Havana Club – ne pouvant être proposés sur le marché nord-américain, c'est environ 2 600 000 caisses de rhum qui n'ont pas été vendues, ce qui, si l'on s'en tient au prix moyen facturé par Havana Club Internacional en 2010, représente un manque à gagner d'environ 106 132 000 dollars.

La société d'exportation Cubaexport a fait état du préjudice qu'elle a subi suite à l'erreur de deux clients européens qui ont payé en dollars des factures de plus de 270 000 dollars correspondant à la vente de plus de 140 tonnes de miel en vrac payables en euros et en francs suisses. Les fonds ont été bloqués et l'entreprise n'a pu en recouvrer qu'une partie.

Si le blocus n'existait pas, l'entreprise d'importation Quimimport, spécialisée dans les engrais, herbicides et pesticides destinés à l'agriculture, pourrait acquérir nombre de ces produits sur le marché des États-Unis. Or, pendant la période considérée, elle n'a pu importer de phosphate diamonique depuis ce pays en raison des contraintes imposées au fournisseur en application du blocus. Elle a donc dû les importer depuis d'autres marchés, à un coût supplémentaire de 197 600 dollars.

2.2 Préjudices dans les domaines des échanges universitaires, scientifiques, culturels et sportifs

Les secteurs de l'éducation, de la culture et du sport ont été et continuent d'être fortement touchés par les conséquences du blocus.

L'assouplissement supposé des règles applicables aux voyages vers Cuba de certains groupes de citoyens américains (tels que les étudiants, universitaires, journalistes ou membres d'organisations religieuses) décrété par le Gouvernement des États-Unis n'a en réalité pas pour objectif de promouvoir les relations amicales entre les deux peuples, mais de favoriser la propagande politique et idéologique à Cuba.

Secteur de l'éducation

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour garantir l'éducation de tous, les effets du blocus entraînent des carences quotidiennes qui nuisent à l'apprentissage, à la recherche et aux travaux scientifiques des étudiants et professeurs en général.

Du fait de l'embargo, Cuba n'a pas accès au marché nord-américain pour l'achat de fournitures scolaires et de matériels essentiels à l'entretien des établissements scolaires, ce qui l'oblige à se fournir auprès de marchés éloignés et lui a fait perdre 881 400 dollars au cours de la période considérée.

Cet argent pourrait lui permettre de doter l'ensemble des écoles primaires, écoles spéciales et établissements d'enseignement secondaire classiques de divers supports pédagogiques pour l'enseignement des sciences naturelles et l'enseignement technique. Il pourrait aussi servir à l'achat de 15 000 globes terrestres pour les écoles primaires et couvrir le coût des plaques de PVC nécessaires à la production des dispositifs de formation de mots dont les écoles primaires et spéciales ont besoin pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture durant une année entière.

L'enseignement spécial est un sujet extrêmement sensible pour la population cubaine. Le projet d'amélioration du dispositif cubain d'intégration scolaire à Santiago de Cuba, approuvé en 2008 par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement pour un montant de 100 000 euros, avait pour objectif spécifique de mieux intégrer les élèves de l'enseignement primaire et secondaire de base ayant des besoins éducatifs spéciaux (souffrant de handicaps physiques, visuels, auditifs et mentaux), et devait bénéficier directement à 310 enfants et jeunes souffrant de tels handicaps.

Le blocus a toutefois largement fait obstacle à l'acquisition d'écran tactiles, de tableaux interactifs, de claviers intelligents, d'imprimantes, de machines à écrire et à enregistrer, et d'autres outils indispensables à un enseignement spécial de la meilleure qualité et donnant un maximum de résultats.

D'avril 2010 à mars 2011, le secteur de l'enseignement supérieur a accusé des pertes de 5 703 443 dollars imputables aux répercussions du blocus sur la production et les services, à l'impossibilité d'accéder à la technologie nord-américaine et au recours à des marchés de substitution, lourd de conséquences financières et monétaires.

Les travaux du laboratoire de biotechnologie sur les plantes de l'Université de Ciego de Avila ont été gravement freinés par le refus de Pharmacia LKB et BioRad d'assurer l'entretien d'un chromatographe de purification des protéines et d'une centrifugeuse réfrigérée, entre autres. Le préjudice causé est estimé à 94 716 dollars.

Secteur de la culture

Pendant la période considérée, les pertes du secteur de la culture, principalement imputables aux impôts qui ont cessé d'être perçus au titre des exportations de biens et services, au recours à des marchés de substitution, aux dépenses supplémentaires en frais de transport et d'assurance et aux conséquences financières et monétaires en découlant, se sont élevées à 14 913 300 dollars.

On ne citera que quelques exemples :

Le 3 novembre 2010, le Département du Trésor a informé le Centre d'études cubaines de New York qu'il ne renouvelerait pas sa licence, l'objectif étant de mettre fin aux projets d'échanges culturels avec des institutions cubaines.

L'entreprise Artex S.A. a rencontré des difficultés dans la commercialisation de disques, de services phonographiques et de droits éditoriaux car elle ne dispose pas des outils de présentation commerciale qu'utilisent les États-Unis. Ses pertes, d'après les estimations les plus prudentes, s'élèveraient à 150 000 dollars.

Le Conseil national du patrimoine culturel n'a accès ni aux programmes utilisant les nouvelles technologies tels que Google Earth et les logiciels MapInfo et ArcView, qui servent au traitement des cartes et des informations numériques, ni aux tutoriels correspondants permettant d'apprendre à s'en servir au mieux. Il lui a de même été impossible de se procurer les supports pédagogiques, audiovisuels et bibliographiques, ainsi que les accessoires nécessaires pour équiper les ateliers et laboratoires spécialistes des différentes manifestations artistiques.

L'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques a rencontré des difficultés pour assurer sa publicité, ne pouvant travailler avec des sociétés nord-américaines dans des secteurs tels que le transport aérien, le tourisme, l'art, la culture ou le sport, ce qui lui a fait perdre environ 220 000 dollars.

À cause du blocus, l'industrie cubaine du cinéma s'est vue dans l'impossibilité d'acquérir certains matériels, pièces détachées et équipements en provenance des États-Unis, tels que des pellicules vierges et des produits chimiques destinés au laboratoire cinématographique de l'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques, ainsi que des accessoires d'équipement cinématographique, et n'a pu obtenir les licences, brevets et autorisations nécessaires à l'exploitation de marques telles que THX, Dolby, Mac, Avid, Toons et Scenarist pour la post-production audiovisuelle.

Sport

Le sport cubain n'est pas épargné par les effets négatifs du blocus. Selon les estimations les moins pessimistes, les pertes s'élèveraient à environ 1 546 565 dollars.

Environ 300 coureurs nord-américains ont dû renoncer à participer à l'édition 2010 du projet Marabana/Maracuba, n'ayant pas obtenu l'autorisation de se rendre à Cuba – ce qui a entraîné une perte d'environ 102 000 dollars.

Le 17 février 2011, le Département du Trésor des États-Unis a refusé d'octroyer au Sarasota Yacht Club le permis nécessaire pour organiser la régate Sarasota – La Havane.

Cuba ne peut acheter librement les équipements sportifs des marques Louisville, Wilson, Xbat et Rawlings car ils sont produits par des entreprises nord-américaines. L'usage de nombre de ces équipements étant obligatoire en application des règles officielles des fédérations internationales, il lui a donc fallu faire appel à des pays tiers pour en faire l'acquisition et dépenser pour cela 450 000 dollars.

Pour la quatrième année consécutive, Cuba ne peut se procurer de matériel de chromatographie liquide sous haute pression, essentiel au contrôle antidopage. Malgré les démarches de l'Agence mondiale antidopage, le Gouvernement des États-Unis interdit à l'entreprise Agilent Technologies de vendre à Cuba ce type de matériel.

Chapitre 3

Incidences sur le secteur extérieur de l'économie

3.1 Incidences sur le commerce extérieur

Cuba est un petit pays en développement dont l'économie et le développement dépendent, dans une large mesure, du commerce extérieur, des technologies et des capitaux étrangers, et du crédit, des investissements et de la coopération de la communauté internationale.

Il souffre surtout du fait que l'accès au marché des États-Unis lui est interdit, que ce soit pour l'achat de marchandises ou la commercialisation de produits d'exportation traditionnels comme le sucre, le rhum, le tabac et le nickel et tout particulièrement de l'impossibilité d'exporter des services, en raison des nombreuses restrictions imposées par le blocus, entre autres celles touchant les voyages des citoyens américains à Cuba, les communications et le transport aérien et maritime.

Les pertes dans l'industrie du tabac sont estimées à 79,9 millions de dollars. Le calcul de l'impact pour ce qui est des cigares ou du tabac brut part de l'hypothèse que Cuba aurait toujours une part du marché américain. Selon cette hypothèse, le secteur a souffert d'un manque à gagner de 65,6 millions de dollars en ce qui concerne les cigares et de 5,5 millions de dollars pour ce qui est du tabac brut.

Avant la mise en place du blocus, Cuba n'exportait pas de tabac provenant d'une culture mécanisée. Ce sont les marques Minis, Club et Puritos qui ont innové en matière de tabac mécanisé avec des résultats encourageants. La demande sur le marché américain est d'environ 5,5 milliards d'unités. Si Cuba avait eu accès à 1 % de ce marché, les recettes se seraient élevées à 7,1 millions de dollars.

Si l'on tient compte des possibilités actuelles de production et d'exportation du sucre cubain sur le marché mondial et de la différence entre le prix facturé et le prix indiqué dans le contrat n° 16 de New York, applicable aux importations des États-Unis au titre du régime préférentiel, la société Cubazúcar a souffert, pendant la période considérée, d'un manque à gagner s'élevant à plus de 37 millions de dollars.

L'impossibilité de livrer du sucre cubain par l'intermédiaire de la Bourse de valeurs de New York est un argument utilisé par les « opérateurs de marché ». Faute d'acheteur final, ils ne peuvent, selon cet argument, avoir recours à la Bourse comme solution additionnelle ou d'urgence et doivent offrir un escompte plus élevé pour le sucre cubain afin de fournir une incitation à l'acheteur final, ce qui est un désavantage pour le produit cubain par rapport aux produits d'autres origines dans la même région.

Les entités du Grupo de Administración Empresarial ont enregistré un manque à gagner de 264 064 000 dollars, ressenti en particulier par les entités qui sont liées aux services touristiques, faute de touristes américains.

La société Tecnoimport a enregistré un manque à gagner total d'environ 42 millions de dollars qui se décompose ainsi : 3,06 millions dollars pour le transport de plus de 3 000 conteneurs à partir de ports d'Asie et d'Europe, faute d'accès au marché nord-américain; plus de 23 millions de dollars de coûts additionnels, faute de pouvoir utiliser le dollar pour ses transactions; et 14,5 millions de dollars pour le recours à des intermédiaires.

La société Cimex S.A. a subi un manque à gagner de 63 976 200 dollars. La division des achats, de l'entreposage et de la distribution de cette société a connu de lourdes dépenses dues essentiellement au coût additionnel des achats réalisés par le biais d'intermédiaires, d'un montant de 22,7 millions de dollars, et à l'augmentation du volume des inventaires, aux fluctuations des taux de change et au surcoût de fret et d'entreposage qui ont atteint 9,73 millions de dollars.

3.2 Incidences sur les investissements étrangers

L'analyse effectuée s'est fondée sur le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, publié par la CNUCED, et le rapport intitulé *La inversión extranjera directa en América Latina y el Caribe 2009* (L'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2009), établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en mai 2010, dans lequel figurent des données pour 2009.

Pour définir les flux d'investissement que recevrait Cuba en l'absence de blocus, il a été procédé à une analyse des flux d'investissement étranger direct provenant des États-Unis que reçoivent certains pays et du pourcentage que représentent lesdits flux par rapport au montant total des capitaux reçus par ces pays en 2009.

Les pays sélectionnés l'ont été parce que leur économie est comparable à celle de Cuba et présente des caractéristiques similaires sur les plans géographique et socioculturel, l'accent ayant été tout particulièrement mis sur l'affectation sectorielle des flux.

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les flux d'investissement étranger direct et les flux d'investissement en provenance des États-Unis pendant l'année 2009.

<i>Pays</i>	<i>Total des flux d'investissement étranger direct (en millions de dollars)</i>	<i>Flux d'investissement étranger direct en provenance des États-Unis (en millions de dollars)</i>	<i>Pourcentage des flux d'investissement en provenance des États-Unis par rapport au total des flux d'investissement étranger direct</i>
Costa Rica	1 322,6	747	56,5
Honduras	550,4	281	51,0
République dominicaine	2 158,1	589	27,3
Colombie	7 201,2	2 314	32,1
Nicaragua	434,2	60	13,8
El Salvador	430,6	74	17,2

Source : Données extraites du rapport sur l'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2009.

On peut supposer, en se fondant sur l'analyse de ces données, que Cuba aurait reçu des flux d'investissement étranger direct en provenance des États-Unis équivalant en moyenne à 600,5 millions de dollars en valeur absolue.

Même si l'investissement étranger à Cuba est conçu comme un complément à l'effort national strictement réservé aux projets présentant un intérêt pour le pays et ayant d'importants effets économiques et sociaux, le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis a de graves incidences, et notamment les conséquences ci-après :

- Impossibilité d'accéder aux technologies de pointe dont disposent les entreprises américaines;
- Impossibilité pour les entreprises mixtes de Cuba d'exporter vers le marché américain;
- Impossibilité d'avoir recours à des financements assurés par les banques américaines pour des projets d'investissement direct étranger à Cuba;
- Effets dissuasifs des sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis aux entreprises étrangères et des pressions dont elles font l'objet sur les investisseurs potentiels et entrave à l'établissement de relations commerciales avec Cuba.

Il convient de mentionner parmi les secteurs les plus touchés par les restrictions inhérentes au blocus à l'investissement étranger ceux du pétrole, du tourisme et de la biotechnologie. Il convient, à cet égard, de mentionner la société Sherrit International, qui a des investissements à Cuba dans le secteur du pétrole et des mines et voit le cours de ses actions baisser en raison de l'impossibilité d'accéder au marché et aux capitaux américains. Depuis la fin du mois de juin 1995, dans le cadre de l'application de la loi Helms-Burton, les trois principales entreprises affiliées à la société Sherrit, qui faisaient du commerce avec Cuba (Moa Nickel S.A., Cobalt Refinery Co., Inc et International Cobalt Co.) ont été placées sur la liste noire des États-Unis parce qu'elles étaient des investisseurs étrangers importants à Cuba.

Le tourisme reste l'un des principaux moteurs de l'économie cubaine. En 2010, Cuba a reçu 2 531 745 visiteurs, ce qui représente une hausse de 4,2 % par rapport à 2009. Ce secteur doit par conséquent poursuivre son expansion et donner aux investisseurs étrangers la possibilité d'investir dans l'infrastructure hôtelière et les infrastructures connexes, comme les terrains de golf.

Dans le secteur hôtelier, les sociétés américaines ayant fait d'importants investissements dans la région des Caraïbes, ne peuvent faire de même à Cuba en raison des interdictions découlant du blocus. Cuba ne peut pas non plus tirer parti de la présence des chaînes hôtelières américaines implantées dans la région des Caraïbes, à savoir celles qui, presque toutes, font partie des 10 meilleurs groupes hôteliers mondiaux comme Sheraton, Hilton, Marriott et Holiday Inn.

Dans le secteur agroalimentaire, s'il n'y avait pas de blocus, il serait possible de créer des coentreprises pour développer notamment la production de haricots, de soja, de viande de bœuf et de porc et de mener des activités logistiques liées à la collecte des produits, aux cultures, au traitement après récolte et à la distribution, ce qui, entre autres avantages, permettrait de remplacer par des produits locaux les produits importés des États-Unis, de relancer le secteur de l'alimentation et de créer de nouvelles sources d'emploi.

D'autre part, le secteur de la biotechnologie cubain, qui a atteint le niveau de celle des pays développés, ne peut établir d'alliances stratégiques avec des entreprises américaines de pointe dans ce secteur qui permettraient de mener des projets de recherche et de développement.

3.3 Incidences financières et bancaires

Pendant la période à l'examen, le Gouvernement des États-Unis a intensifié sa politique d'hostilité, de persécution et de harcèlement à l'égard du secteur bancaire et financier cubain. Le harcèlement des institutions financières et bancaires étrangères a été renforcé dans le but de limiter les opérations avec les banques cubaines, au prétexte qu'il est impossible de traiter avec Cuba car c'est un pays figurant sur la liste des pays reconnus comme « soutenant le terrorisme », en dépit du fait que la majorité des virements bancaires se fait en euros ou dans d'autres monnaies.

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de quantifier les incidences du blocus, on peut mentionner, à titre de référence, que dans l'une des banques commerciales cubaines, les paiements refusés ont été de l'ordre de 481 000 euros, sans tenir compte d'autres monnaies.

Les conséquences les plus graves pour le système bancaire et financier sont les suivantes :

- Hausse des coûts financiers du fait de la double opération de change exigée pour s'acquitter des obligations envers les créanciers qui demandent des dollars, ce qui entraîne des pertes dues aux fluctuations des taux de change ou au paiement d'un dispositif de garantie auprès d'autres institutions étrangères pour contrebalancer le risque que présentent ces fluctuations et est onéreux;
- Fermeture de comptes dans un grand nombre de banques étrangères;
- Refus de banques correspondantes de confirmer les lettres de crédit ou de procéder aux notifications;

- Refus de certaines banques étrangères d'effectuer les paiements d'entités bancaires cubaines;
- Nécessité de maintenir des soldes minimums dans les comptes cubains à l'extérieur du fait du risque d'embargo.

Pendant la période à l'examen, plus d'une vingtaine de banques ont décidé de fermer leurs comptes dans des banques cubaines, par l'intermédiaire desquelles les institutions bancaires nationales effectuaient des paiements .

On trouvera ci-après quelques exemples concrets d'incidences du blocus sur les banques cubaines en 2010 et 2011 :

- Une banque européenne a restitué des fonds à une institution bancaire cubaine, sous prétexte que, en vertu de lois européennes, elle ne pouvait accepter de paiements en provenance de Cuba. Une autre entité bancaire européenne a refusé le paiement d'une lettre de crédit confirmé par le biais d'une banque cubaine, en disant ne pouvoir accepter de versements de Cuba, tandis qu'une autre institution, européenne également, s'est refusée à procéder à la notification d'une lettre de crédit transmise d'une autre banque européenne, sans avancer de raisons concrètes;
- Une banque d'Amérique latine a fait parvenir un message relatif à deux paiements réalisés au moyen de lettres de crédit émises par une banque cubaine en déclarant que son comité des risques avait pris la décision de ne plus continuer à opérer bilatéralement, pour une durée indéterminée et jusqu'à nouvel ordre, à partir de mai 2010;
- Une banque en Europe a pris l'initiative de fermer le compte d'une institution bancaire cubaine et de ne plus lui servir de correspondant. D'autres banques cubaines avaient connu le même sort auparavant. L'unique guichet opérationnel par lequel transitait les droits perçus sur les envois de fonds aux familles depuis ce pays européen a ainsi été fermé, ce qui a accru le coût de chaque ordre de paiement, l'intervention d'institutions bancaires tierces s'imposant;
- Une banque cubaine a dû remplacer une compagnie d'assurances d'Amérique latine qui participait à un important programme d'investissements à Cuba car une autre compagnie d'assurances américaine avait acheté plus de 40 % de ses parts.

3.4 Article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence et nouvelles attaques dans le domaine des brevets et des marques

L'année 2010 et les premiers mois de 2011 ont été la prolongation de 2009 : des procès avaient alors été intentés à l'État cubain devant des tribunaux américains par certains demandeurs qui cherchaient à se faire attribuer, à titre de réparation, des marques commerciales et des brevets cubains en vertu de la loi sur l'assurance contre les risques de terrorisme, adoptée en 2002 et reconduite jusqu'en 2014.

Ces tentatives pour s'approprier des biens intangibles relevant de la propriété intellectuelle ne sont pas nouvelles. Il est de notoriété publique que la société Bacardi souhaite s'emparer de la marque de rhum Havana Club en se fondant sur la législation qu'elle a promue aux États-Unis, l'article 211 de la loi générale de 1998

portant ouverture de crédits, relatif à l'enregistrement, au renouvellement ou à la protection dans ce pays de marques de fabrique ou de commerce ou de noms de sociétés dont les avoirs ont été nationalisés à Cuba. Cet article empêche les ayants droit cubains ou leurs successeurs, notamment les entreprises étrangères ayant des intérêts à Cuba, de voir leurs droits sur des marques ou des noms commerciaux déposés et protégés à Cuba reconnus et d'en jouir aux États-Unis.

En février 2011, cela a fait neuf ans que l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce a confirmé que l'article 211 violait les obligations stipulées en matière de traitement national et de traitement de la nation la plus favorisée, qui incombent aux États-Unis en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et demandé au Gouvernement des États-Unis de se conformer à cet accord en réformant cette disposition.

En ce qui concerne la poursuite de la saga pseudo judiciaire relative à la marque Havana Club aux États-Unis, la Cour d'appel de Washington a rendu un arrêt controversé (2 voix contre une) en ce qu'elle a décidé que le Bureau de contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor avait agi correctement lorsqu'il avait refusé à la société mixte cubano-française de renouveler le dépôt de la marque Havana Club aux États-Unis.

La Cour suprême espagnole a toutefois confirmé en février 2011 que la marque de rhum cubain Havana Club était propriété de la société mixte établie par la société française Pernod Ricard et la firme cubaine Corporación Cuba Ron. C'est la troisième fois que les tribunaux espagnols repoussent les efforts de Bacardi pour remettre en question les droits que la société ayant son siège à Cuba a sur la marque depuis que Bacardi a entrepris des poursuites judiciaires devant les tribunaux de Madrid en vue d'être reconnu comme propriétaire de la marque en Espagne et d'annuler l'enregistrement au nom de son concurrent Havana Club Holding.

La propriété cubaine de la marque avait déjà été constatée en 2005 par le Tribunal de première instance, puis de nouveau en 2007 en appel devant le tribunal (audiencia) provincial de Madrid.

La tentative d'appropriation de marques et de brevets appartenant à des entreprises cubaines compromet les accords internationaux en la matière et a de graves conséquences commerciales sur le plan international.

Conformément au droit international, les États-Unis sont tenus de veiller à ce que leurs lois, règlements et procédures judiciaires et administratives soient conformes aux obligations qui leur incombent en vertu des accords de l'OMC et des traités internationaux relatifs aux marques et brevets auxquels ils sont parties.

Chapitre 4

Répercussions du blocus sur d'autres secteurs de l'économie cubaine

Pendant la période allant d'avril 2010 à mars 2011, le blocus a fait perdre à l'industrie sucrière 62 100 500 dollars.

Dans l'impossibilité d'importer les intrants nécessaires à leur fonctionnement, 13 raffineries de sucre n'ont pas pu lancer le processus de production au moment

voulu, ce qui a réduit de 168 100 tonnes le rendement des récoltes 2010 et 2011 et occasionné un manque à gagner de 57,7 millions de dollars. Faute d'accès au marché américain, Cuba n'a d'autre choix que d'importer ses intrants à partir de marchés plus éloignés, avec les surcoûts et les retards de livraison que cela comporte.

Le secteur touristique cubain a été gravement touché par les effets du blocus, qui lui ont coûté 1,713 milliard de dollars.

Sur la base d'études réalisées par des sociétés touristiques américaines, on estime que l'interdiction faite aux touristes de se rendre à Cuba a provoqué dans le secteur un manque à gagner de l'ordre de 1,668 milliard de dollars en 2010.

Sans le blocus, le Groupe Marlin (Grupo Empresarial de Marinas y Náuticas Marlin) aurait gagné environ 10 millions de dollars. Il dispose en effet de 650 portes à quai qui, si elles avaient été exploitées à 75 % de leur capacité, fourniraient chaque année 179 000 jours à quai et permettraient d'encaisser 5 millions de dollars, en ne comptant que les frais de mouillage de bateaux d'une longueur moyenne de 40 pieds. Il convient d'ajouter à cette somme les recettes associées à la vente d'eau, d'électricité et de carburant, à la fourniture de services de réparation, de sécurité et de commissariat et à l'exploitation des boutiques.

Par rapport aux autres voyagistes établis au Canada, la société cubaine Havanatur doit payer des frais supplémentaires de 1,6 % pour traiter les opérations effectuées par carte de crédit, ce qui lui a coûté 1 million de dollars. De même, le Groupe ITH, qui approvisionne le secteur touristique, a essuyé des pertes de l'ordre de 26,7 millions de dollars d'avril 2010 à mars 2011, du fait du surcoût des marchandises achetées dans des pays tiers, des taux d'intérêt exorbitants sur les créances commerciales, de la variation des taux de change, de l'achat de devises étrangères et des dépenses de fret.

Le secteur de l'aviation civile continue de souffrir des effets du blocus imposé par les États-Unis. De mai 2010 à avril 2011, il a subi un manque à gagner estimé à 276 506 681 dollars, du fait notamment de l'utilisation d'avions moins rentables et des surcoûts de la location d'avions, du carburant, des pièces de rechange et d'autres produits, ainsi que de la perte de clientèle. Par ailleurs, la décision de l'entreprise Shell España de mettre fin à ses relations avec la société Cubana de Aviación a contraint celle-ci à trouver un nouveau fournisseur de carburant pour ravitailler ses avions à l'étranger, d'où des pertes estimées à 271 840 dollars. En 2010, la Cubana de Aviación a essayé de relancer son service de vente en ligne, mais l'impossibilité d'utiliser le dollar des États-Unis pour ces transactions et la réticence des banques à utiliser d'autres devises ont rendu la tâche difficile, nuisant au positionnement de la compagnie aérienne sur le marché.

L'impossibilité d'acheter sur le marché américain les pièces de rechange des camions-citernes utilisés dans les aéroports de La Havane et de Verdadero, les adaptateurs internationaux pour le ravitaillement des avions, le carburant et les pièces pour ces derniers a occasionné en 2010 des surcoûts s'élevant à 5 007 000 dollars.

Si les vols commerciaux à destination et en provenance du Canada pouvaient traverser l'espace aérien des États-Unis, leur durée et leurs effets sur l'environnement en seraient réduits et la Cubana de Aviación réaliserait des économies de plus de 2 260 000 dollars.

La société argentine Sky Chefs qui fournissait des services de restauration à la Cubana de Aviación depuis 2001, a, en juin 2010, sur ordre de sa maison mère à Francfort (Allemagne), brusquement mis fin à ses prestations, alléguant la loi Helms-Burton. La société européenne Gate Gourmet, à laquelle la Cubana de Aviación s'est adressée par la suite, a refusé de fournir ces mêmes services en invoquant le refus de la maison mère, située à Zurich (Suisse).

Le blocus a lourdement pesé sur le secteur de l'informatique et des communications, lui coûtant 7 396 394 dollars pendant la période à l'examen.

Le 6 octobre 2010, le réseau social Twitter a reconnu qu'il était pleinement responsable de la décision de ne pas publier les messages envoyés depuis des téléphones portables cubains. De plus, il a été découvert en avril 2011 que certaines fonctionnalités n'étaient pas disponibles depuis Cuba, au motif qu'il s'agissait d'un pays « interdit ».

En octobre 2010, on a appris qu'une équipe de l'Universidad Central de Las Villas à laquelle avait été décernée une « mention honorable » au Concours universitaire international de programmation de l'Association for Computing Machinery, tenu en Chine et organisé par la société des États-Unis IBM, n'avait pas pu recevoir son prix, du fait des dispositions du blocus.

La division EcoSol Electric de la société EcoSol, qui importe et exporte des technologies permettant d'exploiter les sources d'énergie renouvelable, a également souffert des effets du blocus, étant donné qu'une importante quantité de ces technologies sont vendues par le Groupe américain Eaton, qui commercialise des produits pour systèmes électriques monophasés et triphasés. EcoSol-Electric a donc dû avoir recours à d'autres pays, et payer un prix de distribution indirect plus élevé, sans possibilité d'obtenir des pièces de rechange et des cours de formation, ce qui a eu pour effet d'augmenter ses dépenses.

En février 2011, l'institution financière Syniverse a cessé de verser à la société cubaine de télécommunications ETECSA les paiements dus au titre des services de téléphonie mobile fournis aux abonnés itinérants (roaming), prétextant que sa banque ne pouvait pas effectuer de transactions financières avec Cuba, d'où une perte de plus de 2,6 millions de dollars, sans compter les difficultés découlant de cette situation.

Pendant la période à l'examen, le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis a infligé à l'industrie légère des dommages et préjudices qui représentent 9 760 200 dollars et 655 900 pesos cubains. La production de l'industrie légère a une incidence directe sur l'obtention des biens de première nécessité et le niveau de vie de la population.

Avec la somme de 1 494 900 dollars que le blocus a coûté à l'Unión Textil, celle-ci aurait pu fabriquer 88 200 trousseaux de naissance, soit quelque 52 % de la quantité totale prévue dans le plan de production pour 2011.

La somme de 1 649 700 dollars que l'Unión Poligrafica a perdue à cause du blocus lui aurait permis de fabriquer 9,2 millions de cahiers scolaires de très bonne qualité, soit 21 % des besoins du pays pour l'année scolaire en cours.

Le blocus a fait perdre à l'Unión Suchel 1 368 600 dollars, somme qui lui aurait permis de produire 872,8 tonnes de savon de la marque Liz, soit 6,9 millions de pains de savon.

Avec les 2 285 800 dollars que lui a coûté le blocus, l'entreprise de peintures Vitral aurait pu produire suffisamment de laque et de peinture à l'eau pour 24 000 logements de 70 mètres carrés.

Le secteur des transports n'a pas échappé aux effets directs et extraterritoriaux du blocus imposé par les États-Unis et a subi en un an un manque à gagner de 244 583 000 dollars, correspondant essentiellement à la baisse des recettes provenant des transports terrestres et des services portuaires, du fait de l'interdiction faite aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba et aux navires commerciaux et aux bateaux de croisière provenant des États-Unis d'y faire escale.

À cause du risque pays associé au blocus, les prix des achats effectués et les intérêts sur les prêts ont augmenté de 40 % à 50 % dans le secteur des transports, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 39 millions de dollars.

L'inscription sur une liste noire des bateaux se rendant à Cuba continue de limiter les recettes associées au recrutement de membres d'équipage cubains, notamment dans des pays tiers, à la réparation de navires et aux navires de croisière (s'agissant des taxes payées par l'équipage, et les passagers et des dépenses opérationnelles des compagnies de navigation elles-mêmes).

Le blocus a des incidences sur le recrutement de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des transports maritimes. Cuba perd 10 188 000 dollars par an parce que le blocus l'empêche d'engager les membres d'équipage dont elle a besoin pour ses navires de plaisance, de croisière et de commerce.

Des entités des États-Unis détiennent des parts dans les principales compagnies de croisières du monde, à savoir Carnival, Royal Caribbean, Star Cruises, Norwegian Cruise Line, MSC et Costa. Même si elles sont toutes actives dans les Caraïbes, région représentant le marché le plus proche de Cuba, le blocus leur interdit d'engager des Cubains sur leurs navires, étant donné que ceux-ci relâchent dans des ports des États-Unis et de Porto Rico. Il en va de même pour les compagnies de pays tiers, telles que Barclay, CGA-CGM et Hapag Lloyd.

Parmi les répercussions du blocus sur la vente de biens et services dans le secteur de la réparation de navires, il convient de signaler l'annulation d'un contrat dont la valeur était évaluée à 1 188 000 pesos cubains convertibles et qui concernait la réparation du navire *Four Moon* sur un chantier naval cubain.

Les répercussions économiques, financières et commerciales du blocus sur l'industrie sidérurgique et la construction mécanique ont été encore plus importantes que l'année précédente, se chiffrant cette fois à 106 226 500 dollars. Ce montant s'explique en grande partie par les éléments suivants : surcoût des produits importés (47 225 058 dollars), conséquences de l'impossibilité d'accéder aux technologies américaines (18 184 000 dollars), augmentation des frais de gestion des stocks (13 668 000 dollars) et hausse des dépenses de fret (8 918 939 dollars).

Le groupe industriel GBK, producteur de biens d'équipement tels que structures, installations, profilés et récipients métalliques, meubles et autres biens destinés à différentes industries, a perdu 835 440 dollars à cause du blocus, ce qui représente 710 tonnes d'acier laminé à usage industriel ou domestique ou 178 000 meules abrasives semi-finies, intrants essentiels pour la métallurgie de transformation.

Le producteur de biens de consommation GBC a fabriqué des hottes à flux laminaire kb-4, des vélos d'appartement, des fauteuils roulants, des autoclaves, des hottes de cuisine, des ventilateurs, des cuisinières, des réfrigérateurs, des moules et matrices, des tables chauffantes, des pièces d'appareils sanitaires et des ferrures pour la construction pour un coût de production total de 27 775 980 dollars, alors qu'il aurait été de 22 307 380 dollars, soit 5 468 600 dollars de moins, s'il avait pu acquérir ses matières premières et intrants sur le marché américain. Grâce à de telles économies, il aurait pu produire deux fois plus de réfrigérateurs, soit 60 000 au lieu de 30 000, au bénéfice d'autant de ménages.

Les interdictions et restrictions inhérentes au blocus ont continué de nuire gravement aux programmes de réfection et de construction de logements, et eu des répercussions évaluées à 22 547 634 dollars pendant la période allant d'avril 2010 à mars 2011.

Ce montant aurait permis de procéder aux travaux suivants (compte tenu du coût moyen par logement) :

- Réparation de 16 400 logements (1 375 dollars par logement);
- Travaux d'entretien de 27 330 logements (825 dollars par logement);
- Construction de 1 132 nouveaux logements de type 1 (7 200 dollars par logement);
- Construction de 1 446 nouveaux logements de type 3 (5 049 dollars par logement).

Le blocus a également touché les exportations de matières premières, dont le montant a diminué de plus de 82,6 millions de dollars. Cette baisse est essentiellement imputable à l'impossibilité d'exporter du nickel aux États-Unis et d'accéder à leurs intrants et technologies.

Les États-Unis, qui ont importé en 2010 environ 144 000 tonnes de nickel brut, principalement à partir du Canada, de la Russie, de la Norvège et de l'Australie, constituent le débouché naturel de la production cubaine de nickel. Grâce à sa proximité géographique, Cuba pourrait leur en fournir plus de 30 000 tonnes par an, ce qui représente, au prix moyen du nickel sur le marché international en 2010, 654 millions de dollars. Par ailleurs, les États-Unis comptent parmi les principaux consommateurs de cobalt du monde, en ayant importé approximativement 11 000 tonnes en 2010, notamment à partir de pays éloignés tels que la Norvège, la Russie et la Chine. Vu sa proximité, Cuba serait un fournisseur tout indiqué pour les États-Unis et pourrait lui en vendre, si le blocus était levé, quelque 2 500 tonnes par an, ce qui représente, au prix moyen de 2010, plus de 98,5 millions de dollars.

En ce qui concerne l'industrie pétrolière, la livraison de deux systèmes d'équilibrage, d'une valeur de 272 449,48 euros, que les raffineries Níco Lopez, à La Havane, et Hermanos Díaz, à Santiago de Cuba, attendaient en juin 2010, a été retardée de neuf mois par la découverte du fait que plusieurs composants des systèmes provenaient des États-Unis et la nécessité de trouver d'autres fournisseurs, avec les répercussions économiques que cela a entraîné.

Le Gouvernement des États-Unis a par ailleurs exercé des pressions sur des entreprises pétrolières fournissant à Cuba des services ou des biens, ou ayant l'intention de conclure des contrats avec elle. Plusieurs cadres et des membres de

leurs familles ont notamment été menacés de sanctions. Face à de telles pressions, bon nombre de ces entreprises se sont retirées, ce qui n'a pas été sans incidences économiques.

Ce qui précède démontre que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis nuit directement et sur plusieurs plans à tous les secteurs de l'économie cubaine et constitue par conséquent le principal obstacle au développement économique et social du pays.

Chapitre 5

Opposition à la politique génocidaire de blocus contre Cuba

5.1 Opposition sans précédent aux États-Unis

L'opposition au blocus s'est renforcée considérablement aux États-Unis mêmes. Il n'est pas possible de citer en quelques pages les innombrables déclarations et articles de personnalités civiles et militaires, de parlementaires, de journalistes, d'organisations non gouvernementales et d'universitaires américains de renom qui, au cours de l'année écoulée, ont reconnu l'échec de la politique de blocus, soutenu les projets de loi tendant à autoriser les Américains à se rendre à Cuba et à normaliser les relations bilatérales ou appelé à lever le blocus.

On trouvera ci-après un bref échantillon des déclarations et des articles les plus importants et les plus représentatifs dans lesquels la levée du blocus a été réclamée :

- Le 20 avril 2010, le périodique américain *National Journal* a publié les déclarations d'Aaron Saunders, Directeur de la communication de la sénatrice Mary Landrieu (démocrate de Louisiane), soulignant que le blocus, dans le passé, avait peu coûté aux États-Unis d'un point de vue stratégique mais que, dans la situation actuelle, il pourrait leur coûter cher;
- Le 21 avril 2010, le représentant John Tanner (démocrate du Tennessee), Président du Sous-Comité chargé du commerce au sein de la Commission des finances et du budget (Committee on Ways and Means) de la Chambre des représentants, a affirmé, lors d'une réunion qu'il avait organisée sur Cuba, que le blocus avait échoué dans ses objectifs et fermé le marché cubain aux travailleurs, exploitants agricoles et entreprises américains. Il a ajouté qu'il fallait faire davantage et que le moment était venu de développer les intérêts économiques des États-Unis;
- Le 25 juin 2010, l'ex-Président des États-Unis, James Carter, a demandé au Président Barack Obama, sur les ondes de Radio Catalunya, de lever le blocus contre Cuba du fait de son caractère « contreproductif ». Il a précisé qu'il n'approuvait pas les sanctions contre la population de quelque pays que ce soit;
- Le 9 juillet 2010, une enquête Internet du quotidien *USA Today* auprès de 1 475 personnes a révélé que 94 % d'entre elles étaient favorables à une levée du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba;
- Le 13 juillet 2010, le représentant William Delahunt (démocrate du Massachusetts) a signé un article dans le *Washington Post* où il estimait que mettre fin au blocus aiderait plus le peuple que le Gouvernement cubain;

- Le 14 juillet 2010, le sénateur Byron Dorgan (démocrate du Dakota du Nord), lors d'une intervention en séance plénière du Sénat consacrée au projet de loi en faveur de la liberté de se rendre à Cuba, a évoqué le fait que le blocus était incapable de réaliser ses objectifs, déclarant qu'il n'avait absolument pas fonctionné. Le sénateur a par ailleurs estimé immoral d'utiliser les denrées alimentaires et les médicaments comme des armes et insisté sur le fait qu'il était impensable de punir le Gouvernement cubain en restreignant les droits du peuple américain, ce qui avait pourtant été le cas au cours des 50 dernières années. Il a contesté l'autorité que s'était arrogée le Gouvernement de décider des endroits où pouvaient se rendre les citoyens américains;
- Le 28 juillet 2010, le quotidien *Tampa Tribune* a publié des déclarations de la représentante Kathy Castor (démocrate de Floride), où celle-ci affirmait avec force que le blocus était une expérience qui durait depuis 50 ans mais n'avait pas fonctionné et ajoutait que l'imposition de l'embargo et les restrictions sur les voyages avaient permis au Gouvernement cubain de faire porter aux États-Unis la responsabilité de ses échecs;
- Le 4 août 2010, la sénatrice Blanche Lincoln (démocrate de l'Arizona) a évoqué, au cours d'une séance de la Commission de l'agriculture (Committee on Agriculture) consacrée à la politique commerciale agricole des États-Unis et au projet de loi sur l'agriculture, l'assouplissement des restrictions concernant le commerce avec Cuba et les voyages à destination de ce pays qu'elle voyait comme une chance extraordinaire, ajoutant que le moment était venu d'adopter une nouvelle approche à l'égard de Cuba en tenant compte du fait que, depuis bientôt 50 ans, le blocus ne donnait aucun résultat;
- Le 19 août 2010, la représentante Barbara Lee (démocrate de Californie) a diffusé un communiqué disant qu'il fallait se diriger vers l'élimination du blocus, qui avait échoué. La représentante a estimé qu'il était temps d'éliminer l'interdiction contreproductive et inutile de se rendre à Cuba ainsi que les restrictions commerciales et a renouvelé son appui au projet de loi H.R. 4645;
- Le 2 septembre 2010, l'organisation non gouvernementale Amnesty International a publié une note d'information portant sur l'embargo américain contre Cuba et ses incidences sur les droits économiques et sociaux, qui affirmait que les sanctions imposées par les États-Unis à Cuba affectaient tout particulièrement l'accès du peuple cubain aux médicaments et aux technologies médicales et mettaient en danger la santé de millions de personnes. Elle a instamment prié le Président Obama de lever le blocus et de ne pas renouveler les sanctions contre Cuba en vertu de la loi sur le commerce avec l'ennemi. La Secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, a noté que la politique de blocus était immorale et qu'elle avait échoué;
- Le 9 septembre 2010, Amnesty International a critiqué, dans un communiqué, la prorogation des sanctions contre Cuba décidée par le Président Obama en vertu de la loi relative au commerce avec l'ennemi. L'organisation a souligné que cette politique était inefficace et préjudiciable et lancé un appel au Président Obama pour qu'il révoque un embargo qui était une insulte à l'intelligence et avait des effets dévastateurs sur la vie quotidienne des Cubains;

- Le 13 septembre 2010, le Council on Foreign Relations (Conseil des relations extérieures) (www.cfr.org) a organisé un forum sur Internet dans le cadre duquel Julia Sweig, Directrice du programme pour l'Amérique latine, a qualifié d'obsolète la politique envers Cuba, jugé que le gouvernement Obama avançait très lentement en la matière et estimé que l'amorce d'une nouvelle approche à l'égard de Cuba de la part du Gouvernement des États-Unis aurait des effets très positifs;
- En septembre 2010, l'agence Bloomberg a rapporté que la compagnie de téléphonie cellulaire Nokia avait demandé au Président Obama de lever le blocus pour lui permettre de commercialiser ses équipements à Cuba, et qu'AT&T et Verizon Communications avaient de leur côté sollicité une procédure simplifiée pour les appels téléphoniques directs à destination et en provenance de Cuba;
- Le 9 octobre 2010, la section cubaine de l'Association des études latino-américaines (Latin American Studies Association), a fait, lors de son vingt-neuvième congrès, une déclaration condamnant le blocus et apporté son soutien à l'élimination des mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba;
- Entre le 3 et le 17 novembre 2010, une enquête réalisée par « Cuba Standard » auprès de 1 000 Américains a fait ressortir que 47 % des personnes interrogées souhaitaient la levée du blocus contre Cuba, ainsi que celle des restrictions sur les voyages des Américains et le commerce, 22 % se déclarant contre la levée et 31 % étant indécises;
- Du 9 au 13 novembre 2010, à la Nouvelle-Orléans, le Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis, le Service chrétien mondial et le Consejo Latinoamericano de Iglesias ont tenu conjointement leur assemblée spéciale annuelle au cours de laquelle ils ont approuvé une résolution préconisant une évolution des relations entre les États-Unis et Cuba, l'élimination des restrictions empêchant les Américains de se rendre dans l'île et la levée du blocus, ainsi que la révision des peines prononcées contre les cinq combattants antiterroristes cubains;
- Le 2 décembre 2010, le représentant William Delahunt (démocrate du Massachusetts) a déclaré, selon l'agence de presse espagnole EFE, qu'il était absurde que le Congrès maintienne les restrictions à l'égard de Cuba, qui relevaient d'une mentalité de guerre froide;
- Le 30 mars 2011, l'ancien Président des États-Unis, James Carter, a manifesté son espoir, dans un entretien télévisé lors de sa deuxième visite à Cuba, qu'à l'avenir, le commerce et les voyages pourraient se développer entre les deux pays et que le blocus économique pourrait être totalement suspendu; il a estimé que le blocus constituait une oppression pour la population de Cuba et que ce n'était pas seulement le Gouvernement cubain qui en pâtissait mais plus particulièrement le peuple cubain. Il a déclaré qu'il pensait que les relations entre les États-Unis et Cuba devaient évoluer.

M. Carter a ajouté que les Cubains souhaitaient en majorité des relations normales avec les États-Unis et que les Américains, dans leur grande majorité, souhaitaient aussi des relations normales avec Cuba. Il a estimé que les dernières années avaient vu quelques progrès car l'opinion publique à Miami

et dans les milieux américano-cubains et, notamment, les plus jeunes au sein de cette communauté souhaitaient la levée du blocus économique et voulaient voir la situation évoluer et avoir la possibilité de voyager normalement dans les deux directions : des États-Unis vers Cuba et de Cuba vers les États-Unis;

- Le 10 mai 2011, le révérend Jesse Jackson, ex-candidat à la présidence des États-Unis et militant très connu des droits de l'homme dans son pays, a déclaré, lors d'un entretien avec l'agence Prensa Latina à Doha, la capitale du Qatar, que, si le Gouvernement américain avait pu discuter, s'entendre et établir des relations avec la Chine, qui a une idéologie différente de celle des États-Unis, l'idée qu'il n'était guère possible d'en faire autant avec Cuba n'avait plus cours. Il a ajouté que, par ailleurs, les deux pays étaient voisins et que pour cette raison, ils avaient besoin l'un de l'autre et qu'il était envisageable d'établir des liens qui procurent des avantages communs. Il a également dit qu'il attendait le jour où tomberait la muraille du blocus séparant les États-Unis de Cuba.

5.2 Opposition internationale

Il importe de noter que la communauté internationale apporte un soutien croissant et massif à Cuba contre le blocus.

D'innombrables voix se lèvent dans le monde pour qu'il soit mis un terme à cette politique inhumaine. Au cours de la période à l'examen, les appels à une levée immédiate et sans conditions du blocus se sont multipliés.

On mentionnera notamment les suivants :

- Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté, lors de la dix-septième session ordinaire de l'entité, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, une résolution réitérant l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin à l'embargo économique et commercial injustifiable imposé de longue date à la République de Cuba, afin de lui permettre de tirer parti de toutes les perspectives légitimes de développement durable. Le Gouvernement des États-Unis a été une nouvelle fois invité à mettre fin aux sanctions contre Cuba;
- La troisième Réunion ministérielle Cuba-Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenue à La Havane les 17 et 18 septembre 2010, a permis l'adoption d'une déclaration finale dans laquelle les participants ont à nouveau demandé la levée inconditionnelle et immédiate du blocus contre le peuple cubain;
- Au cours du débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2010, les représentants de haut niveau de 33 pays ont explicitement critiqué le blocus et appelé à y mettre fin. Le rejet du blocus imposé par les États-Unis et la demande de levée ont été au nombre des cinq sujets les plus fréquemment abordés par les États Membres de l'Organisation, ce qui montre que cette question continue de gravement préoccuper la communauté internationale;
- Le Conseil mondial de la paix a dénoncé, lors de sa session du 11 octobre 2010 qui s'est tenue à Bruxelles, au siège du Parlement européen, le fait que Cuba, pays socialiste et révolutionnaire, continue d'être assiégée et soumise au

blocus et aux pressions, ce qui requerrait de la part du Conseil mondial de la paix la solidarité la plus inconditionnelle dans sa lutte contre le blocus et pour la libération des cinq héros cubains détenus aux États-Unis, selon les termes du rapport présenté par sa présidente, la Brésilienne Socorro Gomes;

- La Chambre des communes de la Jamaïque a adopté à l'unanimité, le 19 octobre 2010, une nouvelle résolution appuyant celle de Cuba à l'Assemblée générale des Nations Unies contre le blocus imposé par les États-Unis; elle y estimait notamment que le blocus constituait une violation du droit international, était contraire aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes régissant le commerce international et la liberté de navigation, représentait une atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain et, de par sa nature et ses objectifs, continuait d'être un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre un pays Membre de l'ONU;
- La Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie a adopté, le 22 octobre 2010, une résolution approuvant l'appel lancé par la Douma aux parlements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux organisations parlementaires internationales concernant la nécessité d'éliminer le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba. Il y est indiqué que les États-Unis d'Amérique, en n'abolissant pas le blocus économique contre Cuba, continuent de violer les normes et les principes des relations entre les États, ignorant l'avis de la majorité écrasante des membres de la communauté internationale tel qu'exprimé dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Douma a une nouvelle fois instamment prié les parlementaires du monde entier d'appeler les États-Unis d'Amérique à lever sans tarder le blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba;
- L'Assemblée nationale du Panama a adopté, le 25 octobre 2010, la résolution n° 19, dans laquelle elle a une nouvelle fois déploré le blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba, tout en appuyant les appels lancés par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba depuis 48 ans;
- L'Assemblée générale des Nations Unies, organe le plus démocratique et le plus représentatif de la communauté internationale, a offert une nouvelle victoire historique au peuple cubain, à la raison et à la liberté en se prononçant sans équivoque, le 26 octobre 2010, pour la dix-neuvième fois consécutive et à une majorité écrasante, de manière quasiment unanime, contre le blocus imposé par les États-Unis, approuvant par 187 voix pour, 2 contre et 3 abstentions la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ce sont 38 pays, dont Cuba, auxquels se sont ajoutés divers organisations et groupements internationaux, régionaux et sous-régionaux, tels que le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la CARICOM, l'Union africaine, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et les pays associés, ainsi que l'Union européenne, qui ont participé individuellement au débat général et aux explications de vote;

- L'Assemblée législative de la République d'El Salvador a approuvé, le 29 octobre 2010, grâce aux voix majoritaires des députés de tous les partis politiques, une motion saluant et appuyant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'exiger des États-Unis d'Amérique la fin du blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba par laquelle elle a manifesté la préoccupation que lui inspirent la promulgation et l'application de lois et dispositions réglementaires telles que la loi Helms-Burton, dont les effets extraterritoriaux constituent une atteinte à la souveraineté de tous les États;
- La quarante et unième réunion ministérielle de l'Organisation latino-américaine de l'énergie, qui s'est tenue à Managua, au Nicaragua, le 29 octobre 2010, a approuvé à l'unanimité, pour la première fois, une condamnation du blocus imposé par les États-Unis à Cuba, ajoutant ainsi sa voix à celles qui, de par le monde, s'élèvent en faveur de la levée du blocus;
- Le Sénat mexicain a adopté en novembre 2010 un document d'accord dans lequel il a prié le Ministère des affaires étrangères de faire en sorte que le vote de la communauté internationale contre le blocus imposé à Cuba soit rendu effectif au Mexique par des mesures concrètes garantissant la levée dudit blocus;
- Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Mar del Plata, en Argentine, les 3 et 4 décembre 2010, à l'occasion du vingtième Sommet ibéro-américain ont approuvé, une fois de plus, un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi Helms-Burton. Dans ledit communiqué est réitérée avec la plus grande force l'opposition à l'application de lois et mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique y est aussi instamment prié d'y mettre fin. Il y est également demandé à ce gouvernement de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier contre Cuba, conformément aux 19 résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a réitéré, le 8 décembre 2010, sa condamnation du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba dans une déclaration diffusée par le responsable par roulement du groupe, le Premier Ministre de la Jamaïque, Bruce Golding, à l'occasion du trente-huitième anniversaire de l'établissement de liens diplomatiques avec Cuba. Selon la déclaration, qui qualifiait d'injuste la politique de blocus, celle-ci constitue le principal obstacle au développement de Cuba et à son redressement face à des défis mondiaux comme la crise économique actuelle;
- L'Assemblée nationale gambienne a approuvé à l'unanimité, le 23 décembre 2010, une résolution appelant l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement des États-Unis et la communauté internationale à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement américain. La résolution affirme notamment que le blocus représente une violation du droit international, constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits du peuple cubain et relève en

outre d'une politique contraire aux principes et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies. Le texte du document qualifie également la politique suivie par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba d'acte d'agression unilatéral qui, de par sa nature extraterritoriale, viole les droits souverains de nombreux autres pays;

- Les représentants des 28 pays membres du Système économique latino-américain et caribéen ont condamné, le 22 mars 2011, à Caracas, le blocus injuste que Washington maintient contre l'île caribéenne. Le Secrétaire permanent du Système, José Rivera Banuet, a réaffirmé que l'entité rejetait cette politique et estimé que les relations entre les États-Unis d'Amérique et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pourraient sensiblement s'améliorer si le Président Obama décidait de mettre fin au blocus, thème qui avait été abordé au cours des débats tenus par les États membres du Système et la communauté internationale;
- Le Mouvement des pays non alignés, lors de sa seizième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Bali (Indonésie), du 25 au 27 mai 2011, a renouvelé l'appel qu'il avait lancé au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre qu'il était unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international, ainsi qu'au principe de bon voisinage, causait d'énormes pertes matérielles et préjudices économiques au peuple cubain. Les ministres des affaires étrangères du Mouvement ont de nouveau exigé la stricte application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui demandent la levée du blocus et fait part de la profonde préoccupation que leur inspirait le renforcement du caractère extraterritorial de ce blocus.

Conclusions

Malgré les appels pressants et de plus en plus nombreux lancés par la communauté internationale au Gouvernement des États-Unis en faveur d'une modification de la politique menée envers Cuba, de la levée du blocus et de la normalisation des relations bilatérales, le gouvernement Obama n'a aucunement modifié sa politique de blocus.

Ce blocus est une violation du droit international, est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et représente une atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. De par sa nature et ses objectifs, il constitue un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre la paix. Il viole de manière massive, flagrante et systématique les droits de l'homme de tout un peuple. Il porte également atteinte aux droits constitutionnels du peuple américain car il porte atteinte à sa liberté de se rendre à Cuba. De par son caractère extraterritorial, il viole en outre les droits souverains de nombreux autres États. Le préjudice économique direct causé au peuple cubain par l'imposition du blocus économique, commercial et financier jusqu'en décembre 2010 dépasse, aux prix courants, calculés avec beaucoup de réserve, les 104 milliards de dollars.

Si l'on tient compte de la dépréciation du dollar par rapport au prix de l'or sur le marché financier international, qui a été extrêmement élevé au cours de l'année

2010 et qui maintient une tendance à la hausse, le préjudice causé à l'économie cubaine sera supérieur à 975 milliards de dollars.

Le blocus demeure une politique absurde, illégale et moralement injustifiable qui n'a pas réussi et ne réussira pas à faire renoncer le peuple cubain à la décision patriotique qu'il a prise de préserver sa souveraineté, son indépendance et son droit à disposer de lui-même. Il entraîne cependant pour la population des privations et des souffrances, il freine et retarde le développement du pays et il pèse lourdement sur son économie. Il constitue de fait le principal obstacle au développement économique de Cuba.

Le Président des États-Unis dispose de prérogatives suffisantes pour considérablement modifier le blocus contre Cuba, même sans faire intervenir le Congrès. Le blocus est une politique unilatérale, immorale et rejetée tant aux États-Unis que par la communauté internationale. Les États-Unis doivent le lever sans plus tarder et de manière inconditionnelle.

Le Gouvernement cubain demeure convaincu qu'il peut compter sur la communauté internationale pour soutenir sa demande légitime de voir mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Dominique

[Original : anglais]
[15 avril 2011]

Le Commonwealth de la Dominique n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures qui entravent de quelque manière que ce soit la liberté des échanges commerciaux avec Cuba et de la navigation, et applique pleinement la résolution 65/6 adoptée par l'Assemblée générale.

Égypte

[Original : anglais]
[23 mai 2011]

La République arabe d'Égypte a voté en faveur de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, fidèle à la position qu'elle a toujours défendue, à savoir qu'elle ne saurait admettre l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'embargo imposé à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme ainsi que de ceux de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. En outre, il a des répercussions négatives sur les secteurs essentiels de l'économie cubaine, notamment les secteurs financier, bancaire, commercial et touristique et celui des investissements, de même que sur la santé, l'alimentation, la qualité de l'eau, l'éducation et la culture.

L'embargo a également des répercussions sur les entreprises et la population de pays tiers. Il porte donc atteinte aux droits souverains de nombreux autres États. L'Égypte est profondément préoccupée par le fait que l'embargo prend de plus en

plus d'ampleur sur le plan extraterritorial; cela constitue un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

El Salvador

[Original : espagnol]
[2 juin 2011]

La République d'El Salvador, toujours respectueuse des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et pleinement consciente de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale, par un État vis-à-vis d'un autre État, de mesures économiques et commerciales qui portent atteinte à la liberté des échanges internationaux, réaffirme la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Il convient de rappeler que, selon elle, l'existence de lois d'application extraterritoriale continue de porter atteinte aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous la juridiction de la République de Cuba et à la liberté des échanges commerciaux et de la navigation.

La République d'El Salvador est préoccupée par les problèmes permanents qui portent atteinte au système de santé et à la sécurité alimentaire à Cuba et qui résultent des difficultés à se procurer des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel médical et des instruments médicaux, ainsi que de la nourriture et d'autres produits. Cuba se trouve contrainte de s'approvisionner sur des marchés éloignés et bien souvent de faire appel à des tiers, utilisant ainsi d'importantes ressources financières qui pourraient servir dans d'autres domaines du développement.

Renouvelant son appui au Consensus d'Amérique latine et des Caraïbes et sa solidarité avec la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies concernant l'application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, la République d'El Salvador demande qu'il soit mis fin aux mesures prises contre la République de Cuba et déclare que, conformément à ladite résolution, elle n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte aux droits souverains de l'État cubain et de ses citoyens.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[17 mai 2011]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution 65/6 conformément à leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils soulignent que tous les États doivent jouir de la liberté du commerce et de la navigation sur toutes les voies maritimes internationales. Les Émirats arabes unis n'appliquent donc aucun embargo économique, commercial ou financier contre Cuba, ni n'autorisent l'application de telles mesures en dehors du contexte de la légitimité internationale.

Équateur

[Original : espagnol]
[1^{er} juin 2011]

Le Ministère des relations extérieures, du commerce et de l'intégration de l'Équateur tient à indiquer que fidèle à sa politique traditionnelle de rejet du blocus illégal imposé depuis quelques décennies à Cuba et à son peuple par les États-Unis d'Amérique, l'Équateur n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures quelconques susceptibles de revêtir la forme d'un blocus à caractère économique, commercial et financier contre Cuba.

En même temps, l'Équateur exige la levée immédiate et inconditionnelle de toutes les mesures unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique à la nation caribéenne, et dont les graves dégâts économiques et sociaux plongent le peuple dans une crise humanitaire de grande ampleur.

La position de l'Équateur, qui juge totalement inadmissible que des mesures unilatérales extraterritoriales comme celles visées par la loi des États-Unis de 1992 sur la démocratie cubaine et la loi Helms-Burton de 1996, soient étendues à un pays tiers, s'est traduite par l'appui constant qu'il a apporté aux résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale de l'ONU au titre de ce point de l'ordre du jour. L'Équateur a même eu l'honneur de présider la session de l'Assemblée générale qui a approuvé la résolution 65/6 précitée.

Érythrée

[Original : anglais]
[2 juin 2011]

Le Gouvernement érythréen n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type de celles visées dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée s'oppose catégoriquement à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui est contraire aux principes du droit international.

Elle se joint aux autres États pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de telles lois ou mesures qui ont des conséquences néfastes pour le peuple cubain et pour les ressortissants cubains résidant dans d'autres pays.

Éthiopie

[Original : anglais]
[15 juin 2011]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie estime que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba constitue une violation du principe de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. De plus, l'embargo a causé des pertes matérielles et des dommages économiques énormes au peuple cubain.

Le Gouvernement éthiopien souhaite par conséquent que l'embargo soit levé afin que le peuple et le Gouvernement cubains puissent exercer leur souveraineté conformément aux principes et aux valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour instaurer la confiance et la compréhension mutuelles entre les nations du monde.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais]

[20 juillet 2011]

La République de Macédoine applique intégralement la résolution 65/6.

Fédération de Russie

[Original : anglais]

[9 mai 2011]

La position de principe de la Fédération de Russie à l'égard de cette résolution est bien connue et immuable : tout comme la vaste majorité des États Membres de la communauté internationale, avec laquelle nous demeurons en parfait accord, nous dénonçons fermement le blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis et demandons que ce vestige de la guerre froide disparaisse au plus tôt.

Le blocus contre Cuba, qui dure depuis près d'un demi-siècle, a manifestement fait la preuve de son incapacité à influencer sur le choix souverain du peuple cubain en faveur d'un certain modèle de développement. Les sanctions imposées ont uniquement eu pour conséquence de dégrader les conditions de vie de la population cubaine, de dresser des obstacles artificiels à la croissance économique du pays et de porter atteinte aux droits et intérêts de pays tiers.

Nous espérons que la décision du Gouvernement américain de lever certaines restrictions aux déplacements de citoyens américains voulant rendre visite à leur famille à Cuba ainsi qu'aux transferts d'argent et à l'envoi de mandats postaux sera suivie d'autres mesures destinées à normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis et à lever le blocus une bonne fois pour toutes.

Nous sommes convaincus que, contrairement à la pratique discriminatoire de l'« étranglement » économique, ces mesures contribueront à assurer le succès des réformes progressivement introduites dans le domaine économique et social par les autorités cubaines.

Guidés par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires ou forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, nous estimons qu'il est essentiel de voter en faveur du projet de résolution demandant la levée du blocus.

Fidji

[Original : anglais]
[23 juin 2011]

La Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies réaffirme le soutien de son pays à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement fidjien réitère sa position selon laquelle tous les États doivent s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans ladite résolution, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

Les Fidji n'ont pris aucune mesure qui pourrait entraver leurs relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba. Bien au contraire, elles entendent tisser des liens de coopération avec tous les pays et à ce titre appuient pleinement l'appel lancé en faveur de la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français]
[14 juin 2011]

Le 26 octobre 2010, à l'instar de la majorité des États Membres de l'Organisation, le Gabon a voté en faveur de la résolution 65/6, relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

S'inscrivant dans la continuité de sa politique étrangère, le Gabon reste profondément attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales et par conséquent à la centralité de l'Organisation des Nations Unies en tant que seule organisation intergouvernementale de caractère universel et hautement représentative des peuples du monde.

À cet effet, le Gabon demeure convaincu qu'il est indéniablement vital de poursuivre ces efforts en vue d'une meilleure application de la résolution 65/6 visant la levée totale du blocus économique et financier imposé à Cuba.

Gambie

[Original : anglais]
[18 avril 2011]

La Gambie n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté d'autres États Membres, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

La Gambie demeure opposée à la promulgation ou à l'application de telles lois ou mesures contre Cuba, qui entravent la liberté du commerce international et de la navigation. En outre, elle considère que tous les États doivent respecter les nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'il soit

mis fin à l'embargo imposé à Cuba depuis des décennies. Cet embargo doit être levé.

En sa qualité de membre responsable de la communauté internationale, la Gambie s'associe par conséquent aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de ces lois, mesures ou politiques, dans la mesure où elles vont à l'encontre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Géorgie

[Original : anglais]

[6 juin 2011]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou pris de mesure à l'encontre de Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba ou les limitant.

Ghana

[Original : anglais]

[6 juin 2011]

Le Ghana, qui n'a jamais cautionné l'imposition le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, n'a ni promulgué ni appliqué de lois dont les effets extraterritoriaux pourraient avoir des effets néfastes sur Cuba, la souveraineté d'autres États, les intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ou sur la liberté de commerce et de navigation. Le Ghana est convaincu que le blocus n'est pas conforme aux obligations qu'ont assumées les États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il le juge moralement répréhensible, car priver un État souverain, membre de la communauté internationale, des avantages découlant du commerce extérieur est indéfendable. Le Ghana s'oppose au blocus et à toute loi qui viole deux principes importants du droit international : la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le droit qu'ont toutes les nations de déterminer leur propre voie de développement social. Toujours fidèle à ces principes, le Ghana a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale qui, entre autres, appellent à lever le blocus.

Le Ghana souhaiterait demander instamment au Congrès des États-Unis de réexaminer sa position à l'égard de Cuba en veillant à ce qu'elle ait le droit de choisir sa propre voie. Comme les événements qui ont marqué le XXI^e siècle l'ont montré, il importe d'invoquer notre autorité morale collective dans le cadre d'un appel renouvelé à toutes les nations en faveur du maintien d'un esprit de coopération, de multilatéralisme et d'interdépendance dans toutes leurs relations internationales sans exception.

Le Ghana appelle l'attention de la communauté internationale sur les droits du peuple cubain à jouir du fruit de son dur labeur et de son attachement à la justice sociale.

Cuba s'est suffisamment sacrifiée pendant plus de quatre décennies dans sa quête de liberté et le moment est venu pour la communauté internationale d'apporter son soutien inconditionnel à cette cause.

Le Ghana souhaiterait prier instamment les États Membres de l'ONU de s'abstenir de toute politique représentant ou favorisant l'unilatéralisme au mépris total de la Charte des Nations Unies, de ses valeurs essentielles et de ses principes fondamentaux.

C'est à une communauté internationale soumise aux exigences de notre interdépendance mutuelle qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de relever les défis auxquels nous faisons face en ce XXI^e siècle. Les guerres, les blocus économiques imposés dans la poursuite d'intérêts égoïstes et la violation de la souveraineté des petits États ne devraient pas avoir leur place dans les nouveaux types de relations internationales que nous développons. Au fil des ans, Cuba a prouvé son attachement à l'internationalisme en accueillant des milliers d'étudiants venus d'Afrique qui, une fois leurs études terminées dans diverses disciplines, contribuent à l'essor de leurs pays respectifs.

Grenade

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

Conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Grenade considère que le maintien de l'embargo commercial et financier à l'encontre de Cuba menace les normes et les valeurs régissant la coexistence pacifique entre États et est contraire aux buts et aux principes des Nations Unies tels qu'ils sont exposés à l'Article 1 de la Charte.

Par ailleurs, la Grenade est convaincue que l'indépendance politique est une question qui relève de la souveraineté de chaque État et considère que c'est au peuple cubain d'exiger des changements si telle est sa volonté politique.

Elle affirme que l'embargo constitue une violation du droit souverain du peuple cubain d'exercer un contrôle sur le sort de son pays et qu'il a des répercussions négatives sur le développement humain et le bien-être de la population cubaine, nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales aux termes de l'Article 55 de la Charte.

Par conséquent, le Gouvernement grenadien ne promulgue, n'applique ni n'approuve aucune loi ou mesure ayant pour effet de saper les droits souverains d'un État ou d'empiéter sur ces droits et s'oppose à l'application unilatérale de mesures économiques et commerciales qui limiteraient la capacité d'un État de se développer.

Depuis plus de 40 ans, plongée dans de grandes difficultés économiques et sociales, la République de Cuba cherche à témoigner son amitié et sa solidarité à d'autres pays en développement dans le monde entier. Bien que d'une portée limitée, l'esprit de coopération et de fraternité témoigné par les Cubains est essentiel à la paix et à la stabilité dans le monde.

Dans ces conditions, la Grenade se joint aux autres États Membres pour demander la suppression des mesures imposées au Gouvernement et au peuple

cubains par les États-Unis dans le cadre de l'embargo commercial et financier. En tant que défenseur des principes de la Charte des Nations Unies, la Grenade reconnaît l'égalité souveraine des États; elle appuie donc la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et appelle à la levée immédiate de l'embargo imposé à Cuba. Elle affirme que le droit d'un État de choisir ses partenaires économiques et commerciaux n'exclut pas celui d'un autre à l'indépendance politique et à l'autodétermination.

Guatemala

[Original : espagnol]

[1^{er} juin 2011]

La République du Guatemala, conformément à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, tient à faire savoir qu'elle n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure qui serait contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Par conséquent, le Guatemala précise qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre le Guatemala et Cuba.

Le Guatemala rejette ainsi toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont l'ordre juridique comporterait encore de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet.

Guinée

[Original: français]

[27 mai 2011]

La République de Guinée, conformément à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure qui soit contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement guinéen reste fidèle à ses engagements internationaux et réaffirme solennellement son adhésion sans réserve aux principes d'égalité et de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République de Guinée rejette les lois et règles ayant un effet extraterritorial, ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives. De même, se fondant sur les principes de liberté du commerce et de la navigation internationaux auxquels elle a souscrit, la Guinée demande la levée immédiate et sans condition de cet embargo qui continue de causer tant de souffrances et de dommages économiques, financiers et sociaux au peuple cubain.

Guinée-Bissau

[Original : espagnol]
[9 juin 2011]

La Guinée-Bissau a voté en faveur de la résolution 65/6 demandant la levée du blocus imposé à Cuba. Le vote de 2010 s'est soldé par 187 voix pour, 2 contre et 3 abstentions. La preuve d'unité qui s'est manifestée autour de cette juste revendication de la République de Cuba ne saurait être plus tangible. L'ONU doit veiller à ce que cette résolution présentée année après année soit appliquée.

Notre pays a toujours jugé injuste, arbitraire et immoral le blocus imposé à l'île de Cuba par les États-Unis d'Amérique. C'est pourquoi il s'est prononcé en faveur de la résolution qui demande la levée immédiate de cette mesure génocidaire qui cause de graves problèmes sur l'île antillaise. La position de la Guinée-Bissau sera invariablement liée à la cause de Cuba dans sa lutte contre le blocus.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]
[27 mai 2011]

La République de Guinée équatoriale se dit une fois encore préoccupée par la poursuite de l'embargo économique, financier et commercial imposé par les États-Unis et qui porte atteinte au bien-être du peuple cubain.

Le Gouvernement équato-guinéen se joint à l'immense majorité des États Membres de l'Organisation pour demander la levée de l'embargo.

La République se félicite d'avance des mesures et des mécanismes que le Secrétaire général de l'Organisation pourra décider d'adopter en vue de l'application effective de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale conformément aux dispositions de la Charte, afin d'obtenir que le blocus soit levé d'urgence pour que soient restitués à Cuba ses droits légitimes et que le pays puisse assurer le développement humain durable de son peuple.

Guyana

[Original : anglais]
[15 avril 2011]

Le Gouvernement guyanien a toujours rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, y compris ceux énoncés dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, et y a toujours adhéré.

Le Guyana n'a donc promulgué aucune loi ni adopté aucune politique ou pratique dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi, par principe, toujours fermement opposé à l'embargo économique, financier et commercial imposé à Cuba et demande de nouveau qu'il soit mis fin à cette politique. Il encourage le processus de dialogue entre les États-Unis d'Amérique et Cuba.

Le Gouvernement guyanien respecte pleinement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer.

Haïti

[Original : français]
[15 avril 2011]

La République d'Haïti s'est abstenue de promulguer et d'appliquer des lois et règlements et de prendre et mettre en œuvre des mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Ainsi, la République respecte-t-elle toutes les conditions fixées dans la résolution 65/6.

Honduras

[Original : espagnol]
[16 juin 2011]

Le Honduras, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, s'est abstenu de promulguer des lois et dispositions réglementaires dont les effets portent atteinte aux relations commerciales avec Cuba. La législation hondurienne ne comporte aucune loi ou mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[19 avril 2011]

La Mission permanente des Îles Salomon trouve navrant que des vestiges de la guerre froide persistent encore aujourd'hui. Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique au Gouvernement et au peuple cubains continue de peser sur la situation des enfants et du peuple cubains. Les Îles Salomon réclament la levée inconditionnelle du blocus, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, ainsi qu'au nom des peuples du monde.

La Mission permanente rend hommage au Gouvernement et au peuple cubains pour le courage, la résistance et la générosité dont ils font preuve pour éduquer, loger et habiller des enfants d'un grand nombre de pays qui viennent étudier chez eux, ceci malgré la situation difficile dans laquelle ils se trouvent eux-mêmes.

Inde

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

L'Inde n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre des mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution susmentionnée et il n'y a donc pas lieu pour elle d'abroger ou d'invalidier une quelconque loi ou mesure de ce type.

L'Inde s'est constamment opposée à l'application par des pays de toutes mesures unilatérales qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre pays. Au nombre de ces mesures figure notamment la tentative d'étendre l'application extraterritoriale des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finals adoptés par la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue les 15 et 16 septembre 2006 à La Havane sur cette question, et demande instamment à la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[23 juin 2011]

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis 50 ans a mis le peuple cubain à rude épreuve.

Le maintien d'un tel embargo à l'encontre de Cuba viole les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies, ainsi que les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie est attachée à la création d'un monde meilleur pour tous, où les nations, grandes ou petites, pourraient coexister pacifiquement. Parvenir à une telle coexistence pacifique exige que toutes les nations adhèrent aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et que les relations internationales soient placées sous le signe de la paix.

L'Indonésie s'associe aux autres pays pour exhorter les États-Unis à tenir compte des appels qui leur sont de plus en plus fréquemment lancés pour qu'ils lèvent un embargo vieux de cinq décennies et qu'ils adhèrent pleinement aux principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. L'embargo nuit aux efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, il va à l'encontre des initiatives récentes tendant à instaurer une nouvelle architecture économique mondiale propice à l'intégration et à la pérennité.

Ces dernières années, l'Indonésie a par ailleurs pris note de difficultés externes qui ont encore alourdi le fardeau du peuple cubain, à savoir, en 2008, les effets de la crise financière et économique mondiale et les conséquences des catastrophes naturelles, en particulier le passage de l'ouragan Gustav.

Depuis qu'elle a été présentée en 1994, la résolution sur la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba a reçu le ferme appui d'un certain nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont l'Indonésie, qui continue d'appuyer cette résolution et demande la levée immédiate de cet embargo.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran exprime l'inquiétude que lui inspire la promulgation de sanctions économiques, commerciales et financières contre Cuba, en dépit de l'adoption annuelle, par l'Assemblée générale, d'une résolution demandant la levée de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran se déclare de nouveau convaincu que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international régissant les relations entre les États, ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies qui encourage la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations.

Ces mesures continuent d'avoir des conséquences néfastes pour les conditions de vie et les droits fondamentaux de la population cubaine et pour l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que l'embargo continue de compromettre les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation, éléments indispensables à la réalisation du développement économique et social.

Les divergences et les problèmes qui surgissent entre les pays doivent être réglés par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de leur souveraineté. L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui dure depuis plusieurs décennies, ne sert qu'à infliger des souffrances et des privations au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il a gravement porté atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et des autres États, ainsi qu'à la liberté de commerce et de navigation et doit donc être immédiatement levé, comme le demandent toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'adoption par l'Assemblée générale de résolutions sur cette question et l'ampleur de l'appui qu'elles reçoivent depuis tant d'années montrent clairement que la communauté internationale est fermement opposée à l'application unilatérale de mesures économiques coercitives en général et à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Cela dénote également la sympathie que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à cet embargo illégal et inhumain.

En outre, compte tenu des grandes difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale, notamment la crise financière, économique et alimentaire mondiale qui a entraîné une aggravation de la pauvreté, du chômage et

de la malnutrition, l'imposition de l'embargo semble plus que jamais injustifiable et doit susciter au niveau mondial une opposition plus vigoureuse.

La République islamique d'Iran rappelle le document final adopté en juillet 2009 par la quinzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, ainsi que d'autres documents finals et décisions de haut niveau adoptées par le Mouvement des pays non alignés sur la question et elle exhorte la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cet embargo inhumain contre le peuple et le Gouvernement cubains et à protéger le droit souverain des autres pays de resserrer leurs liens commerciaux et économiques avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée à l'imposition par les États-Unis à d'autres pays de mesures économiques et commerciales unilatérales qui entravent la circulation des personnes, le flux des ressources financières et la liberté des échanges commerciaux, ainsi qu'à l'application de législations nationales dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. De telles sanctions vont à l'encontre des principes du droit international, de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique entre eux.

La République islamique d'Iran, qui fait elle aussi l'objet de mesures économiques coercitives, partage les préoccupations exprimées par la population et le Gouvernement cubains et souligne donc qu'il est urgent de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Jamaïque

[Original : anglais]
[10 mai 2011]

Le Gouvernement jamaïcain demeure opposé à l'application unilatérale par un État contre un autre de mesures économiques et commerciales qui portent atteinte à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

À cette fin et conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement jamaïcain n'a promulgué de loi ni pris de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Confirmant cette position, la Chambre des représentants a adopté en octobre 2009 et en octobre 2010 une résolution appuyant la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis en notant qu'il entrave la liberté du commerce non seulement dans la région, mais également dans toute l'hémisphère.

Par conséquent, le Gouvernement jamaïcain renouvelle son appui à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale qui demande qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et exhorte tous les États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet le plus tôt possible.

Japon

[Original : anglais]
[28 avril 2011]

Le Gouvernement japonais n'a promulgué ou appliqué aucune loi ni pris ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées au paragraphe 2 de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Il estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être essentiellement envisagée comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois les préoccupations qu'inspirent la loi de solidarité de 1996 pour la liberté et la démocratie à Cuba (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba dans la mesure où, si leur application cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou de ressortissants d'un État tiers, elles sont probablement contraires au droit international pour ce qui est de l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de très près la situation découlant des lois susmentionnées et des circonstances connexes et ses préoccupations demeurent entières. Après avoir pesé la question avec le plus grand soin, le Japon a voté en faveur de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Kazakhstan s'inspire dans sa politique étrangère des principes du droit international et défend le droit des États de choisir leur propre voie en matière de développement.

Il condamne fermement tous les actes unilatéraux portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Il a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Il préconise donc, comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, la levée de l'embargo imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]
[23 juin 2011]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition à des mesures unilatérales coercitives, qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres d'autres organisations ont tous appelé à une cessation de l'embargo

économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya adhère et apporte son soutien aux principes consistant à maintenir des relations amicales entre les nations, y compris dans le domaine commercial, pour promouvoir la paix et la sécurité, qui sont des ingrédients indispensables du progrès social et économique de tous les peuples.

Kirghizistan

[Original : russe]
[5 juillet 2011]

En matière de politique étrangère, la République kirghize se conforme strictement aux règles et principes du droit international. Elle prône le respect de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce international et de la navigation.

Conformément aux principes fondateurs du droit international, y compris ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, la République kirghize renonce à adopter ou appliquer toute loi ou disposition dont les effets extraterritoriaux pourraient affecter la souveraineté d'autres États, les intérêts légitimes de personnes juridiques ou physiques relevant de la juridiction de ces États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation.

Kiribati

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

La résolution répond à des considérations d'ordre moral et humanitaire et son adoption contribuera sans l'ombre d'un doute à améliorer le bien-être et les conditions de vie générales du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[20 avril 2011]

L'État du Koweït appuie l'application de la résolution 65/6 et souligne la nécessité de respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il a en outre toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui préconisent la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Lesotho

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

Le Royaume du Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui prévoient notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume du Lesotho est profondément préoccupé par les conséquences néfastes de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et demande par conséquent à ceux-ci de lever leur embargo contre Cuba.

Liban

[Original : anglais]
[26 mai 2011]

Le Liban est déterminé à appliquer les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Libéria

[Original : anglais]
[11 juillet 2011]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Libéria n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures visées dans le préambule de la résolution 65/6.

Le Gouvernement libérien a appuyé le vote en faveur de la levée des restrictions commerciales imposées à Cuba, considérant qu'il importait de réaffirmer de cette façon les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui garantit des libertés et droits inaliénables, l'égalité souveraine de tous les États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. À cet égard, il apporte son soutien à la levée de l'embargo économique et commercial appliqué unilatéralement à Cuba et continuera de s'associer aux appels lancés à cette fin.

Liechtenstein

[Original : anglais]
[13 mai 2011]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a ni promulgué ni appliqué de loi, ou pris et mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Il estime par ailleurs que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes généralement reconnus du droit international.

Lituanie

[Original : anglais]
[21 avril 2011]

En sa qualité de membre de l'Union européenne, la Lituanie n'applique aucune mesure restrictive à l'encontre de Cuba, que ce soit unilatéralement ou multilatéralement.

Madagascar

[Original : français]
[20 juin 2011]

N'ayant jamais promulgué de lois ou pris de mesures économiques, commerciales ou financières contre la République de Cuba, Madagascar maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Malaisie

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

La Malaisie a une fois de plus voté en faveur de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, comme elle l'a fait pour les résolutions antérieures portant sur la même question. Elle s'oppose toujours fondamentalement à toutes les formes de sanctions et d'embargos économiques, commerciaux et financiers, qui enfreignent les normes du droit international et sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Elle s'oppose notamment à la poursuite de l'application de mesures unilatérales coercitives dans le cadre de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Malaisie juge préoccupant le maintien de l'embargo imposé unilatéralement à Cuba en violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Elle exhorte les États qui appliquent des mesures unilatérales de ce type à l'encontre de Cuba à mettre fin dès que possible à ces pratiques et à régler leurs différends à l'amiable par la voie du dialogue et de la négociation.

La Malaisie tient également à souligner qu'elle souhaite renforcer ses liens bilatéraux avec Cuba et d'autres pays, sur la base du principe de l'intérêt et du respect mutuels. Elle est fermement persuadée que les relations avec Cuba prospéreraient davantage encore, notamment dans les domaines économique et commercial, si l'embargo imposé unilatéralement à Cuba n'existait pas. Compte tenu de ce qui précède, la Malaisie réaffirme son plein appui aux efforts déployés par la communauté internationale en application de la résolution 65/6 et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, pour demander la levée de l'embargo économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis.

Malawi

[Original : anglais]
[18 mai 2011]

Le Gouvernement de la République du Malawi n'applique aucune sanction ni embargo au Gouvernement cubain. Le Malawi fait partie des pays qui continuent de bénéficier d'excellentes relations avec le Gouvernement cubain au sein de nombreuses instances telles que le Mouvement des pays non alignés et bien d'autres.

Le Gouvernement malawien tient à dénoncer une nouvelle fois l'application unilatérale de sanctions économiques et commerciales de ce type contre un autre État sur la base de divergences d'opinion ou d'orientations politiques et estime que ces sanctions ne servent qu'à perpétuer les souffrances des citoyens ordinaires. Il s'associe donc aux autres membres de la communauté internationale pour demander la levée des sanctions contre le Gouvernement cubain.

Maldives

[Original : anglais]
[2 juin 2011]

La République des Maldives n'impose pas de sanctions à un pays sans un mandat exprès de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ou d'organisations internationales dont elle est membre. Elle n'a donc imposé aucune sanction à Cuba ni promulgué de loi ou pris de mesure du type de celles visées dans les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Mali

[Original : français]
[19 avril 2011]

Le Gouvernement de la République du Mali a pleinement appuyé la résolution 65/6 et voté en sa faveur.

Il n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou de règlement dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Aussi souscrit-il pleinement aux dispositions de cette résolution.

Maroc

[Original : français]
[20 avril 2011]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement de relations amicales entre les États Membres des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]
[4 mai 2011]

Le Gouvernement mauricien n'a pas promulgué de loi ou pris de mesure visant à imposer unilatéralement un embargo économique, commercial et financier à Cuba.

Mauritanie

[Original : anglais]
[28 juillet 2011]

La réponse du Gouvernement mauritanien à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est la résolution adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu à Malabo du 30 juin au 1^{er} juillet 2011 qui se lit comme suit :

« Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre dix-septième session ordinaire à Malabo (Guinée équatoriale) du 30 juin au 1^{er} juillet 2011 :

Rappelons notre résolution Assembly/AU/Res.1 (XVII) adoptée par notre Conférence à sa quinzième session ordinaire tenue à Kampala (Ouganda) le 27 juillet 2010, en particulier l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il lève l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à la République de Cuba afin de lui permettre de jouir de toutes les perspectives légitimes pour son développement durable;

Réitérons notre appel aux États-Unis d'Amérique et les invitons une fois de plus à lever les sanctions injustifiables imposées depuis longtemps à la République de Cuba. »

Mexique

[Original : espagnol]
[31 mai 2011]

Le Gouvernement mexicain rappelle une fois de plus qu'il rejette énergiquement l'application de lois ou mesures unilatérales de blocus économique visant un quelconque État Membre de l'ONU, ainsi que le recours à des mesures coercitives ne trouvant pas de fondement juridique dans la Charte des Nations Unies. Il souligne que les mesures de ce type ont de graves conséquences humanitaires, sont contraires au droit international et signifient l'abandon de la diplomatie et du dialogue comme voies de règlement des différends entre États.

Le Mexique réaffirme sa position de principe de toujours, qui est que des sanctions politiques, économiques ou militaires de quelque nature que ce soit ne peuvent être imposées à un État qu'en application de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le multilatéralisme reste le meilleur moyen de régler les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique.

Le Mexique souligne une nouvelle fois que le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence pacifique des États, indépendamment de toute asymétrie ou différence, ainsi qu'un dialogue respectueux sont des instruments irremplaçables pour surmonter les divergences de vues entre États et garantir un climat de paix internationale.

Le Gouvernement mexicain a fait connaître à la communauté internationale sa ferme opposition aux lois nationales qui revendiquent une application extraterritoriale dans des pays tiers, du fait qu'elles sont contraires au droit international. Conformément à cette position, l'État mexicain a promulgué le 23 octobre 1996 une loi relative à la protection du commerce et des investissements contre les législations étrangères contraires au droit international. Ce texte, qui reste en vigueur, interdit tout acte susceptible d'affecter le commerce ou les investissements qui résulterait de l'application extraterritoriale de lois étrangères.

Le Mexique souligne à nouveau que ses relations bilatérales et multilatérales avec les autres États sont fondées sur les principes généraux du droit international, qui régissent la coexistence pacifique et civilisée des nations souveraines dans le monde moderne. Il a appliqué ces principes avec détermination et constance dans le cadre de ses relations avec Cuba. Conformément à ce qui précède et dans un geste extrêmement significatif pour les relations entre les deux pays, le Mexique a voté, en 1992, en faveur du projet de résolution que le Gouvernement de la République de Cuba soumettait alors pour la première fois à l'approbation de l'Assemblée générale en vue d'obtenir le rejet et l'abandon de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cela fait maintenant 19 années consécutives que, conformément aux principes qui fondent sa politique extérieure, le Mexique vote en faveur des projets de résolution que Cuba présente à l'Assemblée générale relativement à cette question.

Le Gouvernement mexicain continue également de s'opposer fermement à l'isolement économique et politico-diplomatique de Cuba. Aussi a-t-il résolument appuyé la participation de Cuba à tous les mécanismes régionaux d'intégration, en vue de favoriser les échanges économiques et commerciaux, la coopération et le développement.

Les liens historiques puissants qui unissent le Mexique et Cuba sont encore renforcés par un climat de confiance renouvelée et par le respect inébranlable des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Sur cette base, que ce soit dans le cadre d'un dialogue bilatéral ou dans celui des instances et mécanismes régionaux et internationaux compétents, le Mexique a favorisé la coopération et un dialogue empreint de respect.

Les relations entre le Mexique et Cuba sont sur une voie constructive, ce qui permet de renforcer les échanges dans les domaines politique, social, économique, commercial, financier, éducatif, scientifique, technique, migratoire et sanitaire, entre autres, dans l'intérêt de leurs deux peuples.

Jour après jour, le Mexique encourage les contacts politiques, économiques et commerciaux avec Cuba. Ces contacts ont été facilités par les accords conclus lors de la quatrième réunion du Mécanisme permanent d'information et de consultations politiques entre le Mexique et Cuba, en décembre 2009, afin de renforcer les

échanges entre les deux pays dans les divers domaines de leur coopération bilatérale. Il convient notamment de citer les engagements pris lors de différentes réunions organisées entre 2008 et 2011 dans le cadre des mécanismes bilatéraux existants en matière de migrations, de commerce et de développement industriel, de transport, d'agriculture, de pêche, de commerce extérieur, de tourisme, de santé et de coopération pour le développement; il faut aussi citer la mise au point d'un programme de développement des relations économiques qui a permis, entre autres, l'organisation de visites de chefs d'entreprise, l'examen de l'application de l'Accord bilatéral de complémentarité économique, la large diffusion de l'Accord bilatéral de promotion et de protection réciproques des investissements et la réactivation du Groupe de travail intergouvernemental Mexique-Cuba sur la collaboration économique et industrielle, qui est l'organe chargé de coordonner le programme économique bilatéral.

Dans le cadre du Traité de Montevideo de 1980, le Mexique et Cuba ont signé un Accord de complémentarité économique qui est en vigueur pour une durée indéterminée. Lors de la réunion du Groupe de travail Mexique-Cuba sur la coopération et les questions économiques, qui s'est tenue les 29 et 30 mars 2011 à La Havane, les deux pays se sont penchés sur l'Accord de complémentarité économique et ont étudié s'il était opportun de l'actualiser pour en faire un instrument de promotion des échanges commerciaux efficace et adapté à leurs profils respectifs en matière d'exportations.

Le 30 mai 2001, le Mexique et Cuba ont signé un Accord bilatéral de promotion et de protection réciproques des investissements qui a été approuvé à l'unanimité par le Sénat mexicain le 11 décembre de la même année. Cet accord est entré en vigueur le 3 mai 2002. Dans le domaine budgétaire et financier, le Gouvernement mexicain n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou pris et mis en œuvre de mesure unilatérale d'embargo économique ou financier à l'encontre d'un quelconque pays. Il respecte ainsi pleinement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et entretient avec Cuba des relations conformes aux intérêts des deux États.

Les deux pays cherchent à assurer un flux migratoire légal, sûr et ordonné grâce à la mise en place d'un cadre juridique exhaustif placé sous le signe de la responsabilité partagée.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement mexicain réitère une fois de plus sa ferme volonté de contribuer activement et résolument au respect du droit international dans le contexte de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Mongolie

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement mongol n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

C'est ainsi que la Mongolie a systématiquement appuyé la résolution susmentionnée et voté en sa faveur.

Monténégro

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Gouvernement monténégrin a appuyé la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Le Monténégro réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 65/6. Depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, le Gouvernement monténégrin a continué de renforcer la coopération avec Cuba au niveau tant bilatéral que multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[16 mai 2011]

La République du Mozambique n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés dans la résolution 65/6 ou contribué à leur application. C'est dans ce contexte qu'elle a voté en faveur de ladite résolution, réaffirme son appui inconditionnel à ses dispositions et demande à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que tous les États Membres tiennent compte de cette résolution.

Myanmar

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Myanmar appuie la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et s'associe à l'appel lancé par la communauté internationale aux États-Unis pour qu'ils mettent un terme à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République de l'Union du Myanmar est fermement convaincue que la promulgation et l'application par des États Membres de lois et de règlements dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, à l'intérêt légitime d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation sont contraires à la fois à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes universellement acceptés du droit international. Le Myanmar s'oppose par conséquent à toutes formes de sanctions économiques et financières et d'embargo qui sont contraires aux normes du droit international.

L'embargo commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba nuit à l'économie de ce pays, cause des souffrances et des difficultés inutiles au peuple cubain et a des conséquences négatives sur les tiers. Le Myanmar est également persuadé que ces mesures ne favorisent pas la paix et la stabilité dans la région. Il

s'oppose donc fermement aux mesures imposées à Cuba par les États-Unis et s'associe à la communauté internationale pour faire en sorte qu'elles soient levées.

Fidèle à cette position, la République de l'Union du Myanmar n'a promulgué ni lois ni règlements du type de ceux qui peuvent porter atteinte à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Namibie

[Original : anglais]

[24 mai 2011]

Le Gouvernement de la République de Namibie est attaché au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend les échanges libres et équitables entre les nations. L'embargo imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis est contraire aux principes fondamentaux du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce.

La Namibie demeure préoccupée par la promulgation et l'application de toutes lois et mesures qui constituent un embargo économique, commercial et financier contre Cuba et en particulier par le caractère extraterritorial de ces lois et mesures. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des dispositions pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba. En 1991, les deux pays ont établi une Commission intergouvernementale conjointe en matière de coopération économique, scientifique, commerciale, éducative et culturelle. Depuis sa création, la Commission se réunit deux fois par an et doit tenir en 2011 sa douzième session à Windhoek.

Les relations bilatérales entre la Namibie et Cuba demeurent excellentes, de sorte que le Gouvernement namibien réaffirme la nécessité de mettre fin immédiatement à toutes les sanctions imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement namibien considère que les mesures imposées à Cuba ont des conséquences néfastes pour le développement et le bien-être général de la population cubaine. La Namibie appuie énergiquement la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et demande que l'embargo contre la République de Cuba soit levé immédiatement et sans conditions, conformément aux obligations prévues par la Charte des Nations Unies.

Nauru

[Original : anglais]

[23 mai 2011]

Le Gouvernement nauruan rappelle son objection aux mesures unilatérales coercitives, qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international. Par ailleurs, Nauru n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Le Gouvernement nauruan réaffirme son attachement aux dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2010.

Népal

[Original : anglais]
[31 mai 2011]

Le Gouvernement népalais respecte strictement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures qui soient contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[11 mai 2011]

Le Gouvernement nicaraguayen, fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, réaffirme une fois encore son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés dans différents instruments internationaux, ainsi qu'à d'autres principes essentiels à la paix et à la coexistence de tous.

Réaffirmant en outre le droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique sans ingérence extérieure, il condamne et rejette l'application de telles mesures coercitives unilatérales à caractère extraterritorial.

Le Nicaragua rappelle qu'il n'a adopté ni n'adoptera de lois ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère et du Gouvernement cubains et qu'il n'a pas appliqué de mesures susceptibles de limiter les échanges commerciaux avec Cuba, lesquelles seraient contraires aux dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. La législation nicaraguayenne ne reconnaissant pas la validité de mesures coercitives ayant des effets extraterritoriaux, le Nicaragua condamne et rejette l'application de pareilles mesures.

Depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales du Nicaragua n'a fait au contraire que renforcer, et continuera de renforcer, ses relations politiques, économiques, commerciales et de coopération au service du développement avec le peuple et le Gouvernement cubains, tant sur le plan bilatéral qu'au moyen des divers mécanismes d'intégration et de coopération de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et PetroCaribe.

L'appui inconditionnel apporté par le peuple et le Gouvernement cubains à des projets sociaux en faveur du peuple nicaraguayen s'est considérablement accru, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le Nicaragua réaffirme qu'il rejette et condamne vigoureusement le maintien et le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, acte qui non seulement n'aide en rien à instaurer le climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains, mais qui se révèle également le plus grand

obstacle au développement de ce pays frère et aux efforts qu'il déploie pour maintenir ses principaux acquis socioéconomiques.

À ce cruel embargo et aux conséquences qui en découlent, nos frères cubains répondent par une attitude solidaire et internationaliste envers la communauté internationale, détachant toujours plus de médecins et d'éducateurs, renforçant la coopération solidaire et développant le commerce équitable afin de contribuer véritablement au développement de tous les peuples du monde.

Le Gouvernement nicaraguayen condamne de nouveau le blocus économique, commercial et financier criminel imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, réaffirme son engagement à respecter scrupuleusement les normes et principes du droit international et réitère l'appel qu'il a lancé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il se conforme aux dispositions des 18 résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui expriment le sentiment de la communauté internationale dans son immense majorité, en ce qu'elle exige qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier décrété à l'encontre du peuple héroïque et du Gouvernement de la République sœur de Cuba.

Niger

[Original : français]
[3 juin 2011]

La République du Niger poursuit de façon constante, depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, une politique extérieure axée sur la promotion de la paix et du développement en Afrique et dans le reste du monde.

À ce titre, elle est et demeure profondément attachée au respect des principes d'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la coopération entre tous les États, indépendamment de leurs systèmes politiques et économiques.

Ces principes cardinaux, qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et plusieurs autres instruments juridiques pertinents touchant à l'objectif de la coopération et du développement de toutes les nations, constituent les repères fondamentaux de la coopération du Niger avec le reste du monde.

La République du Niger poursuit et développe avec la République de Cuba d'excellentes relations de coopération matérialisées par la signature en 1994 d'un accord-cadre de coopération consolidé par plusieurs protocoles d'accord de coopération, en matière notamment de formation, d'éducation et de santé.

Une réunion de coopération qui se tient tous les deux ans alternativement à Niamey et à La Havane a également été instituée.

Le Gouvernement du Niger estime que chaque pays et chaque peuple ont le droit de définir librement leur modèle de développement et d'accéder à toutes les chances qu'offre la coopération internationale à toutes les nations.

À ce titre, la République du Niger déclare n'avoir adopté aucune mesure ni comportement contraires à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et réaffirme sa solidarité constante avec la République de Cuba dans son aspiration légitime à la levée de cet embargo ô combien préjudiciable à son développement accéléré.

Aussi espère-t-elle que, vu la trame des mutations sociopolitiques subites qu'ont connues certaines parties du monde, l'année 2011 aboutira à la fin de cet embargo contre Cuba.

Nigéria

[Original : anglais]
[5 juillet 2011]

Compte tenu des relations amicales qu'elle entretient avec les autres États et du fait qu'elle est opposée à l'application de mesures unilatérales pour le règlement des conflits politiques, la République fédérale du Nigéria réaffirme son appui à la levée de l'embargo contre Cuba.

Norvège

[Original : anglais]
[5 mai 2011]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

La Norvège n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans ladite résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique contre Cuba qui limiterait ou découragerait le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays. Au contraire, elle soutient une coopération accrue avec la société cubaine, notamment dans le domaine du commerce.

La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Oman

[Original : anglais]
[7 juin 2011]

Le Gouvernement omanais n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 65/6, respectant en cela les obligations qui lui sont faites par la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent la liberté du commerce et de la navigation et la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ouganda

[Original : anglais]
[31 mai 2011]

L'Ouganda entretient des relations commerciales normales avec Cuba et n'applique pas l'embargo.

Pakistan

[Original : anglais]
[31 mai 2011]

Le Pakistan respecte pleinement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Panama

[Original : espagnol]
[6 juin 2011]

Le Gouvernement panaméen et le Gouvernement cubain ont manifesté le désir et la volonté d'entretenir et de renforcer des liens d'amitié et de coopération mutuelles.

En 2010, les relations diplomatiques entre les deux pays ont donné lieu à la conclusion de multiples accords dans différents domaines, parmi lesquels il y a lieu de citer la lutte contre le trafic de drogues, la collaboration entre les ministères des relations extérieures, la coopération en matière de culture, d'éducation, de sport et de santé, et les mécanismes de consultation politique.

Les échanges commerciaux entre Panama et Cuba se sont développés à un rythme régulier entre 2000 et 2010 et ont représenté une valeur globale de 13 041,420 millions de dollars, dont 78,7 % d'importations en provenance de Cuba et 21,3 % d'exportations du Panama.

Le Panama a toujours condamné le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, appuyant sa levée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, en septembre 2010, et soutenant les diverses résolutions précédemment adoptées en ce sens par l'Assemblée et par d'autres instances internationales.

Le Panama considère que l'application de mesures coercitives unilatérales est contraire au droit international et porte atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des peuples.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, le Panama continuera d'appuyer toutes les initiatives visant à mettre fin au blocus imposé à Cuba.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]
[26 avril 2011]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme qu'elle n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que l'adoption et l'application par les États Membres de lois et règlements produisant des effets extraterritoriaux sur la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes d'entités ou de personnes sous leur juridiction ainsi que sur la liberté du commerce et de la navigation sont contraires aux obligations que la Charte des Nations Unies et le droit international mettent à la charge des États Membres.

Paraguay

[Original : espagnol]

[31 mai 2011]

Conformément à l'article 143 de la Constitution paraguayenne, qui reconnaît les principes du droit international, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la non-intervention, et condamne toute forme de dictature, de colonialisme et d'impérialisme; aux buts et principes énoncés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, qui tendent à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le principe du respect de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ainsi qu'aux principes généraux du droit international, selon lesquels l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté d'autres États, à l'égalité juridique entre eux, au principe de non-intervention et à la liberté du commerce international et de la navigation internationale, la République du Paraguay ne reconnaît pas en droit interne l'application extraterritoriale de lois internationales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, estimant que pareille mesure va à l'encontre des principes du droit international, et mène une politique extérieure favorable à la liberté de la navigation et du commerce, conformément aux dispositions des instruments multilatéraux pertinents.

Elle a exprimé à maintes reprises son opposition au blocus économique, commercial et financier maintenu contre Cuba, comme l'ont fait les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, aux côtés desquels elle a exigé qu'il soit immédiatement mis fin audit blocus.

Elle déplore tout particulièrement les conséquences qu'a sur le peuple cubain l'application de lois positives unilatérales portant atteinte au libre-échange et à la transparence du commerce international.

Le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

En dernier lieu, il respecte pleinement les dispositions de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans cette résolution.

Pérou

[Original : espagnol]
[19 mai 2011]

Le Pérou n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement péruvien ne peut souscrire aux mesures unilatérales et extraterritoriales adoptées dans le but d'influer sur le processus politique interne d'un État donné. Le Pérou considère que le respect de l'ordre constitutionnel national est un élément fondamental des relations internationales, conformément aux principes du droit international relatifs à la non-intervention et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La position du Gouvernement péruvien sur ce point s'inscrit dans le droit fil des déclarations adoptées par le Dispositif permanent de consultation et de concertation politique et à l'issue des sommets ibéro-américains, entre autres.

Enfin, le Gouvernement péruvien considère que l'élimination de ce type de mesures unilatérales et extraterritoriales traduit son ferme et indéfectible attachement aux objectifs communs de démocratie, de respect des droits de l'homme et de liberté économique.

Philippines

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

Depuis 1992, à l'Assemblée générale des Nations Unies, les Philippines ont toujours voté en faveur de la levée du blocus économique et commercial imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis. Elles l'ont de nouveau fait à la soixante-cinquième session de l'Assemblée, en octobre 2010, lorsqu'elle celle-ci s'est prononcée en faveur de la levée des sanctions par 186 voix contre 2, et 3 abstentions.

Les Philippines réaffirment qu'elles adhèrent sans réserve à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui appelle à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.

Les Philippines réaffirment également qu'elles n'ont pas adopté de lois, règlements et mesures contraires aux dispositions de la résolution 65/6 et n'entendent pas en adopter.

Les liens culturels et économiques entre les Philippines et Cuba remontent au début du XVI^e siècle, au temps des galions qui assuraient la liaison entre Manille et Acapulco. Les deux pays continuent de coopérer et de soutenir leurs intérêts mutuels dans les enceintes multilatérales comme l'ONU, le Mouvement des pays non alignés, le Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine et le Sommet ibéro-américain.

Les Philippines et Cuba entretiennent des relations commerciales normales malgré le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. En 2010, Cuba était le cent dix-septième plus gros marché d'exportation des

Philippines sur 212 partenaires commerciaux et la valeur totale de leurs échanges commerciaux était estimée à 3 196 267 dollars. Les deux pays continuent à chercher des moyens d'intensifier leurs échanges commerciaux, en particulier dans le domaine des biotechnologies et des produits pharmaceutiques, et examinent des possibilités de coopération en matière de santé publique, de préparation aux désastres et de surveillance météorologique.

Des étudiants philippins pauvres mais méritants profitent des bourses offertes par Cuba. Ils sont actuellement quatre universitaires à y être inscrits : trois en génie hydraulique et un en médecine. Le Gouvernement cubain octroie encore de nouvelles bourses pour l'année universitaire 2011-2012.

Les Philippines et Cuba prévoient de signer un mémorandum d'accord d'échange d'informations et de coopération entre la Philippines News Agency et la Prensa Latina de Cuba dans le courant du troisième ou quatrième trimestre de 2011.

Qatar

[Original : anglais]
[25 mai 2011]

L'État du Qatar est d'avis qu'aucun pays ne devrait être soumis à un blocus, quel qu'il soit, par d'autres États Membres.

L'État du Qatar estime que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire aux obligations imposées aux États Membres par la Charte des Nations Unies et le droit international qui notamment consacrent la liberté du commerce et de la navigation.

En tant que pays respectueux des lois, le Qatar s'est toujours abstenu de prendre des mesures coercitives de nature économique ou commerciale contre d'autres États Membres.

République arabe syrienne

[Original : arabe]
[Le 26 mai 2011]

Fidèle à sa position de principe concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, ainsi que le droit des peuples à recourir à tous les moyens légitimes en vue de la promotion et de la protection des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, tels qu'énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République arabe syrienne a voté en faveur de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui préconise la nécessité de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de la liberté de commerce et de la navigation internationaux. Dans cette même résolution, l'Assemblée invite également les États à prendre dans les meilleurs délais les mesures nécessaires à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui dure depuis plus de trois décennies.

La République arabe syrienne estime à cet égard que le blocus économique est un moyen de chantage politique illégal auquel les États-Unis d'Amérique recourent pour provoquer un changement de régime dans certains pays, qui est totalement contraire à la notion de démocratie dans les relations internationales et au principe de l'universalité des droits de l'homme, qui ont un caractère indivisible et indissociable. La République arabe syrienne rappelle à cet égard le communiqué publié par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à l'issue de la Conférence qui s'est tenue du 11 au 16 juillet 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte), dans lequel ils ont demandé aux États-Unis de lever le blocus imposé à Cuba, qui, non seulement est contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage du fait de son caractère unilatéral, mais aussi fait subir à son peuple un préjudice matériel et économique considérable. Les chefs d'État et de gouvernement ont appelé une fois de plus au respect total des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et exprimé leur vive préoccupation à l'égard de l'élargissement de la portée extraterritoriale du blocus imposé à Cuba, ainsi que de l'ampleur des nouvelles mesures législatives visant à le durcir.

La République arabe syrienne rappelle également les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme qui ont trait aux mesures coercitives unilatérales, la dernière en date étant la résolution 15/L.11 du 24 septembre, d'après laquelle ces mesures empêchent la pleine réalisation des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le droit au développement, et ont des effets négatifs sur les relations internationales, le commerce, l'investissement et la coopération. La Syrie estime que l'application de ces mesures par les États-Unis et leur utilisation comme moyen de pression politique et économique ont pour objet de retourner à l'ère du colonialisme, notamment pour ce qui est des pays en développement qui défendent la justice, l'indépendance de leurs décisions, la volonté de leurs peuples, ainsi que leur unité nationale et leur intégrité territoriale.

La République arabe syrienne tient également à rappeler le communiqué adopté à l'issue de Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenu à Doha (Qatar), au cours duquel les participants ont exprimé leur refus catégorique des lois et règlements ayant des incidences extraterritoriales, ainsi que de toutes les autres formes de mesures économiques coercitives. Ces pays se sont dits profondément préoccupés par l'effet des sanctions économiques sur les capacités de développement des pays visés. Le Sommet a également lancé un appel spécial, émanant de tous les dirigeants des pays en développement, en vue de la levée immédiate de ce blocus qui fait subir au peuple cubain des préjudices matériels et économiques considérables, outre qu'il constitue une mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage.

La communauté internationale a indiqué à maintes reprises son refus du maintien des sanctions unilatérales imposées à Cuba et de l'application de la loi Helms-Burton, qui ont des incidences extraterritoriales et portent atteinte à la souveraineté des autres États traitant avec Cuba. Ces sanctions sont incompatibles avec le principe d'égalité souveraine des États. L'expérience a montré que, le plus souvent, les régimes de sanctions causent d'énormes préjudices matériels et économiques aux populations des pays visés, notamment dans des secteurs essentiels comme la santé et l'alimentation. Ils entravent également les capacités des pays en développement sur le plan de la réalisation du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement, outre qu'ils sont contraires aux principes de libéralisation des échanges commerciaux et de non-discrimination, qui

constituent le fondement des instruments mis en place par l'Organisation mondiale du commerce.

En conséquence, la République arabe syrienne demande qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cela contribuerait à créer un climat favorable dans les relations internationales et à renforcer le rôle de la légitimité internationale dans la défense du principe d'égalité souveraine des États.

République centrafricaine

[Original : français]

[3 juin 2011]

La Loi fondamentale de la République centrafricaine dispose clairement que celle-ci a le souci de promouvoir les relations de bon voisinage avec les autres États voisins. La République centrafricaine le pense, d'autant plus que la coexistence pacifique reste la base des relations internationales sur lesquelles reposent les autres échanges. Partant de ce constat, elle estime que l'embargo imposé à Cuba est contraire aux règles du droit international et du droit humanitaire international. Cet embargo doit être levé pour permettre la libre circulation des biens et des personnes dans la sous-région. Le Gouvernement centrafricain soutiendra toujours la lutte du peuple cubain jusqu'à la levée de toutes ces interdictions.

République démocratique du Congo

[Original : français]

[29 juin 2011]

Conformément aux résolutions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », la République démocratique du Congo (RDC) continue d'appuyer toute résolution en faveur du rejet dudit blocus.

Le Ministère des affaires étrangères de la RDC assure le Secrétaire général que le Gouvernement congolais appuiera la position de Cuba lors de la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]

[16 mai 2011]

Il est regrettable que l'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique depuis des années à Cuba, pays indépendant et souverain, continue d'être en vigueur. Cet embargo, qui a des incidences extraterritoriales, non seulement entrave le progrès de Cuba sur le plan du développement socioéconomique et entraîne des souffrances indicibles pour son peuple, mais également viole les principes du droit international et de l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Pour sa part, la République démocratique populaire lao,

qui souscrit à tous les buts et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et les respecte, n'a ni promulgué ni institué de lois ou adopté et mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 65/6.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[16 mai 2011]

Dans ses relations internationales, le Gouvernement de la République dominicaine respecte les normes et principes régissant les relations de coopération et d'échanges entre les nations, qui ont leur fondement dans la Charte des Nations Unies et les autres normes du droit international. Le pays s'abstient par conséquent de promulguer ou d'appliquer des lois qui sont contraires à ces normes et à ces principes.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[6 mai 2011]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours opposé à tous types de sanctions, y compris aux embargos économiques, commerciaux et financiers imposés à des États souverains.

L'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba par les États-Unis constitue non seulement une atteinte manifeste à la souveraineté de ce pays, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais aussi une violation des droits de l'homme, en ce qu'il prive la population du droit à la vie et au développement; la question mérite donc toute l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, qui doivent condamner ces violations.

La politique criminelle de blocus imposée à Cuba par les États-Unis depuis cinq décennies a infligé au pays d'immenses pertes dans les domaines économique et social (qui se chiffrent en centaines de milliards de dollars) et a eu des répercussions sur de nombreux pays tiers, tout en compromettant les efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. L'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba par les États-Unis doit donc être levé sans tarder, conformément aux résolutions de l'ONU et aux exigences de la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée appuie pleinement les efforts entrepris par le Gouvernement et le peuple cubains pour mettre fin à l'embargo appliqué par les États-Unis et continuera de développer à l'avenir ses relations économiques et commerciales avec Cuba.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[19 mai 2011]

Le Gouvernement tanzanien exprime une fois de plus sa solidarité avec les États Membres qui, dans le même esprit, dénoncent l'application contre Cuba de mesures commerciales unilatérales qui ont des effets extraterritoriaux et affectent les peuples et les économies d'autres États. La République-Unie de Tanzanie considère que de telles mesures unilatérales sont contraires à l'esprit du multilatéralisme et violent la Charte des Nations Unies.

La République-Unie de Tanzanie entretient des relations saines et solides avec le peuple et le Gouvernement cubains et coopère avec eux dans différents domaines sociaux et économiques, notamment en vue de renforcer les capacités dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La République-Unie de Tanzanie est convaincue que la coopération entre les deux pays se développerait si le blocus imposé de façon unilatérale était levé et qu'il existe des possibilités de dialogue entre les deux parties.

Rwanda

[Original : anglais]
[29 juin 2011]

Le Rwanda réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et déclare n'avoir ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[26 mai 2011]

Sainte-Lucie, conformément à ses obligations internationales et fidèle au principe d'égalité souveraine des États, n'a adopté ni loi ni acte ni autre mesure qui porterait atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts nationaux légitimes ou ferait obstacle à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie réitère l'importance qu'il attache à sa coopération avec Cuba dans les domaines économique, scientifique et technique et dans le domaine de l'éducation en vue de promouvoir durablement le progrès économique et social dans les deux pays.

Sainte-Lucie réaffirme sa position concernant l'application extraterritoriale de législations nationales, qu'elle considère comme contraire au droit international et aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[27 juin 2011]

Saint-Kitts-et-Nevis adhère sans réserve à la Charte des Nations Unies et aux autres règles du droit international et, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de ces instruments, n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de mesures visant à limiter les flux commerciaux internationaux ou ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté des autres États, ce qu'il considérerait comme une violation de la Charte des Nations Unies.

Saint-Kitts-et-Nevis maintient sa position concernant les résolutions et déclarations qui appellent à la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Compte tenu des liens de coopération et des relations cordiales qu'il entretient avec Cuba, et guidé par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, Saint-Kitts-et-Nevis s'associe à la communauté internationale pour soutenir la résolution de l'Assemblée générale invitant les États-Unis à lever l'embargo qui continue d'imposer des épreuves au peuple cubain et va à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[26 mai 2011]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve par conséquent, et pour les graves répercussions qu'il a sur les populations, le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[9 mai 2011]

Le Saint-Siège n'a jamais formulé ou appliqué de lois ou de mesures économiques, commerciales ou financières à l'encontre de Cuba.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[25 mai 2011]

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'oppose fermement à l'application extraterritoriale d'une législation nationale qui ne tient aucun compte de la souveraineté des États. Saint-Vincent-et-les Grenadines considère que de telles mesures sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux

principes de l'égalité souveraine, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines n'impose pas de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États. Saint-Vincent-et-les Grenadines n'a pas de loi restreignant d'une quelconque manière la liberté de commerce, la navigation, la coopération économique ou une quelconque activité commerciale avec Cuba.

Elle entretient des relations très amicales avec Cuba et continuera d'entretenir des liens de solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains dans le cadre de divers partenariats de coopération constructifs et mutuellement bénéfiques.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a toujours clairement voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'exprimer sa préoccupation devant les épreuves et les souffrances humaines causées par le maintien du blocus contre Cuba, en dépit du soutien international écrasant apporté aux multiples résolutions appelant à mettre un terme à ce blocus.

Samoa

[Original : anglais]
[19 avril 2010]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme que, conformément au droit international et aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Sénégal

[Original : français]
[27 juin 2011]

Conformément à ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies, la République du Sénégal s'associe au groupe des États Membres de l'Organisation universelle pour appeler à une levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Cette mesure contreproductive entrave le développement socioéconomique de Cuba et cause à sa population des difficultés insurmontables qui la privent des droits fondamentaux garantis par le Préambule de la Charte, à savoir le droit à une vie digne et au progrès social, ainsi que le droit à de meilleures conditions d'existence.

Le Sénégal croit profondément aux vertus du dialogue et de la concertation pour renforcer l'entente et la confiance mutuelles entre les nations du monde.

Serbie

[Original : anglais]
[3 juin 2011]

Le Gouvernement de la République de Serbie, réaffirmant son profond attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, n'a ni adopté ni appliqué de lois, règlements, mesures ou actes du type visé dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui ont des effets extraterritoriaux ou portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres des Nations Unies.

La République de Serbie a toujours appuyé ladite résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur. Elle se joint à l'immense majorité des États Membres des Nations Unies pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Seychelles

[Original : anglais]
[5 mai 2011]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit sans réserve aux dispositions de la résolution 65/6 et n'a adopté aucune loi ou réglementation ayant des effets extraterritoriaux car de tels actes portent atteinte à la souveraineté d'autres États et sont donc contraires au droit international.

De plus, le Gouvernement souligne l'importance du commerce pour les petits États insulaires en développement et s'inquiète des restrictions imposées à la liberté des échanges commerciaux de ces États, qui auraient non seulement de graves répercussions sur leur capacité à se développer, mais porteraient également atteinte à leur droit au développement.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[8 juillet 2011]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, la Sierra Leone n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures visées dans le préambule de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, à laquelle elle a apporté un soutien sans faille. Elle est convaincue que la levée de pratiques commerciales discriminatoires et l'arrêt de l'application extraterritoriale d'une loi interne contribueront non seulement à améliorer la situation socioéconomique de la population cubaine mais aussi à favoriser le dialogue, les relations de bon voisinage et la coopération entre États.

Somalie

[Original : anglais]
[7 juillet 2011]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international par lesquels est réaffirmée, entre autres, la liberté du commerce et de la navigation, la Somalie n'a édicté aucune loi ou mesure visée par le préambule de la résolution 65/6.

Soudan

[Original : anglais]
[13 juillet 2011]

Le Soudan a appuyé sans réserve la résolution 65/6 de l'Assemblée générale dont il reconnaît la très grande importance. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, il a demandé la cessation du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Gouvernement soudanais mène une politique pleinement conforme au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et respectueuse de l'égalité souveraine des États et du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Compte tenu de cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'application de sanctions à l'encontre des pays en développement car elles anéantissent les efforts faits par ces pays pour atteindre un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies.

À ce sujet, la délégation soudanaise participe tous les ans au débat de l'Assemblée générale sur le point de l'ordre du jour consacré à cette question et vote, avec la majorité des États Membres, en faveur des résolutions interdisant l'application unilatérale de telles mesures et sanctions. Le Gouvernement soudanais affirme de nouveau qu'il ne promulgue ni n'applique loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois portant application de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé à l'embargo économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui a fortement nui et causé de grandes souffrances au peuple cubain, et porté atteinte à ses droits légitimes et à ses intérêts. Cet embargo constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un total mépris de leurs nobles principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques que lui imposent les États-Unis de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et des pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir leur système politique, économique et social en plein accord avec leurs aspirations.

Depuis l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais a porté la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser les pays en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques imposées unilatéralement aux pays en développement.

Le Soudan a participé à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane du 27 au 30 avril 2009, et à la Réunion ministérielle à mi-parcours, tenue à Bali (Indonésie) du 23 au 27 mai 2011. Il y a appelé dans ses déclarations à mettre fin immédiatement à l'embargo contre Cuba en exprimant son opposition à ces mesures unilatérales. Lors d'une réunion bilatérale avec des responsables cubains, le Soudan a réitéré son engagement de renforcer les relations bilatérales avec Cuba dans tous les domaines.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

Le Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsqu'elles sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Il considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Le Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 65/6.

Le Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption de cette résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies et considère qu'il doit être mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Suriname

[Original : anglais]
[16 juin 2011]

Le Gouvernement de la République du Suriname demeure attaché aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Or, l'application unilatérale du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Suriname renouvelle donc son appel en faveur de la levée du blocus.

Le Gouvernement de la République du Suriname est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales, doivent être respectées en tout temps.

Swaziland

[Original : anglais]
[6 juin 2011]

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer les efforts visant à mettre fin au blocus imposé à Cuba et trouve encourageant que l'Assemblée générale des Nations Unies ait adopté 17 résolutions depuis 1992 en faveur de sa levée.

Nous espérons de tout cœur que le peuple cubain pourra compter sur le soutien de la communauté internationale pour que sa demande légitime, à savoir la levée du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, soit exaucée et que plus rien n'empêchera Cuba de jouir sans entrave des libertés, droits et privilèges reconnus à tous les États souverains.

Le Royaume du Swaziland considère que la poursuite du blocus économique, commercial et financier contre Cuba viole les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Outre qu'il constitue une mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies et aux relations de bon voisinage, le blocus a fait subir d'énormes pertes matérielles et économiques au peuple cubain.

Le blocus a non seulement causé des souffrances incommensurables au peuple cubain, mais aussi porté atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers.

Le Royaume du Swaziland condamne toute application extraterritoriale de mesures unilatérales qui portent atteinte à la souveraineté des États et violent le droit international, la liberté de commercer et naviguer et les règles du système commercial international.

Tadjikistan

[Original : anglais]
[22 juin 2011]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 65/6 de l'Assemblée générale. Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et soutient le droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu, entre autres, des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, compte tenu des grandes difficultés auxquelles est confrontée la communauté internationale du fait de la crise financière et économique mondiale et de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en est résulté, l'imposition de blocus et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées sur le plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international et aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique des États. Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour resserrer la coopération et développer ses relations d'amitié avec Cuba.

Thaïlande

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

Par principe, la Thaïlande n'est pas favorable à ce qu'un pays impose sa législation nationale à un autre pays avec pour effet d'obliger un pays tiers à s'y conformer. De l'avis de la Thaïlande, un tel acte serait contraire aux principes du droit international ainsi qu'à la Charte des Nations Unies.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature.

La Thaïlande est fermement attachée, entre autres, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation. Les États devraient adhérer à ces principes et les respecter, et travailler ensemble à établir des relations de coopération pour la sécurité et la prospérité de tous.

Timor-Leste

[Original : anglais]
[2 juin 2011]

La République démocratique du Timor-Leste souscrit pleinement aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, elle réaffirme sa position en faveur de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale et réitère qu'elle n'a jamais promulgué ou appliqué de lois ou mesures du type visé dans cette résolution.

Le Gouvernement du Timor-Leste est opposé à la continuation de l'adoption et de l'application de telles mesures de caractère extraterritorial et, à cet égard, appuie la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français]
[1^{er} juin 2011]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo a toujours œuvré pour le respect de l'égalité souveraine des États, de leur intégrité territoriale ainsi que pour la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il appuie sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, principe consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En conséquence, le Togo rejette systématiquement tout recours à des mesures unilatérales visant à exercer des pressions sur des États.

C'est pourquoi il n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou règlements visant à porter atteinte à la souveraineté d'autres États et/ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

Aussi, le Gouvernement togolais a-t-il constamment soutenu la démarche du Gouvernement cubain qui appelle à la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tonga

[Original : anglais]
[3 juin 2011]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume des Tonga n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 65/6, et il entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : English]
[3 juin 2011]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation. Ainsi, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, il n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago continue et continuera d'appuyer les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à lever l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

Tunisie

[Original : français]
[3 juin 2011]

La Tunisie n'applique pas de lois ou mesures unilatérales à effet extraterritorial.

Turkménistan

[Original : anglais]
[18 avril 2011]

Le Turkménistan appuie l'adoption de la résolution 65/6. Par ailleurs, la législation nationale du Turkménistan ne contient aucune disposition sur la limitation de la liberté du commerce ou de la navigation.

Turquie

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

La Turquie n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 65/6; elle s'inquiète de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc maintient que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[30 juin 2011]

Le Gouvernement tuvaluan réaffirme sa position, selon laquelle l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba va à l'encontre de la nécessité de promouvoir le dialogue et de garantir le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies qui invite à la solidarité, à la coopération et à l'établissement de relations amicales entre les nations. Ces pratiques commerciales discriminatoires continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de vie et les droits fondamentaux de la population cubaine, et d'entraver les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire.

Le Gouvernement tuvaluan n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures visant à interdire les relations économiques, commerciales et financières avec Cuba.

En outre, il s'oppose à l'adoption et à l'application sur le long terme de ces mesures commerciales restrictives et, à cet égard, soutient la levée de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, conformément à la demande ferme et persistante des États Membres de l'ONU.

Ukraine

[Original : anglais]
[3 juin 2011]

L'Ukraine n'a promulgué aucune loi ou aucun règlement dont les effets extraterritoriaux pourraient affecter la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ou la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, le Gouvernement ukrainien n'accepte pas l'application de mesures du type susmentionné et, dans ses relations avec les autres pays, respecte les principes fondamentaux qui sous-tendent la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et la liberté du commerce et de la navigation.

Union européenne

[Original : anglais]
[23 mai 2011]

L'Union européenne considère que la politique commerciale menée par les États-Unis à l'égard de Cuba est une question fondamentalement bilatérale. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres ont clairement manifesté leur opposition à l'application extraterritoriale des mesures d'embargo imposées par les États-Unis, comme celles qui figurent dans la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba et dans la loi Helms-Burton de 1996.

Il convient de souligner qu'en novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et mené une action conjointe pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton en interdisant l'application de celle-ci. De plus, un accord a été conclu le 18 mai 1998 au Sommet Union européenne-États-Unis tenu à Londres, qui contient : des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, l'engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à toute tentative ultérieure de faire adopter des lois ayant des effets extraterritoriaux et un accord concernant des règles de conduite en vue de renforcer la protection des investissements. L'Union européenne continue d'exhorter les États-Unis à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

Uruguay

[Original : espagnol]
[13 mai 2011]

La République orientale de l'Uruguay ne reconnaît pas, dans son droit interne, l'application extraterritoriale de lois nationales d'autres États. Elle considère que cette pratique, outre qu'elle attente aux principes généralement acceptés du droit international, constitue une forme de pression qui fait obstacle au dialogue plutôt que de le favoriser. L'Uruguay a une politique étrangère favorable à la liberté du commerce et de la navigation, conformément aux dispositions des instruments multilatéraux en la matière.

Dans ce contexte, l'Uruguay a manifesté en différentes occasions son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à l'impact qu'ont sur le peuple cubain des mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte à la liberté des échanges et à la transparence du commerce international.

Conformément à ce qui précède, l'Uruguay n'a pas adopté de lois, décrets ou mesures de quelque nature que ce soit qui pourraient être assimilés à ceux qui sont visés dans la résolution 65/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vanuatu

[Original : anglais]

[18 juillet 2011]

Le Gouvernement de Vanuatu réitère son objection aux mesures coercitives unilatérales, qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international. Par ailleurs, Vanuatu n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures contre Cuba qui interdiraient l'instauration de relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Le Gouvernement de Vanuatu entend appliquer les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/6.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]

[26 mai 2011]

Conformément aux principes constitutionnels sur lesquels repose son action au sein du concert des nations, à savoir l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et conformément à sa ferme vocation pacifiste inspirée de son inébranlable attachement aux normes et aux principes du droit international, la République bolivarienne du Venezuela n'applique pas et n'appliquera pas de mesures unilatérales dont les effets extraterritoriaux portent atteinte aux droits à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leurs populations.

Le Gouvernement vénézuélien réaffirme qu'il rejette énergiquement l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, considérant que de tels actes contreviennent aux normes et aux principes du droit international, consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux, et violent la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux.

La République bolivarienne du Venezuela a appuyé sans réserve les 19 résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale, de même que les déclarations adoptées au sein d'autres instances politiques pour rejeter de tels actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

La République bolivarienne du Venezuela fait de nouveau appel au Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, pour que le Gouvernement des États-Unis mette fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier

que son pays a imposé au peuple frère de Cuba. Une telle décision démontrerait l'attachement de ce pays à la légalité internationale, manifesté par le respect total des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis plus de 40 ans a compromis le bien-être des citoyens de ce pays des Caraïbes, dont les droits de l'homme ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. En conséquence, le Gouvernement vénézuélien exige des États-Unis qu'ils respectent rigoureusement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6 et 65/6 de l'Assemblée générale.

La République bolivarienne du Venezuela tient à condamner de nouveau le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, mesure qui ne contribue nullement à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Le Gouvernement vénézuélien observe avec inquiétude les mesures appliquées récemment par l'Administration du Président Barack Obama, qui continue à faire obstacle à la vente de médicaments au peuple cubain, comme en atteste son refus d'autoriser l'acquisition par le laboratoire Abbott, entre autres, de l'agent anesthésique volatil Sevoflurane, médicament utilisé pour l'anesthésie générale chez l'enfant. Ces mesures punitives unilatérales comprennent également l'interdiction de vendre à Cuba des techniques et équipements pour son système de santé. Comme on peut le constater, par ses politiques d'agression persistante, le Gouvernement américain viole de façon flagrante les droits de l'homme du peuple cubain, plus particulièrement le droit à la santé en interdisant la vente d'équipements et de médicaments à ce pays frère.

Par ailleurs, il faut souligner que la politique criminelle de blocus mise en place par les États-Unis depuis près de 50 ans a également des répercussions dans le domaine du sport. En mars dernier, le Gouvernement américain a refusé à sa délégation l'autorisation de se rendre à Cuba pour participer au douzième Tournoi international de badminton.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres, du Mouvement des pays non alignés, du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du Groupe de Rio et du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraires au dialogue et à la coopération, véritables expressions du multilatéralisme. À ce sujet, il faut citer le communiqué adopté au vingtième sommet Ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Mar de Plata (Argentine) les 3 et 4 décembre 2010, dans lequel les dirigeants ont réaffirmé comme suit leur opposition au blocus :

- Ils ont réaffirmé que, au nom du libre-échange et de la transparence du commerce international, l'application unilatérale de mesures coercitives qui compromettent le bien-être des peuples, empêchent ceux-ci de profiter

pleinement de la coopération internationale dans tous les domaines (y compris celui de l'éducation pour l'inclusion sociale) et entravent leur intégration, est inadmissible;

- Ils se sont à nouveau résolument opposés à l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton et ils ont exhorté le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte;
- Ils ont prié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de se conformer aux dispositions des 19 résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question et de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba.

Il convient d'évoquer en outre la Déclaration spéciale du vingt et unième Sommet du Groupe de Rio et du deuxième Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement, adoptée à Quintana Roo (Mexique), le 23 février 2010, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, y compris l'application de la loi dite Helms-Burton.

Le Gouvernement vénézuélien condamne donc l'application des dispositions aux effets extraterritoriaux des lois Torricelli et Helms-Burton qui, au cours des 20 dernières années, ont gravement nui à l'économie de Cuba dans le cadre de ses relations économiques avec des pays tiers et avec les filiales d'entreprises américaines.

Il y a lieu de relever à ce propos que, lors du neuvième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité commercial entre les peuples, tenu à Caracas (République bolivarienne du Venezuela) le 19 avril 2010, les chefs d'État et de gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba, de la Dominique, de l'Équateur, du Nicaragua, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la République bolivarienne du Venezuela ont à nouveau exigé du Gouvernement des États-Unis qu'il mette fin immédiatement et sans conditions au blocus économique imposé à Cuba, ce que la communauté internationale, et en particulier les peuples et les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes, sont unanimes à réclamer.

Le maintien de ces mesures unilatérales est contraire à l'esprit de dialogue et de coopération qui doit prévaloir dans les relations internationales, de sorte que leur application contrevient aux normes et principes du droit international.

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour qu'il soit mis fin à l'application des mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de déterminer, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples.

Le Gouvernement vénézuélien estime qu'en aucune circonstance il ne faut priver les citoyens de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réitère son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et elle appelle donc à nouveau le Gouvernement des États-Unis à

respecter les dispositions des 19 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il continue d'imposer à Cuba.

Viet Nam

[Original : English]

[5 mai 2011]

La politique de blocus et d'embargo appliquée à Cuba par les États-Unis depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, contrevient au désir commun de toutes les nations du monde d'entretenir des relations internationales rationnelles sur un pied d'égalité, quel que soit leur système politique, et ne respecte pas le droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leur blocus économique, commercial et financier, à leur embargo et à leurs lois dirigées contre Cuba, dont la dernière en date a été la résolution 65/6, qui a recueilli 187 voix pour, en 2010.

Le Viet Nam considère que les divergences de vues entre les États-Unis et Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation, dans un esprit de respect mutuel, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

Le Viet Nam réaffirme son solide appui aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et est convaincu que l'Organisation des Nations Unies adoptera bientôt des initiatives et des mesures concrètes en vue de mettre en œuvre rapidement les résolutions adoptées pour qu'il soit mis fin immédiatement au blocus et à l'embargo imposés à Cuba.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus la solidité des liens d'amitié, de coopération et de solidarité qu'il entretient avec le peuple cubain et est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus et d'embargo.

Yémen

[Original : arabe]

[6 juillet 2011]

La République du Yémen, qui entretient depuis près de 36 ans d'excellentes relations diplomatiques avec la République de Cuba sur les plans culturel, sanitaire et économique, s'est efforcée de développer et de renforcer ces liens en signant de nombreux accords de coopération bilatéraux, et en procédant à des échanges de visites et à l'envoi de délégations à divers niveaux entre les deux pays. Ces accords ont été mis en œuvre grâce aux missions composées d'étudiants qui ont été dépêchés à Cuba en vue d'y poursuivre leurs études et à l'accueil d'étudiants et d'experts de

Cuba. La République du Yémen appuie donc et préconise la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Zambie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

Le Gouvernement zambien réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales visant un État Membre de l'Organisation qui constitueraient une violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire. À cet égard, le maintien prolongé de l'embargo contre Cuba par les États-Unis d'Amérique viole les normes du commerce international et nuit au bien-être social et économique du peuple cubain.

L'embargo fait clairement obstacle aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement humain fixés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement zambien appelle donc une nouvelle fois celui des États-Unis à lever sans condition l'embargo qu'il impose à Cuba et à rétablir des relations politiques, diplomatiques et commerciales normales avec son voisin insulaire.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[25 mai 2011]

Le Zimbabwe note avec grande inquiétude que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis continue de constituer le principal obstacle au développement économique et social du pays. Loin d'avoir été levé, l'embargo a été renforcé, ce qui a donné lieu à des sanctions et persécutions économiques encore plus importantes dans le cadre des activités commerciales et transactions financières cubaines.

Le Zimbabwe ne comprend que trop bien les effets néfastes que peuvent avoir de telles mesures malveillantes, illégitimes et immorales sur la vie des gens ordinaires, puisqu'il est lui-même victime de ces mesures illégales. La majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies a toujours condamné l'adoption de lois et de règles ayant un effet extraterritorial, ainsi que toutes les autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales, qui prennent essentiellement pour cible les pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté.

N'est-il pas paradoxal que le plus fervent défenseur du libre-échange soit en même temps le premier à imposer des blocus en s'adonnant à un honteux double-jeu? Le blocus imposé à Cuba a privé cette dernière de l'accès aux marchés, aux crédits pour le développement octroyés par les institutions financières internationales et à la technologie, et a continué de limiter la liberté de navigation, la liberté du commerce ainsi que les envois de fonds aux personnes vivant dans le pays.

La résolution sur la nécessité de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba bénéficie depuis des années d'un appui écrasant. Il est temps à présent que le Gouvernement des États-Unis prenne des mesures courageuses et positives pour s'ouvrir au peuple cubain, restaurer la confiance des millions de personnes de par le monde qui n'ont plus foi dans le système des Nations Unies et raviver l'espoir qu'avait suscité l'adoption de la Charte des Nations Unies il y a plusieurs décennies.

Le Zimbabwe s'associe donc aux autres pays pour demander instamment aux États-Unis de lever totalement son embargo destructeur contre Cuba et l'exhorte à laisser le peuple cubain prendre lui-même en main son destin économique et social.

III. Réponses reçues d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]

[3 juin 2011]

Les activités d'assistance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant tous les États membres, y compris Cuba, sont régies par le paragraphe C de l'article III de son statut ainsi libellé : « dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions de son statut ». Toutefois, le blocus actuel continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba, étant donné l'impossibilité d'acheter du matériel spécialisé à des sociétés américaines ou, parfois, d'obtenir des visas pour les ressortissants cubains devant participer aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'Agence aux États-Unis. En juin 2010, le programme cubain a été affecté par l'annulation d'un ordre d'achat du fait d'un changement de propriétaire qui a entraîné un refus d'exportation. De ce fait, non seulement il a fallu procéder à une réévaluation technique des besoins et rechercher d'autres fournisseurs dans ce marché très spécialisé, ce qui a sérieusement retardé la procédure d'achat, mais aussi les coûts s'en sont trouvés sensiblement augmentés. Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés afin de satisfaire aux exigences de son programme de coopération technique à Cuba.

Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba

[Original : anglais]

[30 juin 2011]

L'équipe de pays de l'ONU à Cuba établit chaque année un rapport sur les effets néfastes du blocus maintenu contre Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis près de 50 ans. Au cours de l'année 2010, aucune amélioration significative n'a eu lieu par rapport à la période précédente.

Les conséquences du blocus pèsent sur l'ensemble des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement humain à Cuba, et font particulièrement souffrir les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population. Elles entravent aussi gravement la coopération humanitaire et la coopération pour le développement mises en œuvre à Cuba par le système des Nations Unies.

Chaque institution des Nations Unies a apporté sa contribution particulière au rapport du Secrétaire général. Le présent rapport décrit les limitations intersectorielles les plus importantes imposées par le blocus aux activités des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à Cuba.

Achat de biens à des prix non compétitifs et restrictions à l'importation de marchandises, services et technologies brevetés aux États-Unis

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies sur le territoire des États-Unis. Les marchés de substitution possibles sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison. En outre, il est impossible à Cuba de se procurer des biens, services ou technologies quelconques produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains.

Des biens nécessaires au développement ou des produits humanitaires tels que les médicaments, le matériel médical, les engrais, les compléments alimentaires, le matériel de laboratoire, le matériel agricole, les ressources éducatives, les ordinateurs, les logiciels de bureautique et de télématique, les outils, les matériaux de construction et les groupes électrogènes sont touchés par ces restrictions, même si la coopération multilatérale permet de se les procurer.

Ces circonstances ont des conséquences néfastes sur l'aide au développement et l'aide humanitaire fournies à Cuba par le système des Nations Unies. C'est particulièrement le cas des projets d'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et axés sur les groupes vulnérables, dans des domaines tels que la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/sida et la sécurité alimentaire.

Cela a pour conséquence de limiter la durée des programmes et projets ainsi que la portée des résultats escomptés. De plus, les ressources budgétaires nécessaires pour couvrir les surcoûts occasionnés par les effets du blocus auraient pu être employées pour obtenir de façon plus efficace les résultats escomptés des programmes.

De surcroît, la mise en œuvre des programmes conçus pour évaluer les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les conséquences des catastrophes naturelles, entre autres, s'est heurtée au manque de logiciels spécialisés, le système des Nations Unies à Cuba subissant les restrictions à l'acquisition de licences d'exploitation de logiciels brevetés aux États-Unis.

Les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies à Cuba pâtissent directement des politiques des États-Unis dans leurs activités quotidiennes. Il est rare qu'ils puissent bénéficier des contrats signés par l'Organisation des Nations Unies au niveau mondial avec des entreprises des États-Unis pour l'achat de

biens, de services ou de droits d'accès, par exemple ordinateurs, services Internet et licences de logiciels. Cela les oblige à trouver séparément des fournisseurs, ce qui entraîne des frais administratifs et des prix plus élevés.

Échange de connaissances spécialisées

Les politiques en matière de visas continuent d'entraver les échanges professionnels entre Cuba et les États-Unis, même pour des programmes de formation ou des séminaires organisés avec l'appui de projets de coopération technique de l'ONU. Il est donc difficile de nouer des liens ou des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche ou des institutions philanthropiques, et de promouvoir les échanges culturels et techniques entre experts des deux pays.

Le blocus a également restreint les partenariats en matière de développement entre le système des Nations Unies à Cuba et les institutions des États-Unis, ce qui entrave l'action de l'Organisation dans le pays et les perspectives de nouvelles activités de développement en rapport avec les objectifs du Millénaire.

Crédits au développement consentis par les institutions financières internationales et services financiers auprès des banques américaines

Le blocus a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement consentis par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui offre moins de possibilités au pays de se procurer des ressources pour financer ses plans de développement nationaux et/ou locaux.

Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers bloque également parfois des opérations de virement bancaire, ce qui nuit au bon déroulement des activités de développement. L'incident le plus grave ayant perturbé les activités de développement de l'ONU dans le pays au cours de l'année 2010 a été le retard dans l'arrivée de fonds du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sur les comptes du PNUD. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a bloqué 4 207 904 dollars de décembre 2010 à mai 2011, et ne les a débloqués qu'après de laborieuses négociations. Cette somme était destinée à l'achat de médicaments antirétroviraux pour plus de 1 400 personnes sous traitement, ainsi qu'à l'acquisition de composants de tests de dépistage du VIH, notamment des réactifs nécessaires pour identifier le virus en laboratoire et suivre plus de 11 000 personnes vivant avec le VIH/sida. Une avance financière temporaire du PNUD a permis d'obvier aux graves effets qu'aurait pu entraîner le blocage de ces fonds. À défaut, ce retard de six mois aurait eu de funestes conséquences pour des milliers de personnes et entravé un projet visant à appuyer un des principaux objectifs du Millénaire.

Les bureaux locaux de l'ONU à Cuba ne peuvent pas utiliser leurs comptes professionnels dans leurs transactions avec des banques américaines. Pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ils doivent donc faire appel à des banques de pays tiers, d'où des surcoûts et un surcroît de tâches administratives. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds affectés aux projets provenant d'autres pays donateurs.

En outre, en raison du blocus, les fonctionnaires cubains des Nations Unies en mission officielle n'ont pas accès aux services bancaires, ce qui influe sur leur capacité à faire face à des dépenses, notamment d'urgence, faute de pouvoir utiliser des cartes de crédit.

Voyages du personnel des Nations Unies au Siège de l'ONU aux États-Unis

Les fonctionnaires cubains de l'ONU qui doivent se rendre au Siège, à New York, ou dans ses bureaux de Washington doivent demander leur visa longtemps à l'avance. Il arrive que la délivrance de leur visa subisse un retard tel que cela entraîne l'annulation de leur mission ou le changement de réservation de leur billet d'avion moyennant un surcoût. En l'absence de vols directs entre Cuba et New York ou Washington, ils doivent emprunter d'autres itinéraires plus longs et plus coûteux via des pays tiers. Cela empêche des fonctionnaires du système des Nations Unies en poste à Cuba de participer à des stages de formation et à des réunions officielles et limite la capacité du système des Nations Unies à Cuba de travailler et d'appliquer et respecter les systèmes, politiques et directives les plus récents au titre des activités de développement et d'urgence.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[30 juin 2011]

Performance récente de l'économie cubaine

La performance de l'économie cubaine s'est considérablement détériorée en 2009 et ne s'est que partiellement rétablie en 2010. Le PIB a augmenté de 1,4 % seulement en 2009 et de 2,1 % en 2010, tandis que la consommation privée augmentait, respectivement, de 0,9 et 1,5 % et les dépenses de l'État de 1,7 et 4,5 %. L'extrême pénurie de devises a eu pour conséquence que les importations totales ont diminué de 11,9 % en 2009 et 3,3 % en 2010 tandis que les exportations ont baissé de 3,8 % en 2009 mais augmenté de 12,8 % en 2010, ce qui a légèrement atténué les contraintes extérieures cette année-là. Du fait des restrictions concernant les devises et de la hausse des prix internationaux des aliments en 2010 qui a eu pour effet, comme en 2008, d'alourdir la facture alimentaire, certaines importations de marchandises, en particulier d'intrants pour les secteurs productifs, en ont pâti. La réduction des importations a affecté la formation brute de capital fixe, laquelle a baissé de 23 % en 2009, puis est restée pratiquement stagnante en 2010 avec une croissance de seulement 0,3 %.

Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de modifier progressivement sa politique économique et de concentrer ses efforts sur l'amélioration de la productivité en faisant une plus grande place aux marchés et aux entreprises privées, en poussant la décentralisation et en améliorant la responsabilisation, tout en maintenant les grandes entreprises dans le giron de l'État. Il est prévu de mettre en œuvre progressivement à moyen terme d'autres changements, notamment : a) une réforme du secteur du travail prévoyant, entre autres, de réaffecter des travailleurs au sein du secteur public, d'autoriser l'emploi privé et d'augmenter les recettes publiques par une imposition de l'activité du secteur privé; b) une participation plus

grande des acteurs non étatiques (coopératives et coentreprises, par exemple) dans les secteurs de l'agro-industrie, du tourisme et du logement tout en accordant une plus grande autonomie aux entreprises d'État; c) la suppression des subventions aux entreprises d'État, qui seraient en même temps autorisées, dans certaines limites, à fixer leurs prix; et d) l'assouplissement des mécanismes de planification et de contrôle grâce à une décentralisation des décisions d'investissement.

Effets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

Le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis interdit les exportations et importations entre les deux pays, à l'exception de certaines denrées alimentaires dans des situations d'urgence. Il interdit l'utilisation du dollar des États-Unis dans les transactions internationales et ne permet pas aux entreprises et ressortissants cubains de détenir des comptes en dollars des États-Unis. Il est interdit aux banques des États-Unis et institutions financières internationales de consentir des crédits. Les filiales de sociétés américaines ou d'entreprises dont le capital est en dollars des États-Unis ne peuvent faire du commerce avec Cuba et les navires transportant des marchandises cubaines sont assujettis à de sévères restrictions. Des limites sont également imposées en ce qui concerne les envois de fonds par des citoyens des États-Unis et les voyages. Ce blocus est en place depuis près de 50 ans et a affecté de manière négative le fonctionnement normal de l'économie cubaine et les moyens d'existence des citoyens cubains en général.

Selon les estimations des autorités cubaines, le montant cumulé du préjudice direct causé par le blocus s'élève à plus de 90 milliards de dollars. Sur le long terme, le blocus a eu des effets majeurs sur l'économie du pays et sa population. Il a affecté tant les perspectives de croissance que le bien-être quotidien des citoyens cubains. La croissance à long terme du pays a été affectée par la diminution de ses possibilités d'investissement. Le blocus a interrompu les importations de machines et d'équipements, ce qui a affecté la production de nombreux secteurs de l'économie. Parallèlement, il a placé des obstacles majeurs à l'accès par Cuba aux principaux marchés d'exportation et marchés financiers. Son impact sur la croissance économique à long terme de Cuba a été double. D'une part, le blocus a limité l'accès du pays aux importations de biens d'équipement, réduisant ainsi son taux d'investissement et, par contrecoup, son taux de croissance potentiel à long terme. D'autre part, en limitant son commerce extérieur, l'investissement étranger et d'autres formes de flux de capitaux, le blocus a rendu les problèmes de balance de paiement plus contraignants pour la croissance économique à long terme de Cuba.

Le blocus a également affecté le bien-être quotidien des citoyens. Cuba doit importer des médicaments, équipements médicaux et produits sanitaires en s'adressant à des entreprises lointaines dont le capital n'est pas en dollars, ce qui accroît sensiblement le coût des transactions et du transport. Il en va de même du secteur agricole, car le blocus a augmenté le coût des intrants agricoles, tels que les engrais et les semences, ce qui rend la production alimentaire plus difficile, et les entreprises cubaines ne peuvent importer des États-Unis les matériaux ou équipement nécessaires pour la construction d'hôpitaux, d'écoles, de logements et de routes. Étant donné les incertitudes créées par le blocus, Cuba a dû maintenir des stocks importants, encourageant ainsi des frais supplémentaires. Tous ces facteurs ont engendré des coûts majeurs pour la population.

Outre ses effets classiques sur l'activité économique de Cuba, le blocus rendra probablement aussi plus difficile le processus actuel de réforme. Au cours des trois années à venir, les changements devraient réduire de plus d'un million de travailleurs les effectifs employés par l'État; par ailleurs, il est proposé d'éliminer progressivement le système de rationnement. Au 30 avril 2011, 300 000 personnes travaillaient déjà dans le secteur privé, dont plus de 200 000 étaient au bénéfice des nouvelles autorisations accordées depuis octobre 2010. Toutefois, nombre d'entre elles ne viennent pas du secteur public, mais étaient très probablement employées antérieurement dans l'important secteur informel ou marché noir du pays. La croissance du secteur privé est particulièrement importante en ce qui concerne la vente de produits alimentaires et le bâtiment, depuis que le Gouvernement a libéralisé la vente de matériaux de construction en monnaie locale. Le changement de politique économique se traduit par un accès plus large au crédit pour l'agriculture, ce qui devrait fournir les fonds de roulement et capitaux nécessaires pour l'investissement dans ce secteur et contribuer à accroître la production alimentaire. Toutefois, la difficulté persistante à recourir à des importations d'intrants en raison des restrictions de change impose de sérieuses limites à cette expansion. Plus d'un demi-million de travailleurs devront être réaffectés du secteur public au secteur privé cette année, mais l'élan dont aurait besoin le secteur privé naissant pour créer autant d'emplois fera défaut en l'absence de devises suffisantes.

Les envois de fonds au pays constituent une source importante de devises et pourraient contribuer à la croissance du secteur privé cubain. Bien qu'elles aient été quelque peu assouplies par l'actuel Gouvernement américain, de sévères restrictions continuent de limiter considérablement la contribution potentielle des envois de fonds à l'économie nationale. On estime que ces envois ont augmenté de 16,2 % en 2010, en partie grâce à l'assouplissement des restrictions. Toutefois, le montant total des envois de fonds dont bénéficie Cuba, qui représentent moins de 4 % de son PIB, est sensiblement inférieur à ce que reçoivent d'autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes dont une proportion analogue ou moins importante de la population vit à l'étranger. Les envois de fonds autres que ceux effectués par des membres de la famille restent limités à 2 000 dollars par an par le Gouvernement américain et seuls les organisations religieuses et les ressortissants américains d'origine cubaine sont autorisés à recevoir ou envoyer des montants illimités.

L'accès au financement international est particulièrement important pendant les périodes de réorganisation profonde de l'économie, comme le montrent des exemples récents de pays en développement et de pays développés. Toutefois, le fait de ne pas avoir accès à un financement de la part des institutions financières internationales, autre conséquence du blocus, limite les possibilités de mener à bien le processus de changement économique et en augmente les coûts sociaux et économiques pour l'ensemble de la population cubaine.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]

[6 mai 2011]

Dans l'Accord d'Accra, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à sa douzième session en avril 2008, il est « instamment demandé aux États de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies ». Il y est également souligné qu'en vue d'une véritable libéralisation des échanges, il faut « résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce ». L'Accord d'Accra appelle la communauté internationale à « se préoccuper des mesures non tarifaires et réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires qui sont arbitraires ou injustifiés ».

Évolution de la situation à Cuba

Le blocus pèse lourdement sur l'économie de Cuba et le niveau de vie de ses habitants. Selon le Gouvernement cubain, les pertes économiques directes globales causées par le blocus se seraient élevées à 4 milliards de dollars des États-Unis en 2009¹. Les incidences négatives du blocus pour les secteurs de la santé publique et de l'alimentation ont été particulièrement marquées compte tenu du rôle essentiel de ces secteurs pour la vie du peuple cubain. Depuis l'adoption du *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* de 2000 (loi de 2000 sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations) par les États-Unis, les exportations américaines de certains produits agricoles et de médicaments et appareils médicaux sont autorisées. Néanmoins, les restrictions relatives aux opérations financières et aux voyages entravent sérieusement les exportations. Le Gouvernement cubain estime que le blocus lui a coûté 15,2 millions de dollars de dépenses supplémentaires pour la santé publique entre mai 2009 et avril 2010. Une étude réalisée par l'United States International Trade Commission (Commission du commerce international des États-Unis) montre que Cuba a importé des États-Unis pour 708 millions de dollars de produits agricoles en 2008 et que la levée des restrictions actuelles relatives aux opérations financières et aux voyages se serait traduite par une augmentation de 216 à 478 millions de dollars de ses importations². Par ailleurs, les effets négatifs de l'application extraterritoriale du blocus sont loin d'être négligeables étant donné que les sociétés américaines sont souvent engagées dans des fusions et des partenariats commerciaux internationaux. Ainsi, l'application extraterritoriale du blocus a non seulement des conséquences négatives pour Cuba mais prive également des pays tiers de débouchés commerciaux avec Cuba.

¹ Montant calculé sur la base des chiffres fournis dans le rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), « Cuba – article XV : 6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 : rapport du Gouvernement de Cuba au titre de la décision du 15 décembre 2006 » (WT/L/781), 7 décembre 2009 et (WT/L/803), 18 novembre 2010.

² Jonathan R. Coleman, « United States agricultural sales to Cuba: certain economic effects of the United States restrictions: an update », Office of Industries Working Paper, N° ID-22 (United States International Trade Commission, juin 2009), p.8.

L'économie cubaine a affiché une croissance modérée de 1,4 % en 2009, soit 2,7 % de moins que l'année précédente³. Les répercussions de la crise financière et économique mondiale, notamment la chute des cours mondiaux du nickel et la baisse du tourisme en provenance du Canada et d'Europe, les principaux lieux d'origine des touristes, ont participé au ralentissement de la croissance. Cuba se relève également des dégâts causés par deux violents ouragans en 2008, qui ont particulièrement affecté le secteur agricole. Face à cette conjoncture économique défavorable, le Gouvernement cubain a décidé à la mi-2009 de prendre des mesures d'austérité, en rationnant l'énergie et en procédant à des coupes budgétaires dans les transports et certains programmes alimentaires⁴. En 2010, le PIB devrait augmenter de 1,5 %⁵. La production alimentaire globale se situerait nettement en dessous de l'objectif fixé et certains produits agricoles de base manquent⁶.

Le commerce des biens de Cuba a accusé une baisse nette en 2009 par rapport à l'année précédente. Selon la CNUCED, Cuba a exporté pour 3,1 milliards de dollars de biens et importé pour 9,6 milliards, soit une baisse de 1 milliard et 5,8 milliards, respectivement, par rapport à 2008. La réduction nette des importations a entraîné un déficit commercial de 6,5 milliards en 2009, soit un recul marqué par rapport aux 11,4 milliards de 2008. Cette chute s'est traduite par un excédent de 91 millions de dollars de la balance globale des paiements courants en 2009, contre un déficit de 4,7 milliards l'année précédente.

En 2009, les principaux biens exportés ont été les minerais et les métaux (1,8 milliard de dollars ou 59 % du total des exportations), suivis de tous les produits alimentaires et des produits manufacturés. Ce classement des secteurs est identique à celui de l'année précédente, et dans tous les secteurs, on observe une baisse des exportations. Quant aux exportations cubaines, constituées de minerais et de métaux ainsi que de tous les produits alimentaires, elles ont eu pour destination première le marché de l'Union européenne. L'Amérique latine et les Caraïbes arrivent en deuxième position, avec des exportations se composant majoritairement de produits manufacturés. L'Union européenne a représenté 26 % des parts de marché des exportations cubaines et la région Amérique latine et Caraïbes 13 %.

En 2009, les produits manufacturés ont constitué l'essentiel des importations (5 milliards de dollars ou 52 % du total), suivis des carburants et tous les produits alimentaires. Ce classement des secteurs est identique à celui de l'année précédente et les importations ont reculé dans tous les secteurs par rapport à l'année précédente. La région Amérique latine et Caraïbes a été la principale source d'importation, représentant 42 % des importations totales cubaines dont plus de 70 % pour les carburants, suivie de l'Union européenne, source de 22 % des importations totales de Cuba. La majorité des importations se composait de produits manufacturés. À la suite de l'adoption du *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* de 2000, les États-Unis sont devenus le principal exportateur de produits agricoles vers

³ Organisation mondiale du commerce (OMC), « Cuba – article XV : 6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 : rapport du Gouvernement de Cuba au titre de la décision du 15 décembre 2006 » (WT/L/803), 18 novembre 2010, p. 2.

⁴ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 31 mars 2011, p. 12.

⁵ The Economist Intelligence Unit (service de recherche du magazine *The Economist*): « Country report: Cuba », décembre 2010, p. 3.

⁶ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 28 janvier 2011, p. 14.

Cuba avec, en 2009, un chiffre de 671 millions de dollars, soit 44 % des importations agricoles totales de Cuba.

En 2009, le commerce cubain des services a également connu un recul par rapport à l'année précédente. Selon les estimations de la CNUCED, Cuba a exporté l'équivalent de 8 milliards de dollars des États-Unis et importé pour 1,4 milliard. Ce recul a été beaucoup moins net que pour le commerce des biens. Le pays a enregistré un excédent de 6,6 milliards de dollars dans le commerce des services en 2009, ce qui était légèrement inférieur au chiffre de 2008.

Les principaux services exportés par Cuba relèvent des secteurs de la santé, de l'éducation et du tourisme. L'accord de coopération conclu avec la République bolivarienne du Venezuela, qui lie les importations cubaines de pétrole à ses exportations de services dans les domaines des soins de santé et de l'éducation, reste un important soutien pour l'économie cubaine⁷. Par ailleurs, avec plus d'un milliard de dollars en 2009, les fonds envoyés à Cuba par des membres de la famille vivant à l'étranger, en particulier aux États-Unis d'Amérique, sont devenus une source importante de devises⁸. Il n'existe pas de données ventilées sur les importations de services à Cuba.

En 2009, les principaux partenaires commerciaux de Cuba étaient la République bolivarienne du Venezuela, la Chine, l'Espagne, le Canada, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Viet Nam et même les États-Unis en ce qui concerne les exportations agricoles vers Cuba⁹. Les relations économiques avec des pays émergents, comme la Chine, le Brésil et la Fédération de Russie, sont de plus en plus importantes. La CNUCED estime que les exportations et les importations de biens devraient passer de 17 à 25 % en 2010. Le commerce des services devrait être légèrement supérieur à 2009. Les chiffres concernant les importations de services pour 2010 ne sont pas encore disponibles.

Faits intervenus aux États-Unis

En janvier 2011, l'Administration américaine a annoncé un assouplissement du blocus. Les changements apportés étaient notamment les suivants : a) accorder plus facilement des autorisations de voyage à Cuba à des fins éducatives, culturelles, religieuses et journalistiques; b) autoriser tout citoyen américain à envoyer jusqu'à 500 dollars par trimestre et par personne à tout ressortissant cubain, à l'exception des responsables du Gouvernement cubain ou des membres du Parti communiste cubain sous le coup d'une interdiction; c) autoriser des envois de fonds illimités à des organisations religieuses cubaines; d) autoriser des envois de fonds à des particuliers ou à des entités non gouvernementales indépendantes pour aider à créer des entreprises privées, y compris de petites exploitations; e) autoriser certaines transactions avec des ressortissants cubains qui résident de manière permanente hors de Cuba; et f) autoriser tous les aéroports internationaux américains à fournir des services à des vols charters autorisés en provenance et à destination de Cuba¹⁰. Ces

⁷ The Economist Intelligence Unit (service de recherche du magazine *The Economist*): « Country report: Cuba », mai 2010, p. 4.

⁸ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 28 janvier 2011, p. 11.

⁹ Ibid., p. 15.

¹⁰ « Cuban assets control regulations » et « Airports of entry or departure for flights to and from Cuba », *Federal Register*, vol. 76, n° 19 (28 janvier 2011), p. 5072 à 5078 et 5058 à 5061, respectivement.

mesures sont identiques à celles qui avaient été prises par le gouvernement Clinton en 1999 et qui avaient été ensuite annulées par le gouvernement Bush en 2003 et 2004¹¹. L'assouplissement des restrictions imposées aux envois de fonds à destination de Cuba devrait entraîner une augmentation nette des transferts courants dans le pays. Plusieurs propositions de loi portant sur la levée ou l'assouplissement du blocus ont été présentées à l'actuel Congrès américain, mais leur issue est actuellement incertaine.

Conclusions

Depuis la précédente période considérée, on a observé un certain assouplissement du blocus américain, ce qui ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur la vie des Cubains. Toutefois, il faut noter que ces ajustements politiques se sont principalement bornés à rétablir les mesures d'assouplissement qui avaient été abolies au début des années 2000. Le blocus reste globalement intact et entrave sérieusement le développement de Cuba et l'amélioration des conditions de vie du peuple cubain. Bien que les programmes de coopération bilatérale conclus avec certains pays en développement aident Cuba à surmonter les obstacles dressés par le blocus américain, le pays continue d'éprouver d'immenses difficultés économiques et sociales. En 2009, Cuba a subi une grave récession due aux répercussions de la crise économique et financière mondiale. Malgré quelques signes de reprise, la croissance économique est restée lente en 2010 et les rapports concernant la faiblesse de la production alimentaire et la pénurie de certains produits agricoles de base sont particulièrement inquiétants. Sans blocus, ce manque de denrées alimentaires aurait pallié. Par ailleurs, la portée extraterritoriale du blocus pénalise les entreprises et les individus des pays tiers. Enfin, le blocus limite la liberté de déplacement des citoyens américains et les empêche de mener une vie normale.

On trouvera dans le tableau 1 des informations détaillées sur les exportations et les importations cubaines de marchandises pour la période 2006-2010 et dans le tableau 2 des informations détaillées sur les exportations et les importations cubaines de services pour la période 2006-2010.

Tableau 1

Exportations et importations de marchandises par Cuba, 2006-2010

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2006</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>
Exportations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	324	405	344	333	416
	Minerais et métaux	675	509	540	445	463
	Combustibles	–	2	–	5	8
	Produits manufacturés	25	18	11	26	32
Total		1 024	934	895	809	919

¹¹ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 31 mars 2011, p. 24.

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2006</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	29	3	5	18	19
	Minerais et métaux	5	–	1	13	18
	Combustibles	–	2	–	30	49
	Produits manufacturés	569	224	272	346	342
	Total	604	230	279	407	429
États-Unis	Tous produits alimentaires	–	–	–	–	–
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–
Reste du monde	Tous produits alimentaires	342	815	740	476	641
	Minerais et métaux	992	1 784	2 019	1 366	1 836
	Combustibles	11	200	28	23	33
	Produits manufacturés	8	15	10	28	42
	Total	1 352	2 815	2 798	1 893	2 552
Monde	Tous produits alimentaires	695	1 224	1 090	827	1 075
	Minerais et métaux	1 672	2 294	2 561	1 824	2 318
	Combustibles	11	205	29	58	90
	Produits manufacturés	602	257	293	399	416
	Total	2 980	3 980	3 973	3 109	3 900
Importations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	176	188	452	283	351
	Minerais et métaux	20	32	62	33	38
	Combustibles	2	1	44	22	23
	Produits manufacturés	2 010	2 035	2 862	1 812	1 784
	Total	2 216	2 255	3 421	2 150	2 196
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	465	683	700	388	490
	Minerais et métaux	31	17	49	29	50
	Combustibles	2 537	3 225	4 753	2 904	2 905
	Produits manufacturés	816	879	1 060	728	881
	Total	3 850	4 804	6 561	4 048	4 326
États-Unis	Tous produits alimentaires	430	608	976	671	752
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	14	11	28	18	19
	Total	453	619	1 006	689	770

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2006</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>
Reste du monde	Tous produits alimentaires	330	230	509	175	252
	Minerais et métaux	29	14	129	40	40
	Combustibles	338	297	13	33	627
	Produits manufacturés	2 975	2 663	3 746	2 484	3 085
	Total	3 655	3 204	4 397	2 732	4 004
Monde	Tous produits alimentaires	1 402	1 708	2 636	1 517	1 845
	Minerais et métaux	80	63	242	102	128
	Combustibles	2 876	3 523	4 811	2 959	3 555
	Produits manufacturés	5 816	5 587	7 696	5 042	5 769
	Total	10 174	10 882	15 384	9 619	11 296

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises et la base de données de la Direction des statistiques commerciales du Fonds monétaire international.

Notes : Tous produits alimentaires (Classification type pour le commerce international de la Division de statistique, divisions 0+1+22+4)

Minerais et métaux (Classification type pour le commerce international, divisions 27+28+68)

Combustibles (Classification type pour le commerce international, division 3)

Produits manufacturés (Classification type pour le commerce international, divisions 5 à 8, à l'exception des divisions 67 et 68).

^a Estimations.

Tableau 2

Exportations et importations de services par Cuba, 2006-2010 (estimations)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>2006</i>		<i>2007</i>		<i>2008</i>		<i>2009</i>		<i>2010</i>	
<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>
6 667	1 263	8 207	1 330	8 842	2 092	7 976	1 375	8 231	^a

Source : Economist Intelligence Unit et Organisation mondiale du commerce.

^a Données non disponibles au 30 mai 2011.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]

[11 juillet 2011]

Depuis le dernier rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en mai 2010, les principales mesures d'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique sont demeurées inchangées. L'embargo continue de nuire à la qualité de vie des populations cubaines, en particulier des groupes issus des couches les plus vulnérables.

Le programme de pays du FNUAP éprouve encore bien des difficultés à se procurer et à acheter des biens, du matériel, des médicaments et du matériel de laboratoire produits par les États-Unis ou protégés par des brevets américains, ce qui se répercute sur ses coûts puisque les prestataires de services doivent importer quasiment tous les produits destinés à leurs projets respectifs.

En avril 2011, le sixième Congrès du Parti communiste cubain a approuvé une nouvelle politique économique et sociale et entamé un vaste débat sur un train de plus de 311 mesures de réformes socioéconomiques. Les décisions sur les changements institutionnels ont eu un impact sur l'exécution du programme du FNUAP et le processus de formulation du Plan-cadre des Nations Unies sur l'aide au développement.

Les efforts visant à créer des réseaux d'acteurs politiques, universitaires et sociaux qui soutiennent le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le mandat du FNUAP se poursuivent. Le FNUAP est l'une des très rares sources de financement à appuyer des programmes en matière de santé sexuelle et procréative, de population et de développement et d'égalité des sexes. L'action se poursuit également dans le domaine de la mobilisation des ressources.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]
[14 juillet 2011]

Le blocus économique, commercial et financier continue de nuire à la situation et aux droits fondamentaux des enfants et des femmes. Ses effets néfastes se font notamment sentir par la pénurie de matériel dont souffrent les secteurs de la santé et de l'éducation.

Incidence sur les droits fondamentaux des enfants à Cuba

Santé

Les services de santé font toujours les frais du manque de fournitures et de médicaments. C'est ainsi que les enfants traités à l'Institut national d'oncologie et de radiologie et au centre de cardiologie pédiatrique William Soler subissent les effets de l'embargo, en cela que les médicaments, le matériel et d'autres ressources nécessaires font largement défaut.

Les principaux obstacles extérieurs consistent dans l'imposition de conditions pour l'achat de produits et d'appareils médicaux, des interdictions et sanctions concernant la vente à Cuba de marchandises fabriquées ou commercialisées par des entreprises américaines ou leurs filiales, l'éloignement géographique des marchés de substitution et le recours à des intermédiaires commerciaux. Tous ces problèmes entraînent une hausse des coûts de transport et des prix et limitent les possibilités d'achat de médicaments, de réactifs, de pièces de rechange pour le matériel médical, de jeux d'instruments et d'autres fournitures.

Alimentation et nutrition

L'embargo restreint aussi les importations de denrées alimentaires. La faiblesse de l'offre et de la consommation d'aliments riches en fer reste l'une des causes de l'anémie qui touche les groupes de population vulnérables, tels que les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Divers organismes des Nations Unies sont engagés dans des initiatives conjointes à l'appui des efforts déployés par les pouvoirs publics afin de faire reculer l'anémie, reconnue comme un problème sanitaire au sein de ces groupes de population.

Éducation

Les mêmes obstacles économiques, financiers et commerciaux contribuent également aux problèmes liés à la fourniture d'une éducation de qualité, du fait qu'ils empêchent l'achat de matériaux de construction et de fournitures et de matériel scolaires. L'entretien et l'état des locaux s'en trouvent compromis, d'où la difficulté de satisfaire aux exigences de cadre et d'hygiène définies par le Ministère de l'éducation pour les activités d'enseignement. L'embargo rend en outre impossible l'obtention de licences d'exploitation de logiciels éducatifs produits par des entreprises américaines.

En raison des barrières commerciales, il est très difficile d'acquérir l'équipement nécessaire pour les enfants handicapés, y compris ceux qui ont besoin d'une rééducation physique ou d'un enseignement spécialisé.

Incidence de l'embargo sur le programme de coopération du pays

Les restrictions commerciales ont pour effet d'accroître le prix de certains articles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doit impérativement acheter au titre de ses projets. Les initiatives interorganisations qui visent à intégrer les plans d'achat sont aussi mises à mal, par la variabilité et le coût élevé des produits.

Le bureau de pays de l'UNICEF à Cuba ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels auprès de banques américaines. Il lui faut par conséquent prendre des mesures administratives supplémentaires pour financer les programmes, ce qui entraîne une hausse de ses dépenses et une augmentation de sa charge administrative en raison du recours forcé à des banques de pays tiers. Les hausses de coûts y afférentes ont été absorbées par des fonds d'appui aux projets, qui auraient autrement été investis dans des activités de programme directes.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]

[25 juillet 2011]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba siège également au Conseil d'administration du FIDA en tant qu'État membre. Au cours des dernières années, le FIDA a envoyé dans le pays plusieurs missions dans le but

de réintégrer Cuba dans ses mécanismes ordinaires de prêt et dans son programme de travail. En outre, le FIDA entretient un dialogue soutenu et coopère avec la FAO et les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]

[9 mai 2011]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son protocole de 1967. En conséquence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est saisi des demandes d'asile et statue sur celles-ci conformément à son mandat, tout en contribuant à fournir un appui aux réfugiés. À ce jour, Cuba maintient sa pratique de non-refoulement effectif, et d'assistance éducative et sanitaire et de protection en faveur des réfugiés relevant du mandat du HCR, mais ne leur offre pas de possibilités d'intégration locale. Faute de perspectives de rapatriement volontaire, la seule solution durable pour la plupart des réfugiés de Cuba est donc la réinstallation souhaitée par le HCR dans des pays tiers.

Pour que Cuba soit disposée à devenir partie aux instruments internationaux en la matière et à chercher des solutions à la situation des réfugiés sur son territoire, il faudrait que ses relations bilatérales avec les États-Unis changent. Toute mesure propice à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba serait donc un pas vers son adhésion éventuelle à ces instruments.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]

[3 juin 2011]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) note que la criminalité organisée et le trafic de drogues continuent de faire peser de graves menaces sur la sécurité et la prospérité des États Membres des Caraïbes. À cet égard, l'Office procède actuellement à une évaluation régionale de la menace que constitue la criminalité transnationale organisée pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes, ce qui devrait donner une meilleure idée des flux illicites dans les Caraïbes et jeter les bases d'une meilleure coordination des dispositions prises au niveau national.

L'UNODC a toujours coopéré plus efficacement avec Cuba dans les domaines relevant de son mandat. À Vienne, la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a été l'une des plus actives et des plus constructives dans son appui aux efforts de renforcement des capacités et des ressources de l'UNODC. L'Office tient à mettre l'accent sur le fait que Cuba a joué un rôle primordial dans le processus de modernisation de l'UNODC en coprésidant le groupe de travail sur les finances et la gouvernance d'octobre 2009 à avril 2011.

Cuba est un État partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et procède actuellement à l'examen du mécanisme établi pour évaluer l'application réelle de la Convention par les États parties et fournit l'assistance technique nécessaire, le cas échéant, sur demande. Cuba fera l'objet d'une évaluation de la part de deux autres États parties dans le courant de la deuxième année du

mécanisme d'examen de la Convention (2011-2012). Conformément aux règles définies dans le mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, Cuba aura également un rôle primordial à jouer comme évaluateur dans le courant des prochains cycles.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continuera d'intégrer Cuba dans ses initiatives régionales en faveur des Caraïbes. L'Office a récemment créé un centre d'excellence sur la réforme pénitentiaire et la réduction de la demande de drogues en République dominicaine qui offrira une formation et une assistance techniques aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Au titre des activités initiales du centre, l'UNODC tiendra une réunion de groupe d'experts de haut niveau pour déterminer les meilleures pratiques dans le domaine de l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Des experts cubains seront dûment représentés à la réunion d'août 2011.

Dans le cadre d'une approche globale révisée en faveur des Caraïbes et du suivi de la déclaration politique adoptée par la Conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogues, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement dans les Caraïbes en février 2009, l'UNODC se dote présentement de nouvelles capacités dans les domaines de la prévention du crime, de la réduction de la demande de drogues, de la justice pénale, de la lutte contre la corruption et de la prévention du crime par le biais de son Bureau de programme régional pour l'Amérique centrale basé au Panama et en affectant des experts dans les Caraïbes.

Dans le cadre du Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'UNODC met actuellement au point des initiatives régionales auxquelles est associée Cuba, en particulier dans les domaines de la prévention du crime, de la réduction de la demande de drogues et de la répression. Une campagne de collecte de fonds est en cours et l'Office espère pouvoir compter sur le soutien des États Membres dans cette entreprise.

L'UNODC estime que tout doit être fait pour assurer la formulation d'une stratégie opérationnelle régionale visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et à favoriser la coopération entre tous les États Membres des Caraïbes, y compris Cuba.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[3 juin 2011]

Le mandat de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est de favoriser l'essor judicieux, prudent et méthodique de l'aviation civile dans le monde. L'Organisation n'est pas directement impliquée dans l'application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui s'adresse aux États.

À la trente-septième session de l'Assemblée de l'OACI tenue du 28 septembre au 8 octobre 2010, Cuba a présenté un document de travail (A37-WP/312) contenant des renseignements actualisés et des éléments d'appréciation sur le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis et les incidences de ce blocus sur tous les secteurs de l'économie

cubaine, y compris l'aviation civile. Cuba a invité l'Assemblée à reconnaître que de telles mesures unilatérales, qui affectent de manière négative le développement de l'aviation civile, constituent une violation des principes et objectifs de la Convention de Chicago, à demander au Secrétaire général de l'OACI d'informer le Secrétaire général de l'ONU des incidences de ces mesures sur l'aviation civile cubaine et à prier le Président du Conseil de présenter un rapport annuel au Conseil tant que le blocus sera en vigueur.

Le document de travail a été examiné par la Commission économique; un certain nombre de délégations ont exprimé leur soutien à la position de Cuba et aux mesures proposées dans le document. Elles estimaient que les blocus imposés par les États-Unis à certains États avaient un impact négatif sur l'aviation civile dans les pays concernés, et en particulier sur le développement économique du transport aérien. De telles mesures unilatérales affectaient leur participation aux activités internationales de transport aérien en leur imposant des dépenses supplémentaires pour satisfaire aux obligations de sécurité découlant de la Convention de Chicago du fait qu'ils se voyaient privés d'accès à certains aéronefs, pièces de rechange et équipements d'aviation ainsi qu'au support technique correspondant. Ces délégations ont reconnu qu'il s'agissait en l'occurrence d'une question politique, mais estimé que celle-ci avait également un impact économique sur l'aviation civile. Selon elles, il ne s'agissait pas simplement d'une question bilatérale, mais d'une question qui pouvait avoir des effets plus larges sur les pays tiers. Elles considéraient que l'OACI était l'enceinte appropriée pour examiner la question, car les principes et dispositions de la Convention de Chicago étaient en cause. Soulignant l'absence de progrès vers un règlement de la question au sein de l'OACI, elles ont invité l'Assemblée à prendre des mesures plus efficaces et le Conseil à se saisir de la question.

Les États-Unis ont exprimé l'opinion qu'il s'agissait d'une question politique bilatérale qu'il n'était pas approprié de discuter dans cette enceinte qui s'occupait de questions techniques. Ils demandaient que la question soit traitée comme il convient et ont suggéré qu'elle soit renvoyée au Président du Conseil. Une délégation a exprimé l'avis que ce n'était pas une question dont devait discuter la Commission économique, mais une question de caractère politique qui devait être traitée par le Conseil.

La Commission a pris note du contenu du document WP/312 et reconnu qu'il s'agissait d'une question complexe, délicate et sensible qui avait donné lieu à des opinions tranchées de part et d'autre et qu'elle ne pouvait résoudre. Elle a par conséquent décidé que le Président de la Commission porterait la question, y compris les opinions exprimées en son sein et les préoccupations de Cuba et d'autres délégations quant à l'absence de progrès, à l'attention du Président du Conseil, dont les « bons offices » avaient déjà été sollicités sur la question à plusieurs reprises par le passé.

La Direction de la coopération technique de l'OACI a mené plusieurs activités depuis juin 2010 : par exemple, son bureau de Lima a accordé quatre bourses à des Cubains dans le cadre de deux projets régionaux de coopération technique. Ces bourses sont attribuées à des professionnels du secteur de l'aviation civile dans les domaines de la planification et de la gestion du fret aérien, de la gestion de la sécurité opérationnelle et de l'automatisation du contrôle du trafic aérien. La Direction négocie actuellement un autre projet concernant l'amélioration de la

sécurité et des services dans deux aéroports internationaux et s'occupe aussi de trouver le soutien financier nécessaire pour sa mise en œuvre. La proposition finale est actuellement examinée par les autorités cubaines.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]

[13 juin 2011]

Situation d'ensemble : effets du blocus sur la sécurité alimentaire et sur l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire

On peut résumer comme suit les changements intervenus depuis la période couverte par le précédent rapport :

a) On estime à 779 000 tonnes la production de céréales de 2010, soit une diminution d'environ 10 % par rapport à 2009, due à la baisse de la récolte de riz paddy; toutefois, la production totale de céréales reste proche de la moyenne des cinq années précédentes;

b) On estime officiellement que la production de paddy s'est élevée à 454 400 tonnes en 2010, soit 19 % de moins que l'année précédente. Cette diminution est essentiellement imputable à l'insuffisance prolongée des pluies en début de saison. Toutefois, la disponibilité limitée d'intrants de base et de machines agricoles, y compris de matériel pour le séchage et l'usinage du riz, a également contribué à la faiblesse du résultat. Par contre, la production de maïs de 2010 est estimée à 325 000 tonnes, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à la saison précédente. Les importations de céréales sont restées stables au cours des dernières années à environ 2 millions de tonnes et, en 2010-2011, elles devraient couvrir les trois quarts des besoins de consommation du pays.

Les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire devraient continuer à être examinés sous plusieurs angles différents :

a) Les problèmes dus à l'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture vers le marché le plus proche (les États-Unis). Il en est résulté des pertes énormes dans la mesure où il a fallu vendre sur des marchés plus éloignés, ce qui a entraîné une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Le déboursement de frais supplémentaires entrave la capacité du pays à acheter des produits de base, surtout des denrées alimentaires. De plus, le commerce donne souvent lieu à des transferts de compétences et à une collaboration scientifique. Les Cubains ne bénéficient pas de ces transferts;

b) L'accroissement des coûts des intrants nécessaires à la production agricole, à la pêche et à l'élevage (carburant, pièces de rechange pour les machines agricoles, aliments pour animaux, produits phytosanitaires et zoosanitaires, engrais, produits technologiques de pointe tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces et trousseaux de diagnostic des maladies) qui, dans de nombreux cas, ne sont produits que par des sociétés américaines. Cela accroît directement les coûts de production et réduit

d'autant la rentabilité de ces secteurs et leur capacité à satisfaire la demande locale. D'une manière générale, si le matériel pouvait être acheté sur le marché américain, le coût des importations se trouverait réduit d'au moins 20 %.

Les crises alimentaire et financière mondiales ont accentué la détérioration de la situation économique dans le monde, mais dans le cas de Cuba, le blocus en a aggravé les effets.

Le blocus a des répercussions très négatives sur sa balance commerciale et ses recettes en devises ainsi que sur la disponibilité d'aliments et de produits agricoles. Il affecte les importations de produits alimentaires destinés à la consommation humaine, en particulier pour les programmes sociaux, du fait que les restrictions limitent le volume et la qualité de ces importations, ce qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire des segments les plus vulnérables de la population.

Un autre problème dû au blocus est la difficulté pour Cuba d'avoir accès à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement de l'agriculture et de développement rural en général et, de ce fait, l'absence de ressources pour la rénovation et la modernisation du matériel et de l'infrastructure agricoles.

Effets du blocus sur certains produits agricoles

Céréales

Les semis pour les principales récoltes de riz de 2011 ont commencé en avril et doivent se poursuivre jusqu'en juillet. En se fondant en grande partie sur le retour de conditions climatiques plus normales, on estime à titre préliminaire que la superficie consacrée au paddy devrait augmenter de 2 % au cours de la saison.

La production céréalière de 2010 est estimée à 779 000 tonnes, soit une diminution de 10 % par rapport à 2009 mais un volume proche de la production moyenne des cinq années précédentes. Le pays est fortement tributaire des importations. Selon les prévisions actuelles, Cuba devrait importer 530 000 tonnes de riz (en 2011), 720 000 tonnes de grains secondaires [au cours de la campagne de commercialisation 2010-2011 (qui court de juillet à juin)] et 800 000 tonnes de blé. Dans l'ensemble, les importations de céréales représentent plus de 70 % de la consommation intérieure.

En général, malgré l'action du Gouvernement visant à accroître la production alimentaire nationale dans le cadre du processus d'attribution de terres lancé en 2009 et du programme d'agriculture urbaine et périurbaine (qui attribuera plus de 1,5 million d'hectares improductifs à des agriculteurs qui en auront l'usufruit), la difficulté d'acheter des outils, du matériel et d'autres intrants agricoles empêche d'exploiter les terres à pleine capacité.

Cuba achetait une grande partie des céréales dont elle avait besoin à l'Union européenne, mais depuis 2001, en raison de l'assouplissement des sanctions imposées par les États-Unis, les quantités qu'elle achète à ce pays ont augmenté. De même, malgré les efforts importants déployés pour accroître la production locale, Cuba continue de compter sur les importations pour satisfaire une grande partie de sa consommation de riz, ses importations annuelles au cours des dernières années dépassant 500 000 tonnes. Toutefois, le blocus a poussé Cuba à s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs que les États-Unis, notamment le Viet Nam avec lequel

elle a passé des accords préférentiels au niveau gouvernemental. De ce fait, les États-Unis n'ont pratiquement plus vendu de riz à Cuba. Les efforts déployés en 2010 pour lever les obstacles aux exportations n'ont pas abouti à un changement important de la politique américaine, mais le secteur rizicole des États-Unis a maintenu son soutien à des propositions législatives similaires faites plus récemment, qui élimineraient de façon permanente les exigences de paiement préalable des importations ainsi que les restrictions concernant le paiement direct des produits agricoles vendus à Cuba. Le soutien apporté par le secteur à de telles initiatives se fonde sur l'idée que l'élimination des restrictions visant les exportations agricoles vers Cuba ouvrira la voie à la reprise d'importantes exportations de riz vers l'île.

Oléagineux

La production cubaine d'oléagineux est peu élevée et, de ce fait, Cuba dépend presque entièrement des importations pour son approvisionnement en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et la farine de soja. Récemment, le Brésil s'est mis à aider Cuba pour la culture de variétés adaptées et à haut rendement. Depuis l'imposition du blocus américain, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Canada et le Mexique ont parfois expédié des quantités (réduites) de ces produits à Cuba. Les huiles et tourteaux autres que ceux provenant du soja qui sont importés par Cuba proviennent d'Argentine, du Canada, de Chine, du Mexique et de l'Union européenne.

Sucre brut

Selon les dernières estimations de la FAO, Cuba a produit 1,2 million de tonnes de sucre en 2010-2011, soit environ 3 % de moins que la moyenne de la période 2005-2009. Malgré une reprise modérée de la production, qui a atteint 1,5 million de tonnes en 2007, celle-ci reste sur une pente déclinante en raison surtout du sous-investissement dans les moyens de production, tant aux niveaux des fermes que des sucreries. La consommation de sucre est estimée à 734 000 tonnes en 2010-2011, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à la croissance démographique. En raison de la baisse de la production, les exportations ont fait une chute spectaculaire de 76 % par rapport à leur niveau de 2000-2001. Le blocus empêche Cuba d'avoir accès au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut.

Volaille et œufs

En 2008, un certain nombre d'ouragans ont gravement endommagé les installations d'incubation et de rôtiage. La reconstruction s'est révélée difficile, ce qui a entraîné en 2009 et 2010 une forte augmentation des importations de volaille, lesquelles ont atteint 180 000 tonnes. Les États-Unis ont fourni environ 80 % de ces importations et le Brésil 18 %. On estime à 200 000 tonnes la consommation cubaine de volaille en 2010.

Pour développer le secteur de l'aviculture, Cuba doit lever certains obstacles. Les restrictions à l'accès aux technologies disponibles aux États-Unis et dans d'autres pays, ainsi qu'aux matières premières nécessaires pour une alimentation équilibrée empêchent de réduire la facture des importations. Le secteur avicole étant

tributaire des importations d'aliments pour la volaille, Cuba a dû prendre des mesures préventives pour éviter que l'approvisionnement en protéines ne s'effondre au cas où les exportations d'aliments pour la volaille en provenance des États-Unis seraient interrompues. Le Gouvernement cubain conserve ainsi dans des entrepôts frigorifiques 3,8 millions d'œufs pour assurer l'approvisionnement en œufs de la population moyennant un coût de 5,6 millions de dollars. Il estime que les coûts directs du blocus pour le secteur de l'aviculture s'élèvent à environ 53,4 millions de dollars, non compris les importations d'intrants.

Produits laitiers

Le lait en poudre représente plus de 90 % des importations de produits laitiers de Cuba (60 000 tonnes par an). Les importations sont destinées principalement aux programmes sociaux publics. Au cours des cinq dernières années, Cuba a investi dans son secteur laitier et fait passer la production nationale de lait à 645 000 tonnes en 2010, soit 80 % de plus qu'en 2005. Ce succès a permis au pays de réduire sa dépendance à l'égard des importations de produits laitiers, principalement de lait en poudre, lesquelles sont tombées de plus de 70 000 tonnes en 2005 à 20 000 tonnes en 2010. Les principaux fournisseurs sont des pays d'Amérique latine (essentiellement l'Uruguay) et d'Océanie, la part du marché américain n'étant que de 6 %.

Produits de la pêche

Presque toutes les exportations de Cuba consistent en produits de grande valeur, tels que crevettes et homards congelés, pour lesquels la demande est importante sur le marché international. La crise économique a eu une incidence négative sur la demande de ces produits. Le blocus empêche Cuba d'avoir accès au plus important marché pour le poisson et les produits de la pêche, les États-Unis. Cuba est, de ce fait, obligée d'exporter vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En 2008, les recettes d'exportation se sont élevées à 80 millions de dollars, pour un volume total de 6 100 tonnes (poids du produit) alors que les importations de poisson, consistant essentiellement en produits de faible valeur, se sont élevées à 66 millions de dollars, pour un volume total de 41 700 tonnes (poids du produit).

Assistance technique fournie à Cuba par la FAO

La FAO continue d'aider le Gouvernement à promouvoir le développement rural et la pêche, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire.

Cuba ne reçoit plus l'assistance immédiate qui a suivi les ouragans et tempêtes tropicales qui l'ont gravement touchée à la fin de 2008, mais la FAO lui fournit toujours une assistance pour un relèvement plus durable, en particulier dans le cadre de deux projets. L'un consiste à lui fournir un soutien pour le relèvement des secteurs de l'agriculture et de la pêche touchés par les ouragans de 2008 avec un financement du Gouvernement espagnol s'élevant à 1,5 million de dollars et l'autre contribue au relèvement des capacités de production des secteurs agricole et de la pêche de la municipalité spéciale de l'île de la Juventud, qui a été affectée par les ouragans Gustav et Ike.

C'est également à la suite de ces événements climatiques qu'un financement de 204 000 dollars a été fourni par le Gouvernement norvégien pour une double

intervention visant au relèvement des secteurs de l'agriculture et de l'aquaculture de l'île de la Juventud en partenariat avec le Ministère cubain de l'industrie alimentaire et le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Le projet s'est terminé en mai 2011.

La FAO participe à deux programmes conjoints financés par le Fonds Programme des Nations Unies pour le développement-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire du développement, en association avec d'autres organismes présents sur place. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme alimentaire mondial, ainsi que des organismes appartenant à cinq ministères cubains, la FAO met en œuvre le programme intitulé « Aide à la lutte contre l'anémie chez les groupes vulnérables de Cuba », pour lequel elle a la responsabilité d'activités relatives à la production et la transformation d'aliments. Le budget total de ce programme conjoint s'élève à 8,5 millions de dollars, dont 3,3 millions sont gérés par la FAO.

Le deuxième programme conjoint intitulé « Aide à de nouvelles initiatives de décentralisation et d'encouragements à la production à Cuba » est mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que les Ministères de l'agriculture, de l'économie et de la planification. Son budget s'élève à 7 millions de dollars dont 1,1 million sous la responsabilité de la FAO pour le soutien d'activités liées à la formation ainsi qu'à la production et la transformation d'aliments.

En juillet 2010, a été approuvé un projet pour la mise au point et l'application de techniques de drainage agricole à Cuba. Ce projet a pour objectifs d'évaluer la possibilité d'utiliser des techniques de drainage souterrain pour améliorer le drainage des zones affectées par un excès d'humidité et en contrôler la salinité et d'organiser au niveau national un atelier technique sur les solutions aux problèmes d'insuffisance de drainage et de salinité connexe.

Dans le contexte de l'initiative de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé animale relative au cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières, la priorité a été donnée aux maladies suivantes : fièvre aphteuse, peste porcine, grippes (HPAI/H5N1), grippe A (H1N1), peste équine, lucilie bouchère (*cochliomyia hominivorax*), encéphalopathie spongiforme bovine et rage. Cuba a pris plusieurs mesures pour prévenir, contrôler et éliminer ces maladies.

Cuba joue également un rôle actif dans la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques et de la biodiversité des terres agricoles. En tant que membre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques, Cuba a participé activement à la cinquième session du Groupe de travail tenue à Rome du 27 au 29 avril 2010.

Par ailleurs, la FAO a fourni un soutien et une assistance techniques pour la mise au point des outils visant à permettre à Cuba d'établir un mécanisme national d'échange d'informations pour l'application du nouveau système de suivi du Plan

d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En 2010, la FAO a soutenu les efforts de Cuba visant à mettre à jour et à améliorer les outils du mécanisme utilisés dans les évaluations nationales des ressources phytogénétiques. Le mécanisme permet à un réseau de 14 institutions détenant des collections nationales de renforcer leurs capacités et leurs échanges entre elles et avec la communauté internationale.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[17 mai 2011]

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a actuellement un programme en cours à Cuba pour aider le Gouvernement à mieux renforcer ses capacités industrielles et sa compétitivité dans des secteurs industriels prioritaires et à développer ses marchés d'approvisionnement, touristiques, d'exportation et nationaux.

Le programme, qui est doté d'une forte composante intersectorielle et d'un lien thématique, est axé sur la fourniture de services d'appui conformément aux priorités fixées par le Gouvernement cubain. Ces services visent à améliorer les technologies, les résultats des agro-industries et à assurer un meilleur rendement énergétique dans les secteurs industriels et agro-industriels relevant des trois principales composantes :

a) La composante 1 a trait à l'aide nécessaire à apporter pour améliorer la compétitivité des secteurs industriels hautement prioritaires en menant des activités au niveau de certaines entreprises, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion industrielle et d'entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur le recours à l'innovation dans l'organisation afin de relever sans cesse la qualité par l'introduction de nouvelles pratiques de gestion et de nouveaux systèmes de gestion de qualité;

b) La composante 2 est axée sur l'introduction de technologies efficaces permettant d'assurer une utilisation rationnelle de l'énergie et l'emploi de sources d'énergie renouvelables dans les secteurs industriels prioritaires, notamment en ayant recours à des méthodes de cartographie des ressources éoliennes, solaires et hydrologiques;

c) La composante 3 porte sur le développement durable des secteurs agro-industriels grâce à l'introduction de nouvelles technologies de conservation des produits, en particulier le séchage solaire des fruits et légumes et la production de pulpe de tomates et de fruits, ainsi que sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles au sein du secteur industriel, notamment en vue d'assurer le rendement énergétique du secteur agro-industriel.

Les faits marquants et les principales réalisations de ce programme au cours de la période considérée allant de juin 2010 à avril 2011 sont les suivants :

- a) Dix encadreurs et consultants cubains ont reçu une formation dans la perspective de la prochaine introduction de l'outil de gestion des systèmes d'entreprise appelé PHAROS dans des entreprises cubaines;
- b) Un voyage d'étude à l'intention de consultants en entreprise du cabinet de conseil DISAIC et du Ministère de l'industrie lourde a été organisé en Colombie dans le cadre d'une visite des entreprises exploitant l'outil PHAROS;
- c) Le logiciel PHAROS a été mis à l'essai dans cinq entreprises cubaines;
- d) Dans le domaine de l'amélioration de la capacité de rendement énergétique, des experts en audit énergétique ont été formés et leurs capacités techniques renforcées; la coopération avec le Ministère cubain de l'industrie de base se poursuit; et les documents d'élaboration et d'exécution de projets à l'aide du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) de l'ONUDI ont été distribués aux organismes de contrepartie en juillet 2010;
- e) Grâce au financement du Fonds pour l'environnement mondial, l'ONUDI a installé une usine de biogaz à la Isla de la Juventud et achevé de mettre en place dans la zone une centrale éolienne;
- f) Une installation de biogaz expérimentale de gestion des déchets solides municipaux a été créée dans une municipalité de La Havane. Ce projet pilote de l'ONUDI destiné à assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux suit une approche intégrée englobant la séparation des déchets, le compostage, un méthaniseur, un laboratoire d'essais et des décharges;
- g) Deux mini-usines de séchage solaire dotées d'une capacité de traitement de 800 kilogrammes de fruits par jour ont été installées en juin 2010 à Banaos et à Boyeros. Leurs modèles seront reproduits dans plusieurs provinces de Cuba;
- h) Un séminaire international sur les plantes à vertu médicinale s'est tenu à La Havane du 16 au 21 mai 2010.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) n'étant pas un organisme de financement mais plutôt une institution spécialisée du système des Nations Unies, il est difficile de quantifier les effets néfastes de l'embargo sur les programmes qu'elle mène dans ses domaines de compétence, à savoir l'éducation, la science, la culture, les communications et l'information. Sur le plan qualitatif, néanmoins, il continue d'y poser problème, et l'on peut faire les observations ci-après.

La situation est restée relativement stable depuis 2010. Dans le domaine de l'éducation, l'embargo nuit toujours à la disponibilité des ressources éducatives en raison de restrictions commerciales qui empêchent leur acquisition à des prix plus compétitifs. Dans le domaine de la science, il fait encore obstacle à l'achat de supports scientifiques modernes, et les échanges scientifiques entre le milieu

universitaire et les entreprises restent limités à cause des politiques en matière de visa qui compliquent les déplacements et les voyages d'études. Dans le domaine de la culture, l'embargo continue de restreindre l'accès aux outils de préservation du patrimoine, aux fournitures requises par le secteur culturel et à la coopération avec des institutions américaines qui seraient autrement prêtes à collaborer, y compris dans le cadre d'échanges. Dans le domaine des communications et de l'information, Cuba ne peut toujours pas se procurer de câbles sous-marins à fibres optiques fabriqués par des entreprises américaines, ni de licences de logiciels ni certains équipements.

L'embargo a également une incidence sur les activités du bureau de l'UNESCO à La Havane, notamment au niveau des virements bancaires à l'intention des prestataires de services, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour l'organisation, notamment en ce qui concerne les billets d'avion et les communications. Les fonctionnaires et leur famille sont également touchés à titre personnel s'agissant des virements bancaires et des communications internationales.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[13 mai 2011]

Cuba est traitée de la même façon que tout autre État membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et participe activement à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail et aux autres instances de l'OIT. Le Bureau de l'OIT au Mexique poursuit son programme de coopération technique à Cuba sur des questions relatives à l'emploi et au travail décent. Durant l'exercice biennal 2010/11, l'OIT fournira une assistance technique dans trois domaines d'activité :

- a) Amélioration de la productivité, formation de revenu et conditions de travail décentes dans les secteurs stratégiques du sucre et du tourisme par le développement des ressources humaines sur la base des compétences de la main-d'œuvre;
- b) Consolidation des programmes et régimes nationaux de sécurité sociale, en mettant l'accent sur la réduction des accidents et des maladies liés au travail dans les secteurs à haut risque (construction, agriculture, électricité) grâce à la formation et à des systèmes de prévention efficaces;
- c) Renforcement de la gestion de la main-d'œuvre et du dialogue social pour assurer un suivi efficace des principes et des droits fondamentaux au travail.

L'OIT a offert à Cuba une assistance technique pour la mise en œuvre du programme de reconversion de la main-d'œuvre adopté en avril 2011 par le sixième Congrès du Parti communiste cubain.

L'OIT réitère son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour traiter les questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[7 juin 2011]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation (programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et, le cas échéant, programmes mondiaux).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau régional de coopération entre les autorités maritimes d'Amérique latine, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans; l'OMI continuera de concentrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau régional de coopération ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, de nombreuses activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Comme suite aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, la majeure partie de l'assistance de l'OMI passe par le Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires pour le renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Le 1^{er} janvier 2011, Cuba, par le truchement de son Ministère des transports, a assumé les fonctions de secrétariat du Réseau pour une durée de deux ans. Du fait du blocus imposé par les États-Unis, l'OMI a rencontré quelques difficultés à transférer au secrétariat les fonds alloués au Réseau pour lui permettre de s'acquitter des activités qui lui sont déléguées. Les précédents secrétariats du Réseau avaient ouvert un compte bancaire spécial auprès d'une banque nationale pour recevoir les fonds alloués pour les activités de formation. Dans le cas de Cuba, tous les fonds doivent être gérés par l'intermédiaire du bureau de Cuba du Programme des Nations Unies pour le développement du fait que le Ministère des transports ne peut pas avoir de compte bancaire libellé en dollars des États-Unis.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information, de formation et d'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle dans la région des Caraïbes, centre d'activité régional établi à Curaçao et ayant pour but d'aider les pays de la région des Caraïbes à empêcher que de graves incidents de pollution ne se produisent en milieu marin et à y remédier.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]
[29 juin 2011]

Le blocus peut avoir limité l'accès de l'Institut cubain de météorologie à des projets ou entravé l'achat de quelque matériel produit dans des pays qui appliquent ce blocus, mais l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'a pas nui à l'essor normal des relations scientifiques et techniques entre l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Institut cubain de météorologie ou entre ce dernier et le reste des services nationaux météorologiques et hydrologiques de la région ou du monde.

Tout au long du blocus, l'Institut cubain de météorologie a échangé des données météorologiques, hydrologiques et climatiques avec d'autres services nationaux météorologiques et hydrologiques et centres régionaux sans restriction. Il a également reçu toute la documentation technique disponible produite au sein du secrétariat de l'OMM pour être distribuée à tous les pays membres.

Le point le plus important est que l'Institut a reçu toute la documentation technique disponible, ce qui lui a permis de desservir ses usagers et de faire participer ses fonctionnaires à des réunions organisées par l'OMM ou d'autres centres météorologiques dans la région ou dans le monde, notamment des commissions techniques, des groupes de travail ou des conférences scientifiques et techniques.

Cuba a continué à jouer un rôle dynamique au sein du Conseil régional IV de l'OMM, notamment en qualité de Président du Groupe de travail sur l'hydrologie, et a participé régulièrement aux travaux de la Commission régionale de lutte contre les ouragans.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]
[7 juin 2011]

Les faits suivants, découlant du blocus, ont été observés à Cuba. Ils freinent le progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique :

a) En restreignant l'accès des citoyens cubains aux États-Unis, le blocus limite les possibilités de développement des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des formations de haut niveau, dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui ont surtout lieu aux États-Unis. Celles-ci permettent notamment de se familiariser avec des exemples de réussite en matière de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que gage au remboursement, des questions extrêmement importantes pour une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle;

b) Les restrictions s'appliquant à la délivrance des visas font également obstacle à la participation des professionnels du domaine de la propriété intellectuelle cubaine aux programmes de formation, aux rencontres et à d'autres

manifestations régulièrement organisés sur le territoire des États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

c) Les restrictions imposées au réseau de télécommunications empêchent par ailleurs la diffusion à grande échelle des formations en ligne de l'OMPI, malgré la volonté et les efforts des autorités pour créer une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut, parce qu'une part importante du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

d) La mauvaise qualité des installations de télécommunications a des incidences négatives sur les bases de données en ligne de l'OMPI et d'autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle, et limite l'accès que peuvent y avoir les Cubains. Cette situation – et particulièrement le problème de l'accès aux bases de données d'information sur les brevets, disponibles seulement sur Internet, notamment Patentscope – freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de l'environnement, de la santé et de la vie, des biotechnologies et des nanotechnologies;

e) Le blocus limite également la disponibilité de matériel informatique et de logiciels utilisés dans l'exécution des opérations administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété industrielle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat à l'extérieur pour obtenir le matériel et le logiciel nécessaires sont très lourdes. Cette situation continue de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système de gestion automatisé de la propriété intellectuelle de l'OMPI puisque certains des outils opérationnels du système ne sont pas librement accessibles à partir de Cuba. Cela compromet considérablement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale qu'en province;

f) Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre d'instruments administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis. De même, les paiements faits par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent l'être dans ces mêmes monnaies. Les coûts entraînés par ces transactions indirectes représentent des pertes financières considérables et dissuadent les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Original : anglais/espagnol]
[6 juin 2010]

Répercussions du blocus sur le peuple cubain, sur le secteur de la santé et sur la santé individuelle

Selon des données fournies par diverses sources gouvernementales cubaines, l'effet global du blocus sur la santé de la population cubaine, en termes économiques, se chiffre, selon les calculs, à 2 334,5 millions de dollars à la date de mai 2011. Cela découle essentiellement des achats de médicaments, de réactifs, de pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, d'instruments médicaux et chirurgicaux et d'autres fournitures sur des marchés éloignés et par le biais d'intermédiaires, ce qui gonfle par conséquent les coûts. Dans le secteur de la santé, le blocus a un effet multiplicateur négatif puisqu'il touche à la fois le prix des articles sanitaires d'utilisation quotidienne, les difficultés d'acquisition de produits sanitaires, les services sociaux de base et, par conséquent, les conditions de vie de la population en général.

L'effet des restrictions imposées par le blocus a été aggravé par la crise économique mondiale, qui n'épargne pas Cuba

La limitation des possibilités d'investir dans les infrastructures du pays, notamment les logements, les routes, la distribution d'eau potable et l'assainissement, nuit également au système de santé publique. De façon plus directe, cependant, celui-ci souffre du manque des ressources nécessaires pour faire face aux menaces d'épidémie. Le blocus ralentit également le progrès en matière de santé publique en empêchant Cuba d'accéder aux prêts et donations d'institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, et en limitant l'accès aux dons et contributions provenant de la société civile et des œuvres caritatives américaines. À cause du blocus, Cuba doit acquérir des produits par l'intermédiaire de filiales qui peuvent gonfler les prix et ne sont pas toujours en mesure de fournir les articles demandés, ce qui l'oblige à acheter des articles semblables ou connexes, qui peuvent influencer négativement sur la qualité des soins de santé et partant sur la qualité de vie. Vu la complexité des effets de l'embargo, il est difficile d'en estimer la portée et le coût monétaire.

En raison de ses incidences sur les différentes institutions du système de santé national unifié sur les instituts de recherche et sur les centres épidémiologiques, le blocus a des répercussions sur les services médicaux dont peut bénéficier chaque habitant, quels que soient son âge et son sexe.

Recherche

Le blocus continue de limiter les échanges scientifiques avec les autres pays, malgré les progrès attestés accomplis par Cuba en matière d'innovation et de science. Cuba n'a pas accès à un câble optique sous-marin, ce qui réduit la connectivité et augmente les coûts et entrave également sa participation à des forums virtuels, à des communautés scientifiques de praticiens et à des colloques de recherche ainsi que son accès à des logiciels libres. En outre, la communauté

scientifique cubaine est désavantagée du fait qu'elle n'a pas accès aux bourses et subventions des États-Unis pour l'enseignement et la formation continue, et aux projets de recherche.

Services de santé

Les services d'oncologie ont eu des difficultés à obtenir de la cyclophosphamide (cytostatiques) utilisée pour le traitement des cancers ainsi que des cytomètres de flux parce que le fabricant, Becton, Dickinson and Company a refusé de les vendre à Cuba.

La cardiologie et les services de chirurgie cardiovasculaire ont été compromis par la difficulté de se procurer des fournitures essentielles telles que des clips mammaires de la compagnie Horizon et des stabilisateurs et mobilisateurs cardiaques de la compagnie Medtronic, ainsi qu'un ultrason intracoronaire. Le centre de cardiologie pédiatrique William Soler a été directement touché en termes d'approvisionnement en dispositifs tels que cathéters, résistances bobinées, guides et stents, qui sont utilisés pour le diagnostic et le traitement des enfants atteints de cardiopathie congénitale complexe.

Les soins destinés à des malades qui souffrent d'une grave insuffisance rénale et qui doivent subir une transplantation ont été compromis par l'impossibilité d'acheter une chambre topographique gamma auprès de General Electric et des réactifs aux antigènes des leucocytes humains (anti-HLA) de haute qualité auprès de One Lambda, une compagnie américaine, ce qui a entraîné l'arrêt du programme de transplantation national.

Le Centre international Camilo Cienfuegos pour la rétinite pigmentaire n'a pas pu se procurer les électrodes servant à son électrorétinogramme.

En outre, le bureau de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé à Cuba a reçu une lettre du Ministre de la santé cubain, adressée à son directeur, indiquant que les fonds alloués au programme prioritaire de lutte contre le sida et la tuberculose (plus de 4 millions de dollars) par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et transférés dans le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avaient été interceptés par l'Office of Foreign Assets Control (Bureau du contrôle des avoirs étrangers) du Département du Trésor. À l'issue de maints efforts de la part du Fonds mondial et du PNUD, ces fonds ont en définitive été débloqués à la fin du mois d'avril 2011.

Répercussions sur le programme de coopération technique

En raison du blocus, le bureau de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé à Cuba a des coûts administratifs plus élevés que ceux d'autres bureaux de pays de l'organisation, ce qui laisse moins de ressources à sa disposition pour assurer l'exécution des programmes de coopération technique dans le pays. L'embargo économique imposé à Cuba a nui à la possibilité pour l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé de se procurer le matériel et les fournitures de bureau nécessaires au déroulement de ses programmes de coopération technique.

Le bureau de pays de l'OPS/OMS à Cuba n'arrive pas à bénéficier d'ordinateurs, de services d'entretien ou d'autres fournitures dont la gestion et la

distribution sont centralisées par le Bureau régional de l'OPS aux États-Unis pour tous les bureaux de pays correspondants, ce qui l'oblige à faire provenir tous ses services techniques de régions plus reculées et engendre une hausse sensible des coûts.

Fournisseurs et prestataires se heurtent à de plus en plus de restrictions en continuant d'exploiter ce type de technologie à Cuba. En outre, le bureau de pays à Cuba n'arrive pas à acheter directement le logiciel dont l'OPS a normalisé l'utilisation au niveau de toutes les entités régionales de l'OPS/OMS. Il y a un nombre croissant de pages Web aux États-Unis auxquelles il n'est pas possible d'accéder à partir de Cuba, bien qu'elles soient largement accessibles à travers le monde.

Tout accès aux sites Web Google Code (code.google.com) et SourceForge (sourceforge.net) qui, pris ensemble, constituent deux des répertoires les plus vastes et les plus complets de logiciels au monde, est interdit à l'intérieur de Cuba. Le cas de code.google.com est particulièrement pertinent dans la mesure où le site est doté de bibliothèques et d'instruments sous forme de logiciels mis au point par Google pour accéder à ses propres services, notamment les logiciels et la documentation prévus pour son support Android.

En outre, Oracle refuse les téléchargements des machines virtuelles pour Java et Adobe et des installateurs Flash Player ainsi que d'autres technologies essentielles dont l'utilisation se prête à une large gamme de services Internet et de réseaux (Elluminate, YouTube) et d'outils (Greenstone, BigBlueButton).

Le nombre de pages Web qui refusent l'accès à leur site à partir de Cuba pour lire ou télécharger des informations, y compris des logiciels gratuits, est en hausse. Cela prive les cadres techniques et professionnels cubains des mêmes chances d'accès à l'information et au développement professionnel.

L'embargo a également freiné les progrès en matière scientifique en entravant la participation de spécialistes cubains à des rencontres scientifiques et techniques dans le cadre desquelles les échanges de connaissances et de données d'expérience sont encouragés et favorisés de manière à renforcer les capacités nationales. Il empêche que des médicaments et vaccins produits à Cuba figurent dans des protocoles de recherche-développement aux États-Unis. Le blocus fait également obstacle à la représentation de Cuba dans des organisations internationales aux États-Unis, en raison des retards qui surviennent dans l'octroi des visas nécessaires à l'accomplissement du voyage ou au refus qui lui est opposé, comme ce fut le cas du retard survenu dans la délivrance du visa du représentant du Gouvernement cubain qui devait assister à la dernière réunion du Conseil directeur de l'OPS en septembre 2010.

Enfin, l'organisation perçoit également les effets négatifs du blocus sur la santé publique, au-delà des seuls habitants de Cuba. En excluant Cuba d'activités et de programmes mondiaux ou régionaux, l'embargo a un impact sur les progrès accomplis dans le monde pour améliorer la santé de tous.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[31 mai 2011]

Si, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les États membres ne considèrent pas l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies à la lumière du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il existe différents enceintes et mécanismes de l'OMC qui permettent aux États-Unis, à Cuba et aux autres États membres d'aborder des questions relatives à leurs droits et obligations, notamment les obligations relatives à la non-discrimination et à l'interdiction des quotas, ainsi que la possibilité d'invoquer des dérogations à ces obligations.

En 2010, comme lors des années précédentes, cette question a été soulevée à plusieurs reprises, y compris à l'Organe de règlement des différends, les 22 juin, 20 juillet, 31 août, 21 septembre, 25 octobre, 23 novembre et 17 décembre. Elle a été soulevée également en 2011, les 25 janvier, 24 février, 25 mars et 21 avril et évoquée, de surcroît, à la réunion du Conseil général du 14 décembre 2010 et lors de l'examen de la politique commerciale des États-Unis, qui a eu lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2010.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[3 juin 2011]

Au cours de la période allant d'avril 2010 à mars 2011, les États-Unis ont appliqué l'embargo à des activités d'ordre général menées dans le secteur touristique, notamment en imposant des restrictions à leurs ressortissants qui souhaitaient se rendre à Cuba.

Selon des statistiques préliminaires recueillies auprès de l'Organisation du tourisme des Caraïbes, le nombre de touristes qui étaient arrivés dans la région en provenance des États-Unis avaient augmenté de 5,7 % et avait atteint d'après les estimations le chiffre de 11,5 millions de visiteurs dans le courant de l'année 2010. Selon diverses hypothèses, 15 % de voyageurs américains allant aux Caraïbes visiteraient Cuba s'il n'y avait pas de restrictions. Les données montrent que les touristes américains dépenseraient un montant estimé en moyenne à 967 dollars. Par conséquent, si Cuba avait pu recevoir autour de 1 725 000 visiteurs américains, l'industrie touristique aurait pu recueillir des recettes d'une valeur de 1,6 milliard de dollars.

Les restrictions de déplacement touchent divers modes de tourisme, tels que le transport par voie maritime, qui englobe la navigation de plaisance et la navigation à voile. Les recettes qu'auraient pu procurer ces produits touristiques ont également été affectées au cours des 12 derniers mois.

Des marinas exploitées par le consortium Marlin disposent au total de 650 postes d'amarrage qui ne peuvent pas être mis à la disposition de bateaux américains. Le consortium perd donc 5 millions de dollars de recettes potentielles. Les services de ravitaillement (eau, énergie, garde, carburant, achats et réparations

de bateaux de plaisance) aurait pu fournir des recettes supplémentaires de 10 millions de dollars.

Le commerce électronique est également soumis à des restrictions qui font obstacle à l'utilisation d'Internet et au traitement des transactions par carte de crédit comme mode de vente et de réservation de billets d'avion dans d'autres services touristiques.

Havanatur, un tour-opérateur basé au Canada, est assujéti à une commission de 3,79 % sur les transactions effectuées par carte de crédit, soit 1,6 % de plus que le tarif fixé pour ses homologues basés dans le pays.

Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a continué à appliquer sa politique de restrictions des voyages à Cuba conformément aux indications du Département du Trésor. Des agences de voyages américaines avaient été forcées d'annuler au moins six itinéraires qui devaient les conduire à Cuba en 2010 parce que des ressortissants américains n'avaient pas obtenu l'autorisation de s'y rendre.

La société Tiendas de Turismo Caracol a souffert de l'embargo pour s'être trouvée dans l'impossibilité d'acheter des produits venant des États-Unis qui suscitaient une forte demande de la part des touristes. Elle a dû par la suite faire face à des dépenses à hauteur de 0,5 million de dollars. Les frais de transport sont passés à 17,6 millions de dollars.

Commercializadora ITH, fournisseur du secteur touristique, aurait enregistré en 2010 des pertes de 26,7 millions de dollars imputables à l'écart de prix des produits qu'il devait se procurer sur des marchés tiers plutôt que directement des États-Unis, aux taux d'intérêt exorbitants sur le crédit commercial et aux fluctuations des taux de change, vu que les paiements en dollars des États-Unis sont interdits en vertu de l'embargo.

Le groupe de transport Transtur a vu ses recettes baisser à la suite de l'annulation par un vendeur de voitures canadien de bons de commande d'une valeur de 31,5 millions de dollars, ce qui a également nui à la qualité de ses services.

Ces faits illustrent, de façon générale, les conséquences globales du blocus imposé par les États-Unis à Cuba sur l'industrie touristique cubaine tout au long de ces années.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[8 juillet 2011]

Le blocus imposé par les États-Unis continue de restreindre fortement les échanges commerciaux et a un effet direct sur la capacité et l'efficacité de l'infrastructure logistique (en matière de transport, de stockage et de suivi des produits), de l'industrie alimentaire, du réseau de distribution d'eau et du secteur agricole cubains. L'efficacité des mécanismes de protection sociale fondée sur l'aide alimentaire du Gouvernement cubain, qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages, s'en trouve réduite. Cette année, les effets sont encore plus désastreux en raison de la conjugaison de facteurs liés à la montée des prix des denrées alimentaires et à la sécheresse persistante à Cuba. Ces facteurs, qui viennent

s'ajouter à l'accès limité à des intrants agricoles, entravent la production alimentaire nationale et forcent le Gouvernement à continuer d'importer une forte part de ses besoins alimentaires internes. Cela exerce des pressions sur le budget du secteur social déjà largement sollicité et se répercute sur le bien-être des populations, en particulier des couches qui dépendent le plus des mécanismes de protection sociale. La carence en oligo-éléments est un sujet de préoccupation et l'anémie reste un problème répandu, particulièrement chez les enfants de moins de 2 ans, dont elle compromet le potentiel de développement. Les provinces de l'Est, où la sécurité alimentaire est moindre, sont les plus touchées. Les processus d'achat et de transport des produits alimentaires ont été rallongés par les problèmes logistiques évoqués ci-dessus. À cause du blocus, les navires doivent faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, d'où des retards et des surcoûts qui touchent également les envois du Programme alimentaire mondial.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]

[30 juin 2011]

Le bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Cuba établit des rapports annuels sur les effets de l'embargo depuis 1992. Hormis un nouvel événement décrit ci-après, la situation est restée très semblable aux années précédentes en 2010. Les effets sont observables dans toutes les sphères d'activité sociale et économique du pays, limitant les possibilités de développement national et local et créant des difficultés sur le plan économique. L'embargo nuit aux groupes les plus vulnérables de la population et au développement humain en général.

Selon des estimations réalisées par le Gouvernement cubain, les pertes directes et indirectes cumulées que l'économie du pays a subies en raison de l'embargo, entre le début des années 60 et décembre 2009, s'élèvent à 100 154 milliards de dollars.

Le blocus restreint l'accès de Cuba aux crédits de développement accordés par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui a pour effet de réduire les possibilités qui s'offrent au pays d'obtenir des ressources afin de financer ses plans de développement nationaux et/ou locaux.

Bien que les autorités américaines aient récemment assoupli l'embargo, il demeure difficile de nouer des partenariats et de collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG), les universités et les instituts de recherche des États-Unis, et de promouvoir des échanges entre experts des deux pays. L'embargo fait obstacle aux efforts déployés par les fondations privées et les ONG américaines pour mener librement des activités de développement à Cuba, limitant ainsi les partenariats possibles entre le PNUD et les groupes de la société civile établis aux États-Unis.

En décembre 2010, le PNUD a dû faire face à un incident concernant ses programmes de lutte contre le VIH/sida : le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a décidé de retenir un montant de 4 207 904 dollars du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et ce n'est qu'après d'âpres

négociations que les fonds ont été débloqués, en mai 2011. Sans les ressources temporaires avancées par le PNUD, ce flottement de six mois aurait pu compromettre nombre de projets majeurs, notamment l'achat d'antirétroviraux pour plus de 1 400 personnes sous traitement, dont la vie se serait alors trouvée directement menacée. Cette mesure prise par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers aurait reporté l'achat non seulement de médicaments vitaux, mais aussi de fournitures pour le dépistage du VIH, y compris les réactifs de laboratoire nécessaires pour identifier le virus et assurer le suivi de plus de 11 000 personnes vivant avec le VIH/sida. Des activités de prévention telles que l'achat de préservatifs et de matériel pédagogique ont été entravées, offrant ainsi aux jeunes Cubains moins de possibilités de se protéger de l'épidémie. Les effets néfastes que la démarche du Bureau aurait pu causer ont été neutralisés grâce aux fonds spéciaux débloqués par le PNUD, mais sans cela les dégâts auraient pu être considérables.

De manière plus générale, les projets financés par le Fonds mondial, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et des équipements de laboratoire au profit de 11 674 personnes de tous âges qui vivent avec le HIV/sida. Ces articles sont achetés à des pays tiers et des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Même si le PNUD peut s'appuyer sur des accords institutionnels à long terme avec les fournisseurs internationaux, les restrictions dues à l'embargo empêchent de recourir à ce mécanisme d'achat lorsque les produits sont fabriqués en totalité ou en partie aux États-Unis. On peut citer comme exemple à cet égard les antirétroviraux pédiatriques dont ont besoin 26 enfants sous traitement.

Le blocus nuit aux activités de coopération extérieure, créant de nombreuses difficultés pour la mise en œuvre des projets et programmes en raison des restrictions commerciales et des interdictions d'achat de facteurs de production auprès d'entreprises américaines et de leurs filiales. Cette situation a des conséquences négatives sur le coût final des marchandises importées aux fins des projets, du fait des frais d'intermédiaire et du transport sur de longues distances.

Compte tenu de la position géographique de Cuba, le marché américain constitue la zone commerciale la plus proche, la plus commode et la plus diversifiée. Pourtant, les entreprises cubaines ne peuvent toujours pas acheter de produits, de composantes ou de technologies sur le territoire des États-Unis ni auprès d'entreprises américaines, à l'exception des denrées alimentaires, dont le montant total doit impérativement être réglé à l'avance, au comptant et au prix fort. Ces paiements anticipés allongent les procédures et visent à décourager les transactions.

De même, les responsables des projets de développement sont contraints d'importer de plus loin les produits qu'ils achètent, de sorte que le coût s'en trouve considérablement relevé. Il s'ensuit un effet direct sur l'ensemble des projets de développement et des activités d'urgence du PNUD, compte tenu de l'augmentation à la fois des coûts de transaction pour les marchandises destinées aux projets et des coûts de transport des produits importés. Les projets souffrent de retards substantiels dans l'achat et la distribution des marchandises, ce qui fait qu'il est difficile de tenir les délais de mise en œuvre des activités et d'obtenir les résultats escomptés. Tel a été le cas, par exemple, avec le retard survenu dans la livraison des systèmes de communication et du logiciel requis pour les applications du dispositif d'alerte

précoce et du système d'information géographique, tous deux nécessaires à la réduction des risques.

On observe également des retards dans l'arrivée des intrants agricoles destinés aux projets de sécurité alimentaire, tels que les systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles. Ces intrants sont livrés hors de la période de planification, repoussant ainsi les activités de projets et les résultats attendus. Le problème pourrait toucher 7 000 exploitations et plus de 400 coopératives agricoles. Par conséquent, et afin que soient pris en charge les coûts incrémentiels, il faut que les propositions de financement et les nouveaux projets prévoient des ressources financières supplémentaires, qui, autrement, seraient allées à des activités de développement. Ces dépenses sont financées par des fonds versés par tous les donateurs.

L'embargo affecte également l'action quotidienne du bureau du PNUD à Cuba et le pénalise par rapport à d'autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui découleraient d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et des interventions d'urgence. On observe ainsi une hausse d'au moins 15 % des coûts de transaction, imputable à la participation d'intermédiaires et à une augmentation des dépenses d'achat de matériel et de prestation de services, tels que les ordinateurs, les licences de logiciels et l'accès à Internet.

Le bureau local du PNUD à Cuba est handicapé par le fait qu'il ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels dans des banques américaines et doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour financer les programmes, ce qui lui impose des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde étant donné qu'il doit recourir à des banques de pays tiers. Le surplus de dépenses est pris en charge par le PNUD et d'autres donateurs sur des fonds qui auraient autrement été alloués à des activités de développement.

Le PNUD souffre également de l'embargo en ce que les agents du personnel recrutés sur le plan national devant se rendre au siège du Programme à New York doivent déposer leurs demandes de visa suffisamment à l'avance. Bien que la situation à cet égard se soit récemment améliorée, il est arrivé plusieurs fois que des visas ne puissent pas être accordés à temps et que les dispositions prises pour les voyages doivent donc être modifiées ou annulées en conséquence. Les mêmes situations se sont produites lorsque des responsables gouvernementaux ont dû participer à des réunions au siège du PNUD. En outre, il faut emprunter des itinéraires aériens plus longs et plus coûteux, faute de vols directs entre Cuba et New York. Cela compromet la participation du personnel cubain du Programme aux séances de formation et réunions officielles, limitant ainsi la capacité du bureau à suivre l'évolution des systèmes, politiques et orientations mis en œuvre avec succès dans les autres pays pour atteindre les objectifs de développement, répondre aux urgences et obtenir des résultats.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]
[23 juin 2011]

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) accomplit une grande partie de ses activités dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui comprennent des séances de formation, des ateliers et d'autres activités qui font intervenir transfert de connaissances, renforcement des capacités et appui technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le PNUE mène un certain nombre de projets à Cuba, dont certains sont actuellement affectés par l'embargo, comme celui du Corridor biologique des Caraïbes, mis en œuvre au titre d'un accord entre Cuba, la République dominicaine et Haïti, ainsi que la Jamaïque, qui est devenu un observateur permanent. L'embargo se fait sentir sur la collecte à distance et le traitement de données spatiales pour le Corridor. Le non-accès aux technologies et équipements nécessaires risque de miner les efforts déployés pour atteindre le niveau d'harmonisation requis entre les trois pays concernés, étant donné que les appareils en question ne sont pas disponibles à Cuba.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis continue de nuire aux capacités cubaines en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Dans certains cas, comme indiqué précédemment, il touche indirectement les pays voisins. Sa poursuite se traduit par des occasions manquées en termes de coopération environnementale dans la région, comme en témoigne la marée noire dans le golfe du Mexique. Cette catastrophe causée par les pratiques non réglementaires de British Petroleum dans le golfe, a entraîné la pollution des zones côtières des États-Unis, mais aurait aussi pu atteindre les côtes cubaines. En dépit de cette proximité géographique, tout forage entrepris par Cuba au large se verrait priver des savoirs et technologies se prêtant à un transfert, à quelques milles marins seulement des eaux cubaines, ce qui pourrait également être considéré comme un risque écologique.

On trouvera ci-après des exemples d'effets liés à l'embargo :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies et d'autres produits à des entreprises cubaines, ces dernières sont contraintes de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises jusqu'à Cuba et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement. Le but est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer une utilisation globalement rationnelle des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette démarche. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont

vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composantes fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales¹²;

c) Cuba est l'un des pays les plus avancés en matière de recherche biologique. Des milliers de personnes diplômées des 10 universités et instituts du pays qui s'occupent d'écologie créent des technologies et produits de première importance, y compris des applications biotechnologiques. Cuba possède également des connaissances approfondies dans le domaine de la conservation des ressources naturelles. Toutefois, ces technologies et produits ne peuvent pas être vendus aux États-Unis;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions de déplacements, étant donné que des milliers de dollars doivent être dépensés pour qu'ils empruntent des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs;

e) L'embargo empêche également Cuba d'accéder aux informations diffusées par les journaux et publications scientifiques et techniques influents, ainsi que sur les sites Internet des institutions et entreprises spécialisés des États-Unis. Il s'ensuit que les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains sont tenus à l'écart des évolutions scientifiques de pointe en matière d'énergie et d'environnement, alors que celles-ci pourraient leur fournir des moyens plus efficaces de mettre en œuvre des technologies écologiquement rationnelles. Les restrictions d'accès à Internet limitent aussi la capacité des Cubains à appliquer et respecter certains traités environnementaux qui supposent une utilisation constante des ressources en ligne;

f) Les États-Unis et Cuba sont tous deux intéressés par l'exploration et l'exploitation pétrolières de leurs zones maritimes communes. L'embargo rend actuellement impossibles la réalisation d'études conjointes d'impact et le recours à des méthodes opérationnelles respectueuses de l'environnement. La marée noire de 2010 souligne combien il est urgent de régler cette question;

g) Les deux pays sont situés dans des zones traversées par des couloirs biologiques très importants qui pourraient tirer parti d'une coopération régionale étroite à cet égard;

h) Les États-Unis et Cuba sont situés dans une région où les catastrophes, en particulier les ouragans, ont des conséquences graves sur les écosystèmes et les populations. Les deux pays s'efforcent de renforcer leurs dispositifs de prévention et de planification préalable des risques de catastrophe. En ce sens, il leur serait mutuellement bénéfique de coopérer, ainsi qu'aux autres pays de la région des Caraïbes;

i) Cuba est reconnue selon plusieurs critères comme un pays accordant une grande priorité à l'environnement et au développement durable. Le pays est classé

¹² S'agissant de la collecte d'images et de données à distance pour le Corridor biologique des Caraïbes, dont il a été question précédemment, le manque d'accès à la technologie et au matériel peut faire obstacle aux efforts déployés en vue d'atteindre le niveau d'harmonisation requis pour les trois pays concernés, étant donné que ces ressources ne sont pas mises à la disposition de Cuba. Les véhicules utilisés aux fins du projet entraînent également des dépenses supplémentaires, puisqu'il est impossible de se les procurer aux États-Unis.

en neuvième position de l'indice de performance environnementale 2010, récemment publié par les Universités Yale et Columbia. Néanmoins, les États-Unis s'opposent invariablement aux projets cubains soumis au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;

j) Du fait de l'embargo, Cuba souffre aussi d'un accès limité aux prêts internationaux et aux institutions financières internationales, ce qui entrave sa progression vers la durabilité. C'est pourquoi elle soutient de manière générale que l'embargo va à l'encontre de ses efforts en la matière.

L'élimination des obstacles qui entravent la normalisation des échanges entre les deux pays donnerait une nouvelle impulsion à la gestion durable de leurs écosystèmes partagés et à la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires respectifs, et permettrait de renforcer leur contribution à la lutte contre les effets des changements climatiques et les catastrophes naturelles ainsi qu'à la prévention des accidents. Elle profiterait en outre à d'autres pays où les États-Unis et Cuba mènent des programmes de coopération.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]
[8 juillet 2011]

L'embargo économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba restreint le libre échange et le transfert de savoir-faire et de compétences scientifiques et technologiques à des fins pacifiques et humanitaires, ce qui a une incidence néfaste sur les biens, services et technologies touchant aux établissements humains. Ce faisant, il mine la capacité du Gouvernement cubain à mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont liés aux établissements humains.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) tient à faire deux observations au sujet de son mandat et de l'efficacité de ses activités à Cuba. La première se rapporte à l'application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, dont les objectifs à long terme sont :

- a) Un approvisionnement régulier et rapide en matériaux, engins et matériel de construction importés, ainsi qu'en énergie et en matières premières pour la construction et l'entretien des établissements humains et leur reconstruction après une catastrophe naturelle;
- b) Le transfert de technologies plus efficaces et plus propres et l'utilisation de produits brevetés provenant des États-Unis ou commercialisés par des entreprises des États-Unis ou d'autres pays;
- c) L'accès à l'énergie, aux technologies facilitant les économies d'énergie et au pétrole, qui sont indispensables à la fourniture de services urbains de base tels que les transports, la collecte et l'évacuation des déchets solides, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi qu'aux interventions d'urgence en cas d'incendie, d'inondations ou de cyclone, et qui permettraient aux Cubains de choisir des solutions efficaces et écologiques;

d) L'accès à des produits chimiques et à du matériel bon marché pour le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées, qui permettrait d'améliorer la qualité de ces services et d'en réduire le coût, ainsi que de protéger l'environnement et la santé publique;

e) Le règlement du problème de la restitution des biens ayant appartenu à des citoyens des États-Unis ou à des Cubains naturalisés, nécessaire à l'utilisation et à la remise en état de nombreuses installations et à la cohérence du développement urbain et immobilier;

f) L'octroi des visas et autorisations de voyage nécessaires aux échanges scientifiques, technologiques et culturels, en particulier pour les spécialistes de l'aménagement du territoire, les architectes, les ingénieurs et les sociologues chargés de conseiller leurs homologues cubains en matière de conception, de planification et de gestion de l'habitat et des établissements humains.

En substance, du point de vue des établissements humains, l'application de la résolution 65/6 aura pour effet non seulement de renforcer la qualité de la planification et de la gestion sociales, économiques et environnementales en général, mais aussi d'assurer une nette amélioration des conditions de vie des couches pauvres et défavorisées de la population cubaine en particulier.

La deuxième observation concerne les activités les plus récentes d'ONU-Habitat à Cuba et les projets pour le proche avenir, deux éléments que l'application de la résolution 65/6 devrait faciliter :

a) Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré avec ses homologues – l'Institut national cubain du logement et l'Institut de planification physique – à l'élaboration de projets de coopération et à la promotion de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, tout en soutenant la contribution de Cuba à la coopération Sud-Sud;

b) Des projets pilotes ont été achevés avec succès dans diverses villes et sont en cours de systématisation pour une transposition future à Cuba et dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans les domaines de la réfection des logements et de l'amélioration du milieu urbain. On prévoit déjà des mesures visant à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, mesures qui seront mises en œuvre dans un proche avenir;

c) ONU-Habitat joue un rôle actif au sein de l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba et élabore actuellement un descriptif de programme de pays comprenant des projets de coopération avec le Gouvernement cubain prévus pour les prochaines années, lequel sera bientôt publié;

d) ONU-Habitat collabore efficacement avec le Gouvernement cubain dans le cadre d'un projet interinstitutions sur l'atténuation des risques dans plusieurs villes afin de promouvoir une conscience et une participation citoyennes dans le cadre du processus de gestion des risques;

e) ONU-Habitat élaborera, avec le concours de l'Institut national cubain du logement, un programme de coopération technique en faveur de la réforme dudit secteur au cours de la période allant de 2011 à 2013.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[2 juin 2011]

Dans sa déclaration d'orientation lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui s'est tenue en octobre 2010 à Guadalajara (Mexique), Cuba a fait part des préoccupations que lui occasionnait le blocus en l'empêchant d'accéder aux technologies de l'information et des communications.

L'UIT a également continué d'accorder toute son attention au brouillage des communications cubaines. Le Comité du Règlement des radiocommunications de l'UIT examine actuellement deux affaires de brouillage volontaire préjudiciables soumises par Cuba au sujet de stations de radio émettant à bord d'un aéronef relevant du Gouvernement des États-Unis.

Au vu des rapports périodiques de Cuba sur la poursuite du brouillage préjudiciable de deux fréquences, le Comité a continué d'encourager les Gouvernements des États-Unis et de Cuba à coopérer pour trouver une solution. La principale difficulté est de trouver des solutions techniques conformes aux dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT sans recourir à des technologies soumises à des restrictions à l'exportation vers Cuba.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[20 mai 2011]

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Union postale universelle (UPU) n'est pas directement concernée par l'application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale qui ne vise que les États Membres.

L'UPU a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière de l'Union qui a, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'organisation. En 2010, Cuba a tiré parti des projets de développement régionaux communs de l'UPU et de l'Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal, définis dans le volet « services de paiement postaux et qualité de service » du Plan de développement régional pour l'Amérique latine de l'UPU. Cuba a bénéficié précisément d'une bourse accordée à un fonctionnaire pour suivre des stages de formation dans le domaine des services de paiement postaux, de la qualité des services postaux et de la formation d'encadreurs. Par ailleurs, l'UPU a organisé à Cuba un stage de formation spécifiquement axée sur la gestion des ressources humaines. De surcroît, Cuba est membre du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale de l'UPU depuis le dernier Congrès de l'institution, tenu en 2008 et siège à plusieurs comités et groupes de travail du Conseil.